

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 mars 2024

Délibération n°2024-02 portant approbation du compte financier 2023

- Vu** le code de l'éducation notamment ses articles R. 719-10 à R. 719-112 ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment ses articles 202, 210 à 214 ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2023 ;

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 327 ETPT sur plafond État et 1 742 ETPT sous plafond établissement,
- 139 439 247 € d'autorisations d'engagement,
- 130 729 850 € de crédits de paiement,
- 127 279 755 € de recettes,
- 3 450 095 € de solde budgétaire déficitaire.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 2 778 620 € de variation de trésorerie,
- - 3 414 149 € de résultat patrimonial déficitaire,

- + 647 239 € de capacité d'autofinancement,
- + 9 568 400 € d'apport au fonds de roulement.

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'apurer le résultat déficitaire 2023 par les réserves de l'établissement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Article 4 :

Le conseil d'administration valide les corrections découlant de la prestation d'inventaire menée en 2023 relative à l'actif de l'école, aboutissant à une diminution de la valeur brute de l'actif de 8 687 759€ et une augmentation de la dotation aux amortissements cumulés de 1 434 605 € au 31 décembre 2022 et intégrés au compte financier 2023.

Nombre de membres votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 15 mars 2024

La Présidente du conseil d'administration



Anne BOUVEROT

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE-PSL

2023

R a p p o r t d e g e s t i o n a u
C o m p t e f i n a n c i e r

SOMMAIRE

Introduction

1 - Les données issues de la comptabilité budgétaire

1.1 Les recettes budgétaires

1.1.1 Recettes globalisées

1.2.2 Recettes fléchées

1.2 Dépenses budgétaires

1.1.1. Dépenses de personnel

1.1.2. Dépenses de fonctionnement

1.1.3. Dépenses d'investissement

1.3 Solde budgétaire – variation de trésorerie

1.1.4. Résultat budgétaire

1.1.5. Variation de trésorerie et opérations en comptes de tiers

2 - Les données issues de la comptabilité générale

2.1 Résultat de l'exercice et principaux agrégats

2.1.1. Résultat comptable

2.1.2. Capacité d'autofinancement

2.1.3. Fonds de roulement

2.2 Produits de fonctionnement

2.3 Charges de fonctionnement

2.4 Immobilisations de l'établissement et financement de l'actif

Conclusion

3 - Focus

Focus 1 : évolution de la masse salariale entre 2021 et 2022

Focus 2 : recettes de l'hébergement étudiants en 2022

Focus 3 : activité restauration en 2022

Focus 4 : bilan financier inscriptions rentrée 2022/23

Focus 5 : les projets immobiliers

Focus 6 : les restes à payer

Focus 7 : inventaire physique et fiabilisation de l'actif

Introduction

Le rapport de gestion de l'École sur ses comptes 2023 continue d'analyser « sur un temps long » sa situation financière.

Pour autant, le compte financier 2023 doit être examiné au regard de différentes caractéristiques et d'un contexte assez spécifique à l'année 2023 et qui contraignent de façon significative sa présentation. Ces contraintes sont de deux ordres :

- l'une, technique, concerne les modalités de gestion et de construction des données financières pour 2023 :
 - tout d'abord, l'ENS a basculé au 1^{er} janvier 2023 sa gestion dans un nouveau système d'information financière, SIFAC, proposé par l'AMUE. Cette bascule constituait un défi pour l'établissement en obligeant à la formation de plusieurs dizaines de gestionnaires et de responsables administratifs, introduisant également de nouvelles modalités de gestion (en matière de suivi de l'actif ou concernant la pluriannualité des contrats de recherche par exemple), en impactant les référentiels comptables et budgétaires jusqu'alors utilisés. Ceci a pour conséquence de rendre moins aisée la comparabilité entre les exercices (2023 et antérieurs). En outre, certaines opérations de gestion, à réaliser dans un temps court, n'ont pu être dénouées en 2023, même à la clôture. C'est le cas d'une partie des recettes budgétaires sur contrats de recherche gérées pour la plupart en « avance » au fil de l'eau, mais aussi de la détermination des amortissements et quotes-parts reprises au résultat sur la base d'un actif désormais intégré dans SIFAC. Ces travaux ont donc eu un impact sur les résultats budgétaires et comptables de l'exercice 2023 ;
 - en parallèle de ce chantier « système d'information financier et comptable », des opérations de fiabilisation des comptes ont été menées dans deux directions au regard des observations et réserves des commissaires aux comptes de l'établissement. D'une part, le périmètre des contrats de recherche encore en cours a été fiabilisé par les services concernés, afin de corriger la situation comptable de ces contrats à la clôture et de garantir la correcte évaluation de leur produit « mérité ». D'autre part, l'inventaire d'une partie significative des biens immobiliers de l'établissement a pu être réalisé par un prestataire choisi dans le cadre d'un marché. L'intégration à l'actif de SIFAC en a évidemment tenu compte et des ajustements, voire des corrections, ont ainsi été comptabilisées. De plus, le rattachement de financements externes, notamment au titre Contrat Plan État Région (CPER) ou sur contrats de recherche, à ces biens désormais fiabilisés a pu être mené. Si des travaux complémentaires sur ces deux chantiers devront se poursuivre en 2024, il convient de relever les premiers effets significatifs notamment sur la présentation de nos comptes et au final sur leur fiabilité, conduisant à une opinion, nettement adaptée, des commissaires aux comptes. Ceci se retrouve dans nos comptes aussi bien au bilan de l'établissement que dans son résultat annuel ;
- L'autre, financière, voire politique est la prise en compte d'équilibres budgétaires dont nous n'avons pas la pleine maîtrise mais qui ont des conséquences significatives dans la gestion 2023. Ces contraintes déjà identifiées en 2022 ont eu une portée plus importante en 2023. L'inflation, en général, et de façon plus précise, les surcoûts constatés en matière énergétique et en particulier d'électricité figurait dans les

prévisions budgétaires 2023 et avaient été ajustées au fur et à mesure du pilotage financier de l'établissement. Même compensés partiellement par le ministère, ces surcoûts pèsent dans le résultat annuel de l'École. De même, les différentes revalorisations de la rémunération des agents, décidées au niveau national mais soutenues par la Direction de l'établissement, n'ont été que partiellement compensées par le ministère dans sa dotation. Ce choix financier et politique, explicitement assumé par la DGESIP, oblige l'établissement à puiser dans ses réserves pour couvrir ces coûts.

Ces augmentations de charges sans compensation entraînent mécaniquement un déficit comptable proche des prévisions présentées en Conseil d'administration.

Pour autant l'assise financière de l'établissement de 2023, même en dégageant des résultats financiers négatifs, reste solide avec des équilibres budgétaires sains. Le niveau de son fonds de roulement, même après correction demandée par ses commissaires aux comptes, comme celui de sa trésorerie sont nettement supérieurs aux recommandations des tutelles et laissent des marges pour poursuivre la trajectoire et les projets stratégiques de l'Établissement.

1 - Les données issues de la comptabilité budgétaire

1.1 Recettes budgétaires

L'article 205 du décret du 7 novembre 2012 dit « GBCP » limite les recettes budgétaires aux recettes encaissées durant un exercice donné, excluant ainsi les opérations d'ordre (reprises d'amortissement, produits de cessions d'actifs). En revanche les avances de trésorerie pour des projets pluriannuels y sont intégrées.

Les recettes exécutées 2023 représentent ainsi un montant de 127,3 M€. Le niveau d'exécution est satisfaisant au regard des prévisions (supérieur à 90%) avec toutefois une tendance à la baisse constatée. En effet, le niveau des recettes est inférieur de -6 M€ au niveau de l'exercice précédent.

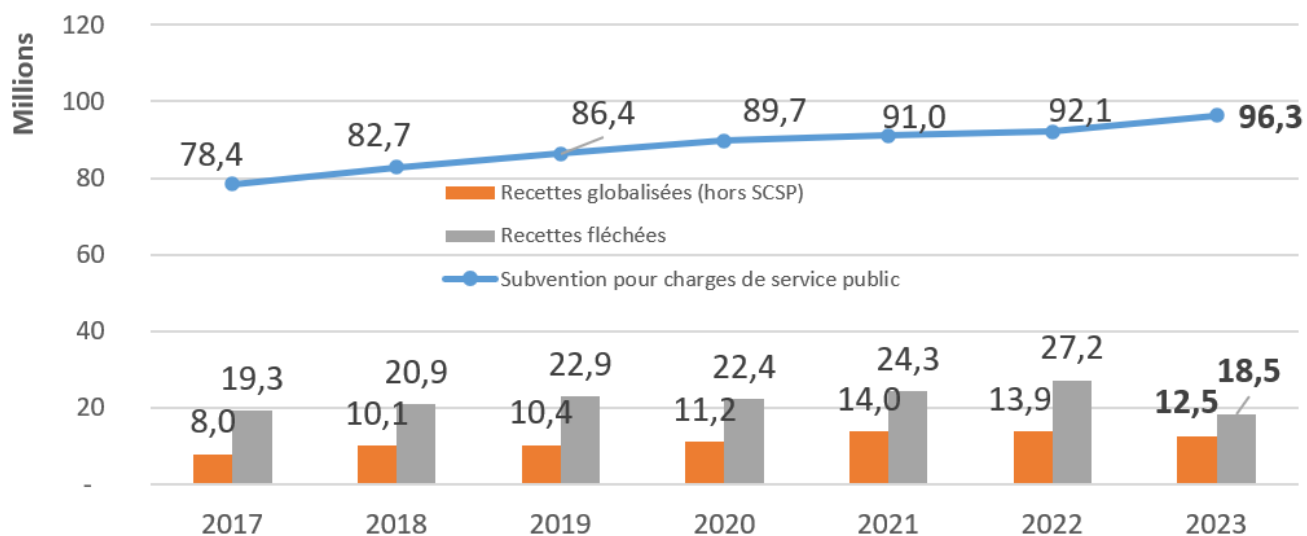
Recettes budgétaires 2023					
Compte financier 2022	Budget rectificatif N°2 de 2023	Exécution au 31/12/2023	Nature de la recette	Taux de réalisation	Variation 2022
106 045 337	111 556 449	108 825 672	Recettes globalisées	98%	2 780 335
92 121 587	96 603 748	96 325 071	Subvention pour charges de service public	100%	4 203 484
22 500	103 700	100 000	Autres financements de l'Etat	96%	77 500
129 957	150 000	183 853	Fiscalité affectée	123%	53 895
5 636 330	6 377 346	2 241 111	Autres financements publics	35%	-3 395 219
8 134 963	8 321 655	9 975 637	Recettes propres	120%	1 840 674
27 236 974	27 317 842	18 454 083	Recettes fléchées	68%	-8 782 891
6 490 000	3 374 540	3 691 700	Financements de l'Etat fléchés	109%	-2 798 300
14 906 016	20 193 159	14 642 603	Autres financements publics fléchés	73%	-263 413
5 840 958	3 750 142	119 780	Recettes propres fléchées	3%	-5 721 178
133 282 311	138 874 291	127 279 755	TOTAL DES RECETTES	92%	-6 002 556

Si les recettes globalisées sont en hausse (+2,8 M€), portées par une augmentation de la subvention pour charges de service publique (SCSP), conformément à notre anticipation, les recettes fléchées sont en net recul (-8,8 M€). Il convient de noter l'excellent taux d'exécution des recettes globalisées (98%), constant depuis 2019.

Cette situation atypique, au regard de la trajectoire financière pluriannuelle de l'École, découle du changement significatif des processus de gestion liés aux recettes, et notamment les recettes fléchées, suite à la mise en place de SIFAC, qui ont démarré très tardivement dans l'année. Cette évolution impacte aussi les recettes globalisées, mais dans une moindre mesure. Cette diminution ne signifie pas un effondrement des encaissements concernant l'activité de recherche, mais un retard dans la valorisation budgétaire de ces encaissements en recettes. Pour mémoire, nous disposons de plus de 8 M€ d'encaissements en compte d'attente et en compte d'avance en fin d'exercice. De ce fait, le taux d'exécution des recettes fléchées est relativement faible en 2023 (68%).

L'observation des recettes sur un temps long, présenté dans le graphique ci-dessous, donne des informations quant à la progression très significative des recettes de l'établissement, en dépit de l'atypisme de la situation de 2023 : +20% depuis 2017. Cette progression concerne tant la subvention pour charges de service public (SCSP :

+23%), que les ressources propres globalisées (+56%), en dépit d'une contraction en 2023. Les recettes fléchées présentent une légère diminution par rapport à 2017 (-5%). Entre 2022 et 2023, nous retrouvons une progression de SCSP de l'ordre de 4 M€, à l'image de ce que nous avons eu en 2018 et 2019 lors des vagues de transfert des contrats doctoraux spécifiques normaliens.



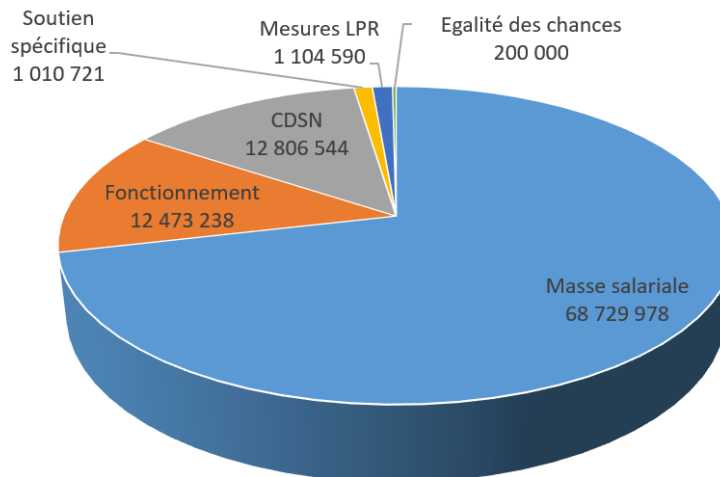
1.1.1. Les recettes globalisées

Elles représentent un montant de 109 M€ (contre 106 M€ en 2022 et 105 M€ en 2021), en hausse de 2,8 M€. Cette évolution est due à l'augmentation de la SCSP de +4,2 M€ et d'une contraction sur les ressources propres de -1,4 M€.

Le taux d'exécution de 98% est excellent, légèrement inférieur à celui des six années précédentes. Il représente une exécution de 2,7 M€ inférieure à la prévision.

Les recettes globalisées peuvent être analysées par nature et par origine de financement :

- La subvention pour charges de service public : la SCSP s'établit à 96,3 M€ en hausse de 4,2 M€. Cette évolution concerne les crédits de masse salariale pour 4,3 M€, avec une diminution de 0,1 M€ pour les crédits de fonctionnement, en dépit d'un versement d'1 M€ au titre du surcoût énergétique. L'augmentation des crédits de personnel provient de quatre mesures principales : +2,1 M€ au titre de la hausse du point d'indice de 2022, +1,4 M€ au titre de la hausse des contrats doctoraux, +0,5 M€ au titre de la hausse des mesures bas salaires des CDSN, +0,4 M€ pour le rendez-vous salarial du



12 juin 2023. L'impact de la hausse liées aux mesures LPR et égalité des chances (0,1 M€ chacune) est compensée par la fin de mesures spécifiques à 2022 telles que la prolongation des contrats due à la covid et l'indemnité inflation (-0,3 M€).

En dehors de l'évolution du point d'indice de 2022, il convient de rappeler qu'aucune mesure d'augmentation salariale décidée par le gouvernement n'a fait l'objet de compensation intégrale en termes de financement, en dépit d'une hausse significative de la SCSP :

- les mesures dites « bas salaires »¹ pour les élèves fonctionnaire coûtent 1 730 K€ et sont financées à hauteur de 850 K€ soit 880 K€ de financement sur les ressources propres de l'établissement,
- le rendez-vous salarial du 12 juin 2023 coûtent 1 592 K€ et est financé à hauteur de 391 K€ soit 1 201 K€ de financement sur les ressources propres de l'établissement,
- les contrats doctoraux spécifiques normaliens restent sous-financés à hauteur de 784 K€, au regard du financement perçus par rapport aux financements des autres établissements d'enseignement supérieur, entraînant une diminution du montant conventionné par l'ENS-PSL avec les établissements employeurs de CDSN .

Il manque donc près de 3 M€ de financement, dont 2,2 M€ font l'objet de dépenses au titre des rémunérations de nos agents.

➤ La fiscalité affectée et les autres financements de l'Etat :

Le montant de 184 K€ au titre de la fiscalité affectée correspond à la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) perçue via le CROUS en fonction du nombre d'étudiants inscrits. Le montant est en légère hausse par rapport à celui de 2022. Comme les années antérieures, 34 € par étudiant sont reversés à PSL pour financer les quatre services mutualisés supports en charge de la vie étudiante (Santé, Sport, Welcome Desk et Logement).

Le montant de 100 K€ présent au titre des autres financements de l'État provient d'une première tranche de financement de 300 K€, obtenu en 2023 dans le cadre de l'appel à projet Résilience 2 (plan de sobriété énergétique des bâtiments), pour le raccordement du bâtiment Oïkos du campus Jourdan au réseau de chaleur urbaine (CPCU).

➤ Les autres financements publics et les recettes propres :

La mise en place de SIFAC conduit à traiter la nature des recettes de façon homogène et standardisée. Par conséquent, la comparaison par nature est plus complexe entre SIFAC et GFC (notre ancien SI finances). Afin de faciliter la lecture, nous faisons le choix de regrouper ces deux natures de recettes (autres financements publics et recettes propres) pour expliciter l'évolution des ressources propres.

Ces recettes ont été encaissées à hauteur de 12,2 M€ soit une baisse de -1,6 M€ par rapport à 2022, pour une exécution de 83%, soit un niveau insuffisant. Vous trouverez ci-dessous le tableau présentant la quinzaine de recettes les plus significatives de l'École, décrivant les variations associées.

¹ Les mesures dites « bas salaires » concernent les augmentations du minimum de traitement de la fonction publique, qui suit l'augmentation du SMIC, ce dernier étant indexé sur l'inflation.

Ressources Propres	2022	2023	Variation
Hébergement	1 911 525	2 392 101	480 576
Contrats doctoraux PSL	2 058 130	2 151 698	93 568
Préciput ANR	1 829 852	1 289 246	-540 606
Frais de gestion sur contrats de recherche	1 211 779	1 129 548	-82 231
Restauration	769 485	714 148	-55 338
Droits d'inscription	670 705	607 529	-63 176
CNRS Part F surcoût d'infrastructure	830 593	571 694	-258 898
CDSN entrants	435 249	566 004	130 756
Mises à disposition de locaux hors PSL	288 191	541 579	253 387
Prestations laboratoires	979 154	488 000	-491 154
Mise à disposition sortante de personnel et mission doctorale	171 241	304 852	133 610
Subvention d'aides à la mobilité internationale	204 683	293 023	88 340
Remboursement engagement décennal	297 296	139 675	-157 621
INSERM surcoût d'infrastructure	0	118 147	118 147
Mises à disposition de locaux PSL	109 421	109 421	0
Participation concours ENS	244 485	70 847	-173 638
Mécénat	604 120	0	-604 120
Autres ressources propres	1 155 382	729 234	-426 147
Total Ressources propres	13 771 291	12 216 748	-1 554 543

Nous avons cette année plusieurs variations significatives à la baisse :

- ✓ Mécénat : -604 K€, afin de répondre aux recommandations des commissaires aux comptes et dans la continuité de ce que nous avons fait les exercices précédents, les recettes (et les dépenses) de mécénat sont désormais entièrement comptabilisées sur la partie fléchée, il s'agit donc d'un ajustement structurel ;
- ✓ Préciput ANR : -541 K€, dont -310 K€ provenait d'un solde de versement en 2022 liés à des anciens contrats ANR ;
- ✓ Surcoût d'infrastructure du CNRS : -259 K€.

Comme évoqué précédemment, certaines variations à la baisse s'expliquent par le retard que nous avons eu à la facturation, suite à la mise en place de SIFAC : prestations de laboratoires (-491 K€), participation concours ENS (-174 K€), remboursement engagement décennal (-158 K€), frais de gestion sur contrat de recherche (-82 K€), ainsi qu'une partie des autres ressources propres. Toutes ces recettes futures feront l'objet d'inscriptions de nouvelles recettes au budget rectificatif.

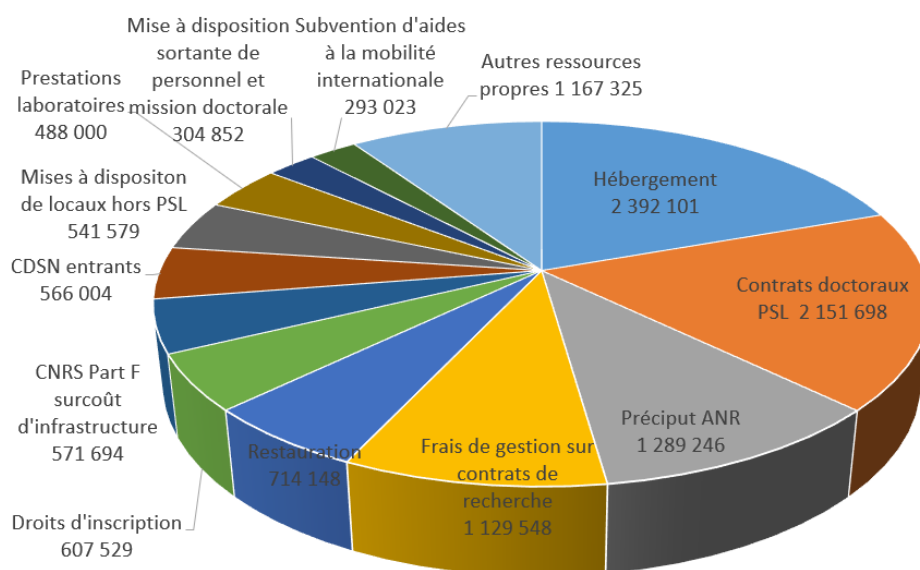
En outre, nous avons certaines recettes qui repartent à la hausse, telles que l'hébergement (+481 K€, dont 200 K€ de report de recettes 2022 sur 2023), la mise à disposition de locaux hors PSL (+253 K€ dont 200 K€ de report de recettes 2022 sur 2023), ou les contrats doctoraux (+224 K€ entre PSL et les autres ENS et l'École

Polytechnique). De plus, nous avons bénéficié, en 2023, de recettes provenant de l'INSERM relatives aux surcoûts d'infrastructure, c'est-à-dire les coûts liés à l'hébergement des contrats de recherche.

S'agissant des contrats doctoraux, il convient de noter que nous avons 1 M€ de recettes prévues en 2023 qui, compte tenu de l'avancement des divers conventionnements, seront perçues en 2024.

Le montant des recettes transférées de l'exercice 2023 sur l'exercice 2024 représente 1,8 M€.

La construction des ressources propres en « secteur » illustre la concentration de ces recettes : les huit plus importantes représentent plus de 75%.



1.1.2. Les recettes sur opérations fléchées

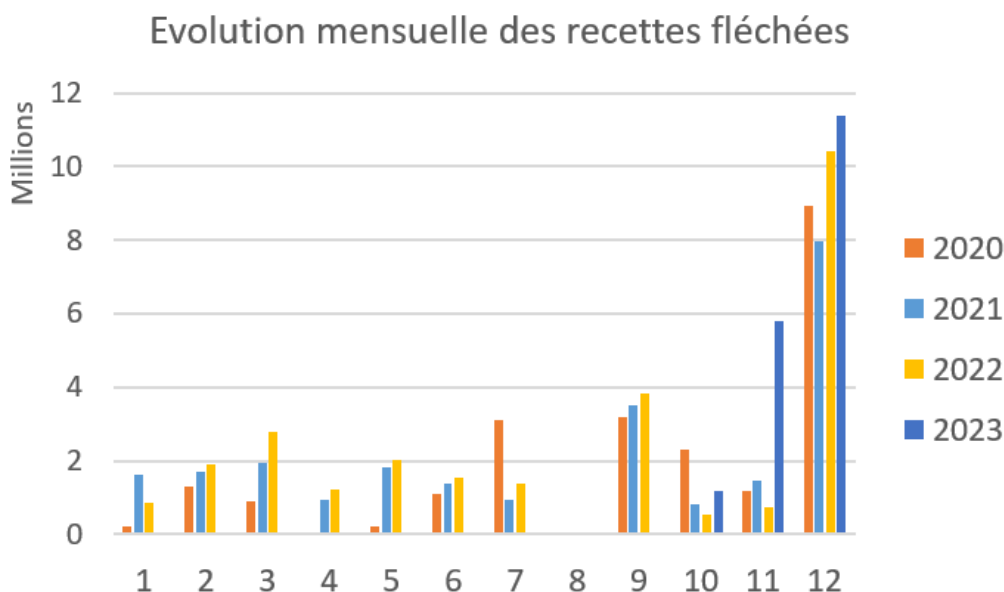
Les recettes fléchées s'établissent à 18,5 M€, soit une baisse de -8,8 M€ par rapport à l'exécution 2022. Les contrats de recherche représentent 13,8 M€, soit une baisse de -7 M€, tandis que les recettes fléchées liées aux CPER² s'élèvent à 4,7 M€, en baisse de -1,8 M€. Pour mémoire, l'année 2022 présentait un niveau exceptionnel de recettes pour le CPER d'un montant de 6,47 M€.

Le taux de réalisation est faible : 68%, inférieur de 8,9 M€ à la prévision budgétaire. Le taux moyen des trois dernières années était de 92%.

Ce taux d'exécution relatif aux contrats de recherche s'explique par le changement de processus autour de la valorisation des recettes des contrats de recherche dans SIFAC, dont la mise en œuvre s'est déployée à partir d'octobre 2023, trop tardivement pour pouvoir traiter l'ensemble des recettes de l'exercice.

² CPER : Contrat de plan État Région.

D'autant que, depuis plusieurs exercices, les recettes des contrats de recherche se concentrent en fin d'exercice (40% sur le seul mois de décembre), comme le montre le tableau suivant :



Les encaissements non valorisés en recettes budgétaires en 2023 représentent 9,1 M€ et figurent dans le tableau 5 – Opération pour compte de tiers (autres encaissements sur compte de tiers). Ils seront traités infra dans le point 1.3.2. Variation de trésorerie et opérations sur comptes de tiers.

Si la comparaison des recettes est structurellement limitée, l’observation des recettes par origine nous apporte plusieurs enseignements.

Recettes par origine	2022	2023	Variation
Contrats et prestations de recherche hors ANR	4 427 414	0	-4 427 414
Valorisation	0	84 780	84 780
ANR investissements d'avenir	2 950 497	3 034 851	84 354
ANR hors investissements d'avenir	4 335 894	5 394 595	1 058 701
Subventions Région	2 260 168	1 413 461	-846 707
Subventions Union Européenne	3 609 330	2 001 533	-1 607 797
Subventions Autres	8 736 093	6 207 504	-2 528 589
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	914 121	0	-914 121
Autres recettes	3 456	317 359	313 904
Total	27 236 974	18 454 083	-8 782 891

Ainsi, l’ANR reste notre premier partenaire avec 8,4 M€ de recettes, et présente une augmentation de 1,1 M€ par rapport à 2022. Pour mémoire, si nous obtenions le financement d’une vingtaine de projets ANR par an sur l’appel d’offre générique entre 2017 et 2018, nous sommes depuis 2020 à une trentaine de projets par an.

L’Europe et la Région Île-de-France restent des partenaires significatifs, avec 3,4 M€ de financements reçus en 2023, en baisse de -2,5 M€. Nous avons ainsi reçu des financements ERC pour 9 projets en 2023, contre 25 en 2022 et 9 projets à financement régionaux en 2023, contre 8 en 2022.

1.2 Dépenses budgétaires

L'article 180 du décret précité GBCP précise que :

- « les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice, les paiements afférents pouvant intervenir les années ultérieures » ;
- « les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'exercice ».

Les tableaux suivants reprennent ainsi la partie « dépenses » du tableau des autorisations budgétaires et mettent en évidence l'exécution des différentes enveloppes en détaillant les principales composantes. Les dépenses fléchées sont constituées des dépenses relatives aux contrats de recherche, aux mécénats, et aux projets immobiliers du contrat de plan État Région (CPER).

Elles font apparaître un niveau total de 139,4 M€ en autorisations d'engagement (AE) et de 130,7 M€ en crédits de paiement (CP), soit un taux de consommation globalement satisfaisant de 92 % en AE, en augmentation de 1% par rapport à 2022, et presque satisfaisant en CP 87 % (légèrement inférieur à 90%), en retrait de 1% par rapport à 2022.

	Dépenses									
	Compte financier 2022		Budget rectificatif n°2 2023		Exécution au 31/12/2023		Taux de réalisation		Variation par rapport à 2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	87 642 110	87 638 140	96 742 253	96 742 253	95 180 690	95 175 190	98,4%	98,4%	7 538 581	7 537 050
dont globalisé	75 053 794	75 049 825	82 095 791	82 095 791	81 988 810	81 989 759	99,9%	99,9%	6 935 016	6 939 935
dont fléché	12 588 316	12 588 316	14 646 462	14 646 462	13 191 880	13 185 430	90,1%	90,0%	603 565	597 115
Fonctionnement	33 378 261	31 815 265	43 590 557	39 510 497	39 980 298	30 710 240	92%	78%	6 602 037	-1 105 025
dont globalisé (hors CDSN)	18 528 623	16 566 641	22 323 662	20 099 366	21 353 223	17 155 479	96%	85%	2 824 600	588 838
dont CDSN (subventions)	7 690 864	8 267 999	10 167 930	10 167 930	10 641 600	7 142 098	105%	70%	2 950 736	-1 125 901
dont fléché	7 158 774	6 980 625	11 098 965	9 243 201	7 985 475	6 412 663	72%	69%	826 701	-567 962
Investissement	17 473 286	8 817 188	11 863 110	13 505 940	4 278 260	4 844 420	36%	36%	-13 195 026	-3 972 768
dont globalisé	5 108 899	2 964 848	5 374 328	5 759 045	2 474 774	3 228 325	46%	56%	-2 634 125	263 477
dont fléché (hors CPER)	9 058 485	3 066 914	5 998 782	7 221 895	1 773 429	1 577 947	30%	22%	-7 285 056	-1 488 966
dont CPER Lhomond et IBENS	3 305 901	2 785 426	490 000	525 000	30 057	38 148	6%	7%	-3 275 844	-2 747 278
TOTAL DES DÉPENSES	138 493 656	128 270 593	152 195 920	149 758 690	139 439 248	130 729 850	92%	87%	945 592	2 459 257
dont globalisé hors CDSN	98 691 317	94 581 314	109 793 781	107 954 202	105 816 807	102 373 564	96%	95%	7 125 490	7 792 249
dont globalisé CDSN	7 690 864	8 267 999	10 167 930	10 167 930	10 641 600	7 142 098	105%	70%	2 950 736	-1 125 901
dont fléché (contrats de recherche)	28 805 574	22 635 854	31 744 209	31 111 558	22 950 784	21 176 041	72%	68%	-5 854 790	-1 459 813
dont fléché CPER	3 305 901	2 785 426	490 000	525 000	30 057	38 148	6%	7%	-3 275 844	-2 747 278

L'exécution 2023 apparaît en très légère hausse sur les AE (+0,9 M€, soit +1%), elle est plus significative sur les CP (+3,2 M€ soit +3%). La hausse des AE résulte de l'évolution très importante des dépenses de personnel (+7,5 M€, soit +9%), ainsi que des dépenses de fonctionnement (+6,6 M€, soit +20%), compensée par une baisse très significative des dépenses d'investissement (-13,2 M€, soit -76%). Par ailleurs, nous avons un problème technique dans SIFAC entraînant une sous-évaluation des AE consommées de 2,5 M€, quasi-exclusivement sur les dépenses d'investissement fléchées (cf. infra 1.3.3. Dépenses d'investissement)³.

La hausse des CP de +2,5 M€ provient majoritairement de l'évolution des dépenses de personnels (+7,6 M€), qui est compensée par une diminution des dépenses de fonctionnement (-1,1 M€) et d'investissement (-4 M€).

³ Nous avons demandé une intervention de notre partenaire SOPRA STERIA (intégrateur de SIFAC pour l'AMUE). Elle devrait se faire au cours de l'année 2024.

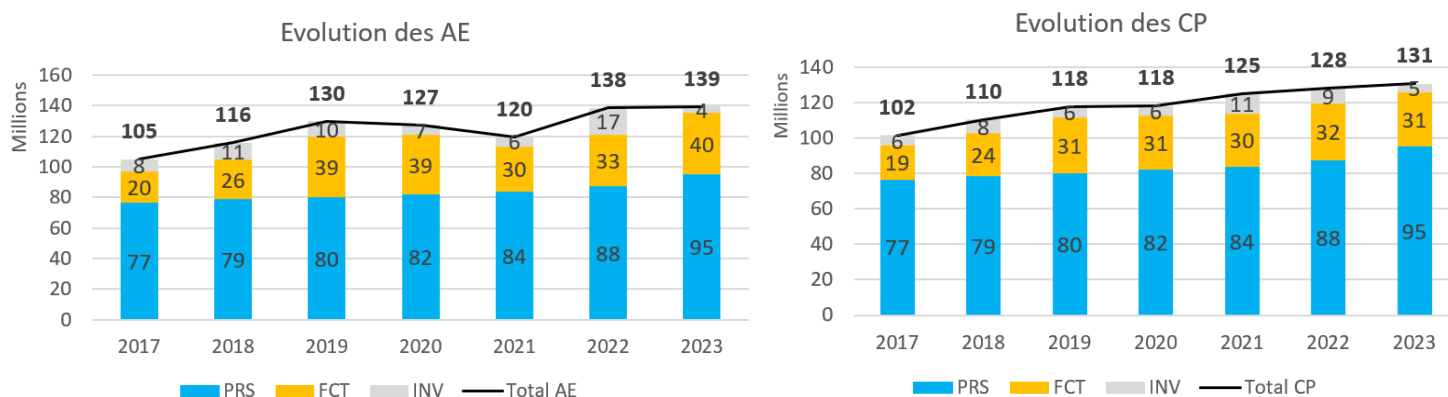
On soulignera que la variation des dépenses de personnel provient en grande majorité de l'évolution des dépenses de personnel globalisées (92% de la variation des AE et CP).

La variation des contrats doctoraux spécifiques normaliens représente une grande partie des dépenses de fonctionnement (45% de la variation des AE et 102% des CP).

L'évolution des dépenses d'investissement est liée aux dépenses fléchées (80% de la variation des AE et 107% des CP).

Sur un temps long (depuis 2017), l'évolution des dépenses reste importante, à l'instar de celle constatée sur les recettes (+20%) : +33% sur les AE et +29% pour les CP, dont +24% pour les dépenses de personnel et +61% sur les crédits de fonctionnement.

Les évolutions des dépenses par nature sont détaillées ci-dessous :



1.2.1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent en 2023 95,2 M€ en AE et CP, soit un très bon taux d'exécution de 98,4% en forte hausse par rapport aux deux exercices précédents (95,8% en 2022 et 96,7 % en 2021), le meilleur depuis cinq exercices.

Le montant des dépenses progresse de +7,5 M€ (+8,6%), pour +38 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Cette évolution résulte d'une forte hausse de +6,9 M€ sur les dépenses globalisées (+9,2%), supérieur à celle des crédits fléchés, qui s'établit à +0,6 M€ (+5%).

L'évolution des effectifs s'explique par une augmentation du nombre d'élèves (+18 ETPT) en raison des retours de congés sans traitement⁴, ainsi que du nombre de contrats doctoraux (+13,4 ETPT). Le « focus 1 - évolution de la masse salariale entre 2022 et 2023 », annexé à ce document, décrit précisément l'origine de ces évolutions qui bénéficient principalement aux élèves (+2,6 M€), aux personnels permanents (+1,5 M€), aux contrats doctoraux (+1,2 M€), ainsi que 1,7 M€ réparti globalement entre la prime de pouvoir d'achat et le glissement du paiement des indemnités de jury de concours de 2022 à 2023, suite à la parution tardive de l'arrêté pour la revalorisation du taux de rémunération des copies en 2022.

⁴ Le nombre d'élèves au recrutement du concours CPGE est stable.

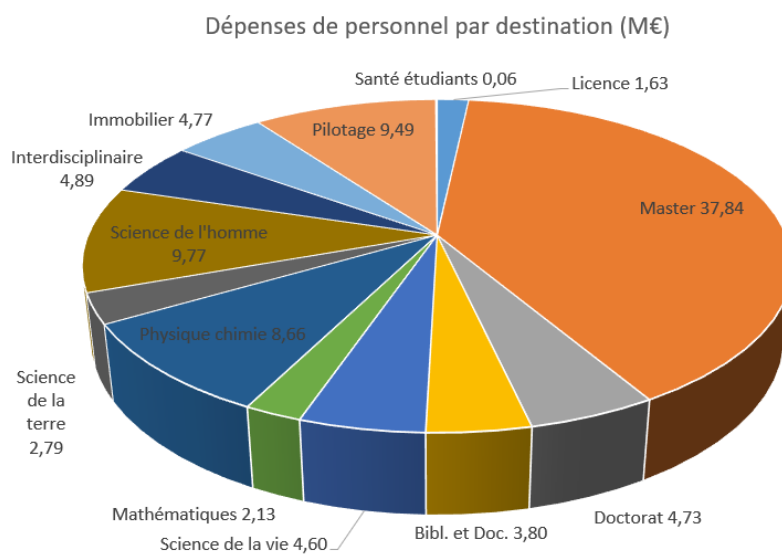
L'année 2023 a été marquée par le rendez-vous salarial du 12 juin 2023 présentant un certain nombre d'augmentations salariales pour les agents publics, ainsi que par le relèvement à deux reprises de l'indice minimum de traitement de la fonction publique⁵ (mesure dite « bas salaire »). Ces augmentations n'ont pas donné lieu à une intégrale compensation par le ministère. En 2023, nous avons donc mobilisé 2,2 M€ de ressources propres pour couvrir les augmentations du gouvernement, dont 1,2 M€ au titre du rendez-vous salarial du 12 juin 2023, et 0,9 M€ au titre des mesures bas salaires pour les seuls élèves normaliens.

Le tableau 3 repris dans le graphique ci-contre présente la répartition des dépenses par destination dites LOLF⁶. On relèvera la part du coût des dépenses de personnel afférentes à la formation Master au sens large, incluant le DENS⁷, (à hauteur de 37,8 M€), en raison de l'impact de la masse salariale des élèves, en hausse de +3 M€.

Ce sont les dépenses relatives aux actions de recherche (sciences de la vie, mathématiques, physique-chimie, sciences de la terre, sciences de l'homme et interdisciplinaire) qui bénéficient de la deuxième plus forte augmentation avec +1,8 M€ (après +2,3 M€ l'année précédente), dont 1,1 M€ sur les seuls contrats doctoraux et 0,5 M€ sur les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs.

Les fonctions d'appui (pilotage et l'immobilier) bénéficient, elles aussi, des mesures d'augmentation à hauteur de 1,6 M€, liées au repyramidage, à l'évolution des rémunérations (mesures gouvernementales) et des régimes indemnitaires (+0,2 M€ l'année précédente).

L'action Licence présente une augmentation significative (+726 K€, soit +81%), en raison des glissements des rémunérations de jury de concours de 2022 à 2023.



Enfin il convient de noter que le très bon taux d'exécution global de 98,4% avec un excellent taux d'exécution sur les dépenses globalisées à 99,9%, témoigne ainsi de notre capacité à prévoir la masse salariale de

⁵ Depuis de nombreuses années, le gouvernement réhausse le minimum du traitement de la fonction publique pour qu'il reste légèrement supérieur au SMIC, ce dernier étant indexé sur l'inflation. Ainsi, une augmentation du SMIC entraîne généralement une hausse du minimum de traitement, si ce dernier est dépassé par le niveau du SMIC.

⁶ LOLF : loi organique relative aux lois de finances.

⁷ Diplôme de l'École normale supérieure

l'établissement : sur une enveloppe globale de 81 990 K€, il reste 107 K€ de disponible budgétaire au 31/12/2023.

Sur les dépenses fléchées (contrat de recherche et mécénat), le taux d'exécution est moindre, à 90,1%, en progression depuis 2019 (89,5% en 2022 et 87,7% en 2021, mais seulement 82,5% en 2019). Nous avons donc des marges de progression sur ce périmètre.

1.2.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement étaient en 2023 de 40 M€ en AE et 30,7 M€ en CP, soit 92 % de consommation en AE (en hausse de 8% par rapport à 2022) et 78 % en CP (en retrait de 5% par rapport à 2021). Si le taux d'exécution des AE est satisfaisant (>90%), il est insuffisant sur les CP (<80%).

Les taux d'exécution varient significativement en fonction du type de dépenses de fonctionnement observé. Ainsi, sur les dépenses globalisées (hors CDSN), le taux d'exécution est très bon sur les AE (96%) et presque satisfaisant sur les CP (85%). Sur les CDSN (dépenses globalisées), nous avons un excellent taux d'exécution sur les AE (105%), mais il est faible sur les CP (70%) et s'explique notamment par le temps dédié aux échanges des quatre ENS avec le ministère sur le sujet, entraînant un conventionnement tardif avec les établissements bénéficiaires. Enfin, sur les dépenses fléchées, les taux sont faibles (autour de 70% en AE et CP), même s'ils sont en progression au regard des taux constatés entre 2019 et 2021 (autour de 60%).

En synthèse sur le fonctionnement, nous avons des marges de manœuvre sur les dépenses fléchées (AE et CP), ainsi que sur les paiements des établissements employeurs de CDSN, expliquant la grande majorité des crédits non consommés (3,6 M€ en AE et 8,8 M€ en CP).

Le niveau global de dépenses de fonctionnement présente une hausse importante des AE de +6,6 M€ (+20%) par rapport à 2022 : +2,8 M€ sur les dépenses globalisées hors CDSN (+15%) qui s'élèvent à 21,4 M€, +3 M€ sur les CDSN (+38%) sur une exécution de 10,6 M€ issu du report sur 2023 du conventionnement d'une partie de la cohorte 2022, en raison de l'imprécision du ministère sur le montant du financement des CDSN attribués aux ENS, qui a impacté l'année 2023, et +0,8 M€ pour les dépenses fléchées (+12%) qui représentent 8 M€.

L'augmentation des AE sur les crédits globalisés est portée majoritairement par les services de la direction générale des services qui représentent 74% des dépenses. Sur une hausse de +2,8 M€, ils représentent une augmentation de +2,9 M€ (+22%). L'essentiel de cette évolution concerne :

- ✓ les fluides, qui représentent une augmentation de 1 767 K€ (+80%) pour un montant global de 3 988 K€ en AE,
- ✓ le SRH, avec une augmentation de 584 K€ (+29%), en raison d'une augmentation des mises à disposition de personnel de +765 K€, couplée à une diminution des allocations de retour à l'emploi de -164 K€,
- ✓ le SPS, avec une augmentation de 482 K€ (+50%), avec une augmentation de 314 K€ liée au coût du nouveau marché et aux prestations complémentaires rendues nécessaires dans le cadre du plan Vigipirate – alerte attentat, ainsi qu'une hausse de +70 K€ dans le cadre de la maintenance de nos systèmes de sécurité incendie (SSI).

L'augmentation des AE fléchées de +0,8 M€ concerne principalement l'activité de mécénat, pour + 570 K€, dont la pleine gestion est assurée en dépenses fléchées depuis le 1^{er} janvier 2023. Hors mécénat, les variations en volume les plus significatives sont les suivantes : Géosciences (+152 K€), Economie (+95 K€) et Biologie (+82 K€).

Les CP présentent globalement une baisse de -1,1 M€ (-3%) sur un total de 30,8 M€. Seuls les CP des dépenses globalisées hors CDSN augmentent de 0,6 M€ (+4%), avec un niveau d'exécution de 17,2 M€. Les CDSN diminuent de -1,1 M€ et s'établissent à 7,1 M€ (-14%), en raison du retard de conventionnement 2023 évoqué supra. Sur les dépenses fléchées, la baisse est équivalente à la hausse observée sur les dépenses globalisées hors CDSN (-0,6 M€, soit -8%).

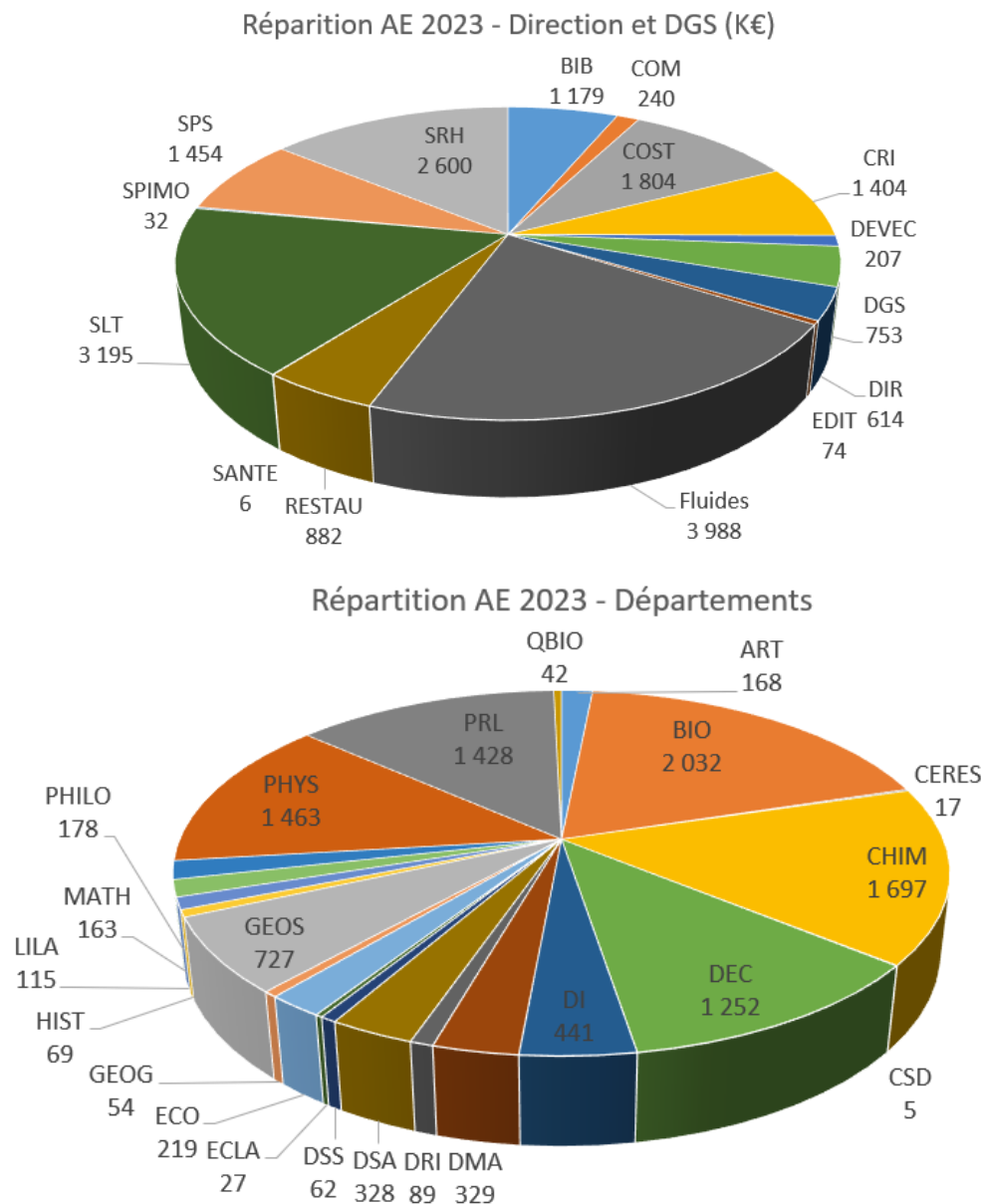
L'augmentation des CP globalisés de +0,6 M€ résulte d'une hausse pour les services de la direction générale des services (DGS) pour +1,3 M€ (+12%, identique à l'exercice précédent), qui représentent 72% de l'ensemble des CP globalisés de l'établissement. Cette hausse est compensée par une baisse de consommation de crédits au niveau de la Direction (-0,4 M€), de la Bibliothèque Lettres Sciences Humaines et Sociales (-0,2 M€), ainsi que de la Biologie (-0,1 M€).

Les variations de la DGS recourent la hausse des fluides pour +1 601 K€, celle du SPS pour +261 K€ (marché sécurité en hausse et mesures Vigipirate), ainsi que la baisse de l'exécution du SRH pour -459 K€ (-260 K€ pour les mises à disposition de personnel et -178 K€ pour les allocations de retour à l'emploi) pour les plus significatives.

Les variations sur la Direction sont des mesures techniques ou conjoncturelles : -176 K€ au titre du mécénat qui impactent les dépenses fléchées à partir du 1^{er} janvier 2023, -152 K€ au titre des bourses Erasmus, gérées en opérations pour compte de tiers et n'impactent pas le budget « GBCP », -99 K€ au titre de l'évènementiel, en lien avec la nuit Sciences et les Lettres, organisée en 2022, absente en 2023 car organisée tous les deux ans.

La diminution de -0,6 M€ sur les dépenses fléchées est, elle aussi, une contraction entre une diminution de dépenses sur les contrats de recherche de -1,2 M€, quasi exclusivement sur le département Chimie en raison de la diminution des dépenses sur le DIM RESPORE (-1,1 M€), compensée par une augmentation sur l'activité de mécénat de 592 K€.

Eu égard au volume d’AE concerné soit 40 M€, il nous semble intéressant de présenter la répartition des dépenses sur un périmètre direction et direction générale des services (18,4 M€), puis sur un périmètre départements⁸ (10,9 M€), hors CDSN (10,6 M€), au moyen des graphiques suivants :



⁸ Par mesure de simplification, les structures transversales telles qu’ECLA, le CERES, le PRL ou Qbio sont présentées au même niveau que les départements.

1.2.3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement étaient en 2023 de 4,3 M€ d'AE et 4,8 M€ de CP soit un taux d'exécution de 36% en AE et en CP, soit un taux très faible, inférieur de 41% en AE et de 28% en CP à la moyenne d'exécution des trois derniers exercices.

Il convient de noter la présence d'un problème dans SIFAC qui aboutit à une sous-consommation des AE de 2,5 M€, principalement sur les AE d'investissement fléchés. En effet, les restes à payer des exercices antérieurs, qui ne devrait comptabiliser ni AE ni CP sur l'exercice 2023, sont comptabilisées en 2023 dans SIFAC pour une valeur négative d'AE de -2 467 K€, dont -2 480 K€ d'AE d'investissement fléché. Une intervention de l'intégrateur de SIFAC (SOPRA STERIA) est nécessaire pour résoudre ce problème.

Le taux d'exécution des AE d'investissement corrigé est de 58% soit un taux qui reste faible, inférieur de 19% à la moyenne des trois derniers exercices.

La situation est sensiblement différente, selon que l'on observe les dépenses globalisées, qui ont un taux d'exécution à 46% en AE et 56% en CP, ou les dépenses fléchées des contrats de recherche, qui s'établissent à 30% en AE et 22% en CP. Plusieurs projets ont été repoussés sur les exercices futurs, tels que le développement du prototype pour le projet IMF NMR (1,2 M€ en AE et 1,4 M€ en CP) ou les dépenses du DIM RESPORE (0,3 M€ en AE, 0,2 M€ en CP) ou l'acquisition d'un diffractomètre (0,2 M€) en Chimie, ainsi que le projet Quant Edu en lien avec PSL (0,1 M€ en AE et CP), le liquéfacteur (1 M€ en CP), le masqueur électronique (0,6 M€ en CP) pour le département de Physique. Par ailleurs, les contrats obtenus ont eu moins besoin de crédits d'investissements (0,9 M€ de surbudgétisation en AE et 1 M€ en CP).

Le taux d'exécution des AE d'investissement fléché corrigé est de 66%, plus proche de celui observé les années précédentes, mais inférieur de 8% à la moyenne des trois derniers exercices.

Comme les exercices précédents, le taux d'exécution des CP d'investissement est celui qui présente le plus de marge de manœuvre pour l'établissement.

Les AE diminuent de -13,2 M€ par rapport à 2022 (-76%) et concernent toutes les typologies de dépenses, mais principalement la partie fléchée. Les dépenses globalisées représentent 2,8 M€, en baisse de -2,6 M€. Cette variation est explicitée dans le focus 5 – les projets immobiliers : des décalages de chantier, des études complémentaires nécessaires ou des modifications de la programmation immobilière.

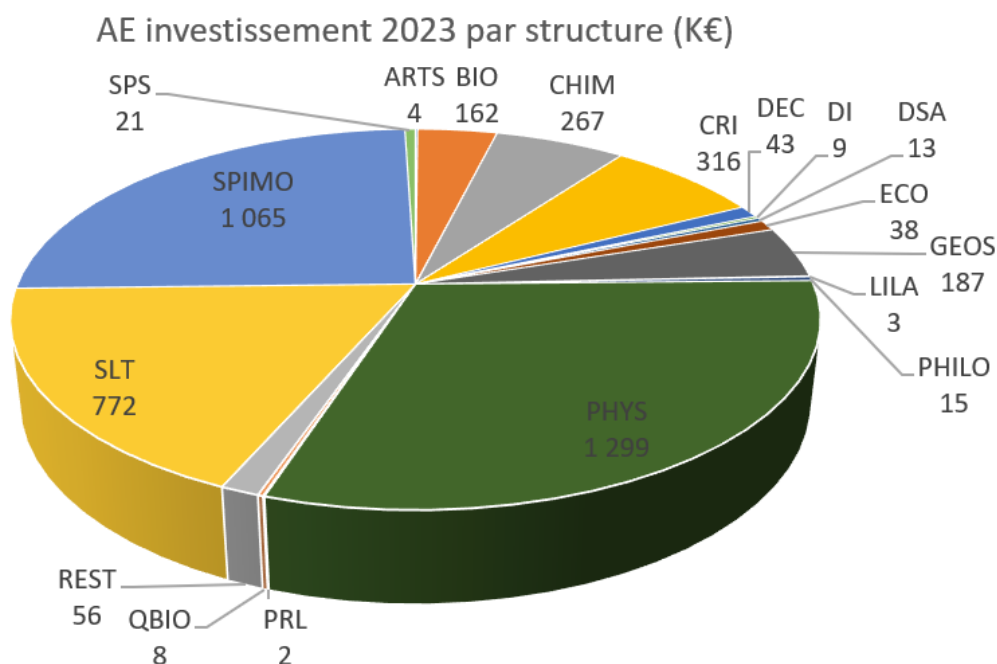
Les contrats de recherche représentent 1,8 M€, en diminution de -7,3 M€. En effet, l'année 2022 a été exceptionnelle : 5,5 M€ pour l'EQUIPEX+ INM NMR en Chimie, 2 M€ pour le SESAME dédié au liquéfacteur PSL et 0,8 M€ pour un ERC Starting Grant DANCINGFOOL en Physique. Seuls deux projets significatifs ont pu être lancés en 2023 : le Masqueur électronique pour 1,2 M€ dans le département de Physique et 0,1 M€ pour un ERC Synergy Grant HISCORE en Chimie.

En outre, sur le CPER immobilier (Lhomond et 46 rue d'Ulm), les dépenses s'élèvent à 30 K€, en diminution de -3,3 M€, car nous avons quasiment terminé la gestion d'opération « en propre » (la dernière opération est le Datacenter mis en service en juin 2023). Toutes les autres phases de ces projets sont gérées par l'EPAURIF, dont la gestion est assurée hors budget GBCP (en opération pour compte de tiers, sans impact sur le solde budgétaire).

Les CP diminuent de -4 M€ (-45%), uniquement sur les dépenses fléchées. Les dépenses globalisées représentent 3,2 M€ et augmentent de 0,3 M€ (+9%), portés par la hausse des projets immobiliers (cf. focus 5 – les projets

immobiliers infra). Les contrats de recherche s'établissent à 1,6 M€, ils diminuent de -1,5 M€, en raison d'un moindre besoin de paiements sur les projets cités dans les paragraphes précédents. Le CPER présente un niveau très faible à 38 K€, en diminution de -2,8 M€, puisque les transferts de trésoreries sont réalisés via les opérations pour comptes de tiers (sans impact en AE et CP).

La répartition par structure est ici aussi intéressante, pour observer le poids des dépenses (AE) d'investissement au sein de l'École, et notamment celui de la Chimie et de la Physique, pour lesquels les projets menés mobilisent des crédits d'investissement.



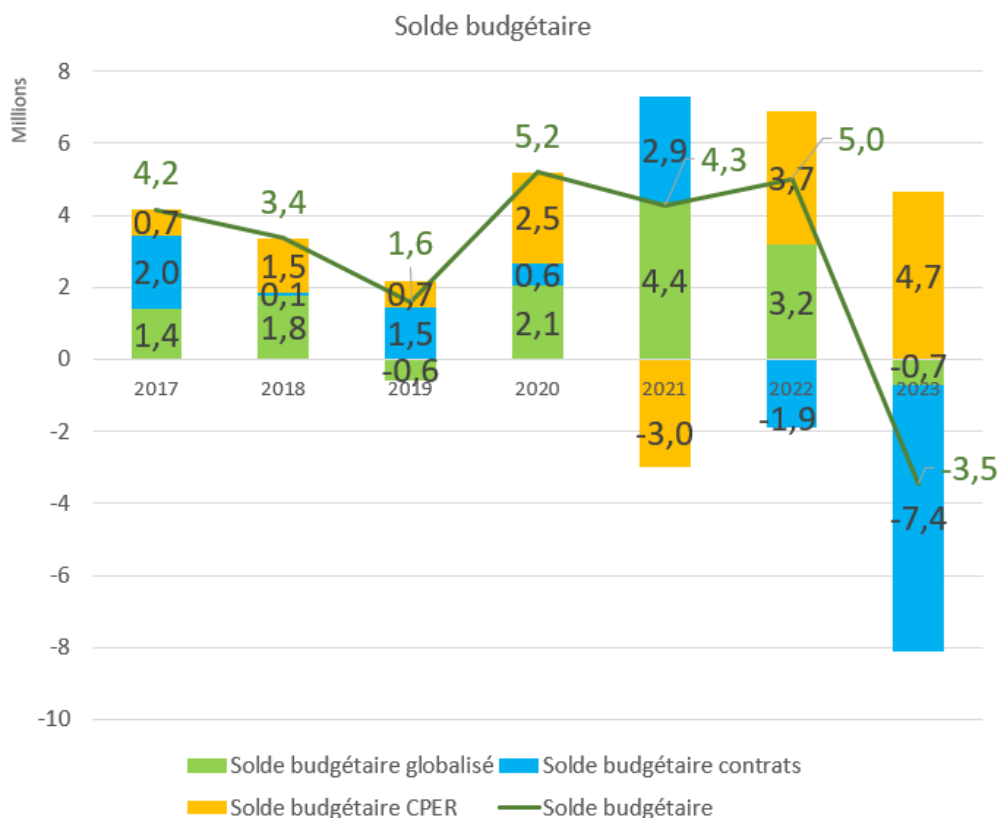
1.3 Solde budgétaire et variation de trésorerie

1.3.1. Résultat budgétaire

L'année 2023 s'achève par un résultat budgétaire déficitaire de -3,5 M€ (pour mémoire, il était de +5 M€ en 2022, +4,3 M€ en 2021 et +5,2 M€ en 2020), dont -0,7 M€ au titre des crédits globalisés, -4,7 M€ sur les contrats de recherche et +6,1 M€ d'excédent sur les CPER. Ce solde budgétaire correspond à la différence entre les encaissements de l'année à hauteur de 127,3 M€ et les décaissements de l'année (en CP) de 130,7 M€.

On rappellera que le résultat budgétaire à l'issue du BR2/2023 était négatif à hauteur de -10,9 M€. Cet écart de -7,4 M€ entre la prévision de solde budgétaire et son exécution concerne les recettes pour -11,6 M€, dont -8,6 M€ pour les recettes fléchées, et les dépenses pour -19 M€ dont -10 M€ pour les dépenses fléchées et -3 M€ pour les CDSN.

Les évolutions des composantes du solde budgétaire sont présentées dans le graphique suivant :



1.3.2. Variation de trésorerie et opérations sur comptes de tiers

Le solde budgétaire à la clôture 2023 est négatif et s'établit à -3,5 M€.

Il est considéré comme un solde intermédiaire de trésorerie dans la mesure où la variation de trésorerie constatée en 2023 est de -2,8 M€ compte tenu d'autres opérations à prendre en compte.

En effet, il est nécessaire d'ajouter au solde budgétaire trois types de variations pour obtenir la variation de trésorerie :

- les opérations en capital : à la marge, mais comme chaque année, la contribution annuelle au programme d'action de la fondation Philippe Meyer, à hauteur de 10 K€, a un impact négatif sur la trésorerie de l'établissement ;
- les opérations au nom et pour le compte de tiers : plusieurs types d'opérations ont un impact sur la trésorerie de l'établissement, sans constituer des opérations budgétaires, ni provoquer aucun impact sur le résultat patrimonial. :
 - les aides à la mobilité internationale figurent désormais en tant qu'opérations au nom et pour le compte de tiers : elles répondent en effet aux critères d'éligibilité⁹ en la matière. Il s'agit ici :

⁹ Selon les normes comptables et budgétaires, les dispositifs d'intervention pour compte de tiers « correspondent aux versements reçus de l'État, de l'Union Européenne ou d'une autre entité, par l'organisme qui les redistribue sans marge d'appréciation au bénéficiaire final de la mesure d'aide. »

- de bourses versées dans le cadre du dispositif européen Erasmus pour 108 K€ mais ayant donné à versement du financeur pour 151 K€, laissant ainsi un solde positif de 43 K€ sur la trésorerie ;
- de bourses versées dans le cadre du dispositif ministériel (AMIE), ayant conduit au versement de 62 K€.

Des travaux d'amélioration du suivi de ces opérations spécifiques devront être encore menés en 2024 par le Service Financier et Comptable en lien avec la Direction des Relations Internationales pour garantir leur suivi pluriannuel

- des financements sur contrats de recherche sont aussi intégrés dans le dispositif des opérations au nom et pour le compte de tiers. Il s'agit de conventions dans lesquelles le financeur prévoit explicitement un reversement par le coordinateur à différents partenaires. En 2023 c'est le cas pour différents projets (européens : H2020 MULTIDYN et CBHE IBRAIN ou de la FRM), dont l'établissement assure le pilotage. Ainsi un montant cumulé d'encaissement de 1,5 M€ et de 428 K€ d'encaissement est constaté, laissant un solde positif d'1,1 M€ sur la trésorerie de l'ENS ; l'impact de ces opérations sur la trésorerie de l'établissement est donc de -52 K€. Des travaux d'amélioration du suivi de ces opérations spécifiques devront aussi être menés en 2024 par le Service Financier et Comptable en lien, cette fois-ci, avec le Service Partenariat de la Recherche, pour mener leur suivi pluriannuel.

- les autres encaissements et décaissements sur compte de tiers :

- il s'agit principalement des opérations liées à la TVA, laissant un écart entre les décaissements (1,8 M€) et encaissements (2 M€) ayant un impact positif sur la trésorerie de +138 K : on soulignera que la réduction des flux de trésorerie, en recettes comme en dépenses, se retrouve dans les moindres volumes de TVA, encaissés ou décaissés, par rapport l'an passé ou même à la prévision 2023 ;
- concernant les flux de trésorerie liés à la gestion par conventions de mandat à l'EPAURIF des financements issus du CPER, seules les avances versées ont eu un impact négatif sur la trésorerie de l'ENS. La récupération de TVA, à hauteur des dépenses effectivement réalisées par le mandataire, n'a en effet pu être sollicitée en 2023 auprès de la DGFIP, expliquant ce solde nettement négatif de -7,3 M€ ;
- certaines opérations comptables ayant un impact significatif sur la trésorerie de l'École n'ont pu être dénouées budgétairement en 2023. Elles s'expliquant notamment par l'adaptation au nouvel outil financier (SIFAC). Ainsi une partie des décaissements que le service financier et comptable a dû générer pour faire face à certaines urgences dans l'attente de la mise en place de SIFAC n'ont pu régularisées dans les comptes 2023 de l'établissement pour un montant cumulé de 2,3 M€. Les commandes gérées dans le cadre du marché de voyage avec carte logée en font d'ailleurs partie. Par ailleurs, une partie significative des encaissements 2023 n'ont pas donné lieu à titres d'avance ou de recettes et n'ont donc pas eu d'impact budgétaire comme indiqué précédemment. La situation de ces opérations, figurant pour partie sur compte d'attente en tant que « recettes à régulariser », ont fait l'objet d'un examen approfondi en lien avec les commissaires aux comptes, en conduisant notamment au *reclassement* d'une partie de ces encaissements en avance, toujours sans impact budgétaire : leur montant est évalué à 9,1 M€, permettant d'améliorer significativement à ce titre le solde de trésorerie (+6,8 M€).

La trésorerie de l'établissement, une fois pris en compte à la fois le solde budgétaire (-3,5 M€) de l'établissement et la variation positive (+671 K€) de l'ensemble des opérations précitées, tant sur comptes de tiers (-378 K€) qu'au nom et pour comptes de tiers (+1,1 M€), connaît une variation négative de -2,8 M€.

La trésorerie est ainsi ramenée à la clôture 2023 à 46,1 M€, représentant 128 jours de fonctionnement réels. La trésorerie dite fléchée (23,3 M€) représente une part importante (51 %) de ce total mais on soulignera que cette proportion baisse régulièrement (61 % à la clôture 2020 et 53 % en 2022) laissant ainsi une trésorerie non fléchée extrêmement stable de 22,7 M€ (soit 49 %).

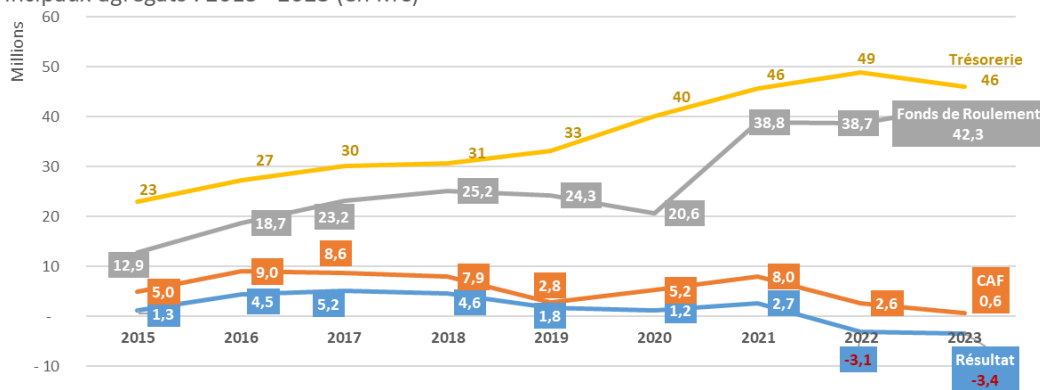
2 - Les données issues de la comptabilité générale

Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment les articles 56 et 57, fait référence à la comptabilité générale et indique notamment que « les règles de comptabilité générale applicables aux personnes morales mentionnées à l'article 1^{er} ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de l'action de ces personnes morales. Ces règles sont fixées » par le recueil des normes comptables pour les établissements publics dont la dernière version a été publiée par arrêté du 19 juillet 2023. Les modalités d'application de ces normes à l'ENS-PSL sont détaillées dans l'annexe au compte financier. L'impact de la bonne application de ces normes comptables est ici retracé et évalué.

Les agrégats de la comptabilité générale, que sont le résultat de l'exercice (produits moins charges), la capacité d'autofinancement (charges décaissables moins produits encaissables principalement), le fonds de roulement (excédent des ressources stables sur les emplois permanents) et la trésorerie (disponibilités) constituent les indicateurs financiers complémentaires aux données de la comptabilité budgétaire (supra § 1).

Ces éléments de la situation financière à la fin 2023 et leur évolution depuis la mise en place de la GBCP sont retracés ci-contre et sont détaillés ci-dessous.

Principaux agrégats : 2015 - 2023 (en M€)



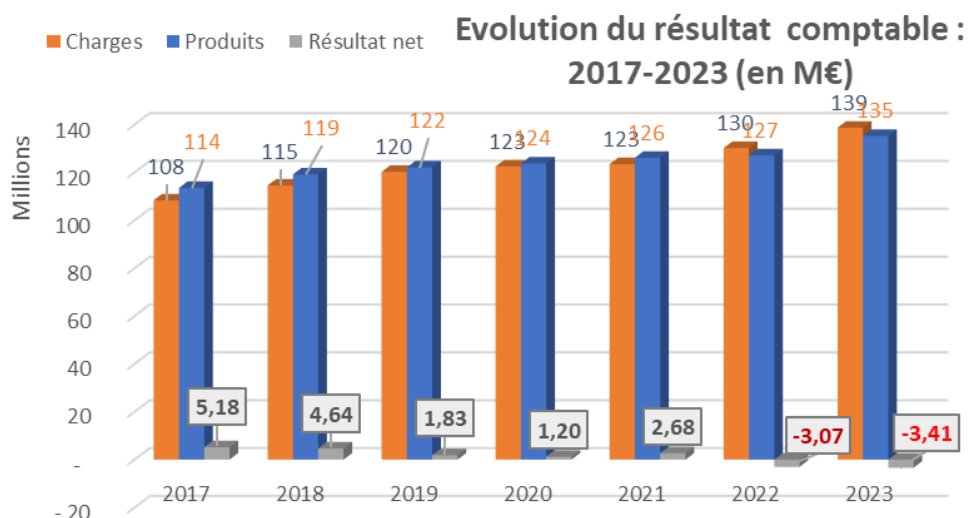
2.1 Résultat de l'exercice 2023 et principaux agrégats

2.1.1. Résultat comptable

Le résultat comptable correspond à la différence entre les produits et les charges rattachés à l'exercice. Le résultat comptable de l'établissement est déficitaire et s'établit pour 2022 à -3,4 M€ (contre un déficit de -3,1 M€ en 2022).

Ce déficit est très proche du déficit qui été voté au BR2/2023 (-36 K€) mais sa construction s'éloigne sur certains points des hypothèses qui avaient été inscrites au budget 2023 : le montant tant que des produits était nettement supérieur (+6,2 M€ dans les deux cas). Si les charges de personnel sont quasi à la hauteur (619 K€), celles de fonctionnement sont moindres (-6,4 M€), à l'exception notable (mais non prééminente) des amortissements (+745 K€) qui s'explique par le chantier mis en œuvre en 2023 concernant la fiabilisation de l'actif (cf. *infra* focus n°7). Il en va de même en matière de produits : la dotation reçue du ministère est quasi conforme au montant prévisionnel (-226 K€) mais les autres subventions, y compris celles calculées au titre des contrats de recherche, sont moindres (-6,2 M€), ainsi que les quotes-parts au financement de l'actif reprises au résultat (-1,3 M€), partiellement compensées (+1,4 M€) par le niveau des « autres produits » notamment de gestion et, dans une moindre mesure, de ceux rattachés au « chiffre d'affaires ».

Dans ces conditions, les causes de ce déficit comptable sont celles qui ont été déjà présentées à l'occasion des différents documents budgétaires et justifient son caractère conjoncturel. L'impact des mesures salariales mises en œuvre en 2023 (1,6 M€ pour le rendez-vous salarial du 12 juin 2023, 1,7 M€ pour les mesures bas salariales normaliens, ainsi que, plus marginalement certaines autres mesures salariales) est fort puisque pour un coût de mise en place évalué à 3,9 M€, seul 1,7 M€ a été financé par la SCSP, laissant un solde négatif de -2,2 M€ que l'établissement n'a pu compenser sur l'exercice 2023. De même en dépit de l'aide significative du ministère à hauteur d'1 M€, les surcoûts constatés en matière de fluides, et notamment d'électricité (*infra*) représentent un surcoût de 624 K€ sur la gestion 2023.



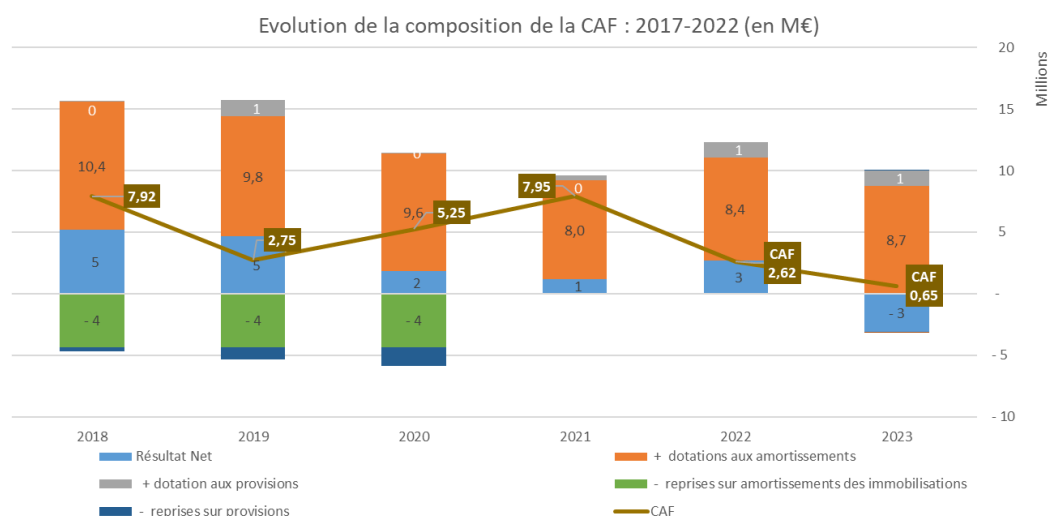
En outre les travaux menés avec les commissaires aux comptes ont permis de fiabiliser encore le niveau du produit annuel estimé, notamment en apurant de cette évaluation les financements les plus anciens dont la réalité des charges est parfois difficile à arrêter (*infra*). Ce chantier se poursuivra en 2024 mais en l'état le recensement effectué, cumulé aux produits de l'année, conduit à constater un niveau des produits inférieur de -668 K€ (contre -2 M€ à la clôture 2022) à celui des charges. Par ailleurs, en l'état de nos systèmes d'information, l'ENS-PSL n'est pas en mesure d'intégrer en temps réel à cette évaluation le produit que représente la prise en charge par des financeurs externes du coût, en tout ou partie, des agents permanents de l'établissement mais affectés à un contrat de recherche. Ce chantier sera aussi à mener en 2024. Enfin si les travaux de fiabilisation

de l'actif menés en 2023 ont enfin permis de mieux évaluer les amortissements à comptabiliser en 2023, y compris en les augmentant (+452 K€), ceux-ci n'ont été que partiellement compensés par une quote-part reprise au résultat correspondant aux financements externes (en augmentation de +1 M€). Ce chantier initié en 2023 devra se poursuivre en 2024 pour s'assurer, d'une part, de l'exhaustivité des financements externes d'actif, désormais inscrits au passif de l'établissement ; d'autre part, de leur correct rattachement aux immobilisations désormais inventoriées : la situation des immobilisations inscrites en « en cours » et celles des financements partiellement reçus pour des immobilisations déjà mises en service devra être expertisée.

2.1.2. La capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement de l'établissement est de 647 K€, soit une dégradation nette de près de -2 M€ : cette baisse s'explique, certes par un résultat plus déficitaire que celui de l'an passé (-339 K€), mais surtout par un moindre poids

des opérations d'ordre. En effet les dotations aux amortissements et provisions en baisse de -585 K€ sont en partie compensées par une nette hausse des quotes-parts et reprises (+1 M€). Ce niveau de CAF reste en revanche nettement



supérieur à celui prévu en BR2 (-1,5 M€), qui se justifiait par un déficit équivalent mais surtout par un écart plus important (2 M€) entre les dotations (aux amortissements et provisions) et les quotes-parts.

2.1.3. Le fonds de roulement (FRNG) : prélèvement et corrections

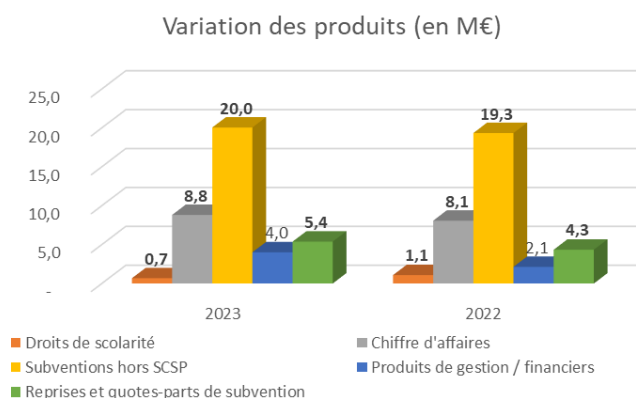
Pour 2023, l'établissement parvient à dégager un apport au fonds de roulement important (9,6 M€) alors qu'était prévu au BR2/2023 au contraire un prélèvement sur le fonds de roulement de près de 12,4 M€. Cet écart s'explique par plusieurs éléments : d'une part, malgré un déficit quasi équivalent, une insuffisance d'autofinancement prévisionnelle de l'établissement était évaluée -1,5 M€ ; d'autre part, le niveau d'investissement prévisionnel (20,9 M€) était nettement supérieur (+9,3 M€) pour un niveau de financement externe moindre (10 M€ et non 22,7 M€). Les motifs de ces différents écarts sont expliqués plus loin. Cet abondement du fonds de roulement à hauteur de 9,6 M€ est nettement supérieur à celui constaté par le passé, et en particulier au 31/12/2022 (389 K€).

Cet apport au fond de roulement doit être mesuré au regard de l'évolution de ce dernier. En effet à la clôture 2022, le fonds de roulement avait été estimé à 38,7 M€. Pourtant les travaux menés avec les commissaires aux comptes ont conduit à passer une série de corrections, notamment dans l'évaluation du produit des contrats de recherche ainsi que lors de la comptabilisation de certaines opérations (charge à payer sur CDSN ou extourne des charges constatées d'avance) à hauteur d'un montant cumulé de 5,9 M€. Ces corrections ramènent ainsi à 32,7 M€ le fonds de roulement initial 2023 de l'établissement. Après intégration de l'apport sur le fonds de

roulement 2023 (+9,6 M€), le fonds de roulement de l'exercice s'établit à 42,3 M€, ce qui représente env. 118 jours de fonctionnement réel.

2.2 Produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement ont un périmètre différent de celui des recettes budgétaires, puisqu'ils intègrent les opérations d'ordre ayant un impact uniquement comptable, notamment : les produits à recevoir et produits constatés d'avance mais aussi les reprises de provisions et quotes-parts sur subvention d'investissement. Ceci, en excluant les avances encaissées et donc sans prendre en compte les mouvements de trésorerie éventuellement constatés.



Il est précisé que les travaux de clôture, menés en lien avec les commissaires aux comptes de l'établissement, ont conduit à constater un volume important de produits d'ordre pour 2023, estimés et comptabilisés, après le 31 décembre 2023. Ils sont de deux types :

- ✓ les travaux habituels relatifs aux contrats de recherche et conventions de mécénat se sont poursuivis selon des modalités proches de celles appliquées depuis 2020 mais un certain nombre d'adaptations découlant à la fois de la mise en place de SIFAC et de la revue des contrats les plus anciens opérés au second semestre 2023. Ainsi un montant contracté de produits de 16,5 M€ a été constaté en 2023 : il s'agit d'estimer le niveau des produits à rattacher à l'exercice en prenant en compte l'ensemble des dépenses de fonctionnement des contrats de recherche de l'établissement depuis leur ouverture. Il s'agit donc de la résultante de la contraction des produits à recevoir (70,4 M€) et de produits constatés d'avance (2,8 M€) et des extournes de ces mêmes produits constatés à la fin 2022 (pour respectivement 54,1 M€ et 3 M€) ;
- ✓ d'autres produits à recevoir, de nature diverses ont été constatés en 2023 représentant un montant cumulé de plus de 3 M€. Il s'agit notamment de produit de frais de gestion pour des encaissements sur contrats de recherche (685 K€), les versements des autres ENS au titre des CDSN accueillis par l'ENS (548 K€) ou des contrats doctoraux de PSL (481 K€), les remboursements de divers engagements décennaux (320 K€), le remboursement des charges par l'université Paris Cité pour les locaux mis à disposition à Montrouge (200 K€), certains trop perçus sur rémunérations, de taxe d'apprentissage, de recettes du restaurant, de droits de scolarité, de complément du préciput (pour un montant cumulé de 411 K€) etc. Ce montant significatif s'explique à la fois par un recensement systématique des produits attendus et par les retards de facturation générés par la bascule à SIFAC ;
- ✓ enfin les travaux de fiabilisation de l'actif, initiés en 2023, ont conduit à identifier un volume significatif d'immobilisations bénéficiant de financements externes et de procéder au rattachement de ces subventions à ces biens . Ceci a permis de décompter une quote-part au résultat à hauteur des amortissements, représentant un montant de 5,4 M€. Ces dernières années, seule la reprise correspondant aux immeubles et terrains mis à disposition par l'État était comptabilisée pour 4,3 M€. A la marge, une reprise de provision au titre de l'allocation retour à l'emploi a été décompté en 2023 pour 14 K€.

Produits	2022	2023	Variation en %	Ecart 2022/23
Droits de scolarité	1 081 269	679 166	-37%	(402 103)
Chiffre d'affaires et variation de stocks autres que droits de scolarité	8 075 242	8 817 393	9%	742 151
Subventions	111 484 042	116 372 037	4%	4 887 995
Produits divers de gestion et produits financiers	2 141 993	4 015 149	87%	1 873 157
Reprises sur provisions et quotes-parts de subvention	4 341 478	5 384 006	24%	1 042 528
Total	127 124 023	135 267 750	6%	8 143 727

Au préalable, il faut souligner que le changement de système d'information rend plus délicate la comparabilité des données comptables dans la mesure où le référentiel comptable a pu être modifié pour certaines imputations et où le traitement des recettes sous SIFAC laisse peu de marges de corrections.

Dans ces conditions, on constate pour la gestion 2023 une augmentation de +6% représentant un montant contracté de +8,1 M€ par rapport à la gestion 2022. Celle-ci s'explique par des mouvements variables selon la nature des recettes ici visées :

➤ Droits de scolarité :

Produits	2022	2023	Variation en %	Ecart 2022/23
Droits de scolarité	1 081 269 €	679 166 €	-37%	-402 103,38
Total	1 081 269 €	679 166 €	-37%	- 402 103 €

Les droits de scolarité sont en légère diminution de -402 K€ mais celle-ci n'est en réalité qu'apparente. En effet, le changement de système d'information financier (SIFAC) a conduit à imputer avec davantage de rigueur certains produits. C'est le cas des redevances perçues au titre des mises à disposition de locaux (à l'École d'Économie de Paris, à PSL, au CEPREMAP...) figurant désormais parmi les produits de gestion. Les droits d'inscription, stricto sensu, sont ainsi en légère augmentation de +68 K€ notamment en raison de la variation des effectifs étudiants.

➤ Ventes de produits et prestations de services (chiffre d'affaires) :

Produits	2022	2023	Variation en %	Ecart 2022/23
Produits de la recherche	1 107 598 €	1 151 235 €	4%	43 637 €
Autres prestations de services	966 243 €	1 156 214 €	20%	189 970 €
Mise à disposition de personnel et rembst CDSN	3 106 767 €	3 128 372 €	1%	21 605 €
Hébergement	2 095 306 €	2 457 824 €	17%	362 518 €
Restauration	725 063 €	863 377 €	19%	138 314 €
Vente de publication	74 266 €	60 372 €	-19%	- 13 894 €
Total	8 075 242 €	8 817 393 €	9%	742 151 €

Le chiffre d'affaires est en progression (+742 K€), qui s'explique par une progression des produits de l'hébergement (+363 K€), de la restauration (+138 K€) et des autres prestations de services (+189 K€) notamment de location. Les autres produits restent relativement stables.

➤ Subventions :

Produits	2022	2023	Variation en %	Ecart 2022/23
Subvention DGESIP	92 144 087 €	96 325 071 €	5%	4 180 984 €
Subvention ANR	9 153 249 €	2 171 391 €	-76%	- 6 981 858 €
Subvention de la région	1 881 985 €	3 432 305 €	82%	1 550 320 €
Subvention européenne	643 055 €	6 914 474 €	975%	6 271 419 €
Subventions autres	7 101 182 €	7 455 245 €	-5%	- 354 063 €
Autres	508 771 €		-100%	- 508 771 €
Taxe d'apprentissage	51 712 €	73 551 €	42%	21 839 €
Total	111 484 042 €	116 372 037 €	4%	4 887 995 €

Le poste des subventions connaît une forte augmentation par rapport à 2022 (+4,9 M€) comme en 2022. L'augmentation de la subvention pour charges de service public (+4,9 M€) pour les motifs indiqués plus haut.

Les subventions connaissent des variations différentes qui pour partie se compensent : +6,3 M€ pour les dotations de l'Union Européenne, -6,9 M€ pour celles de l'ANR, +1,5 M€ de la région, etc.

➤ Produits de gestion et financiers :

Produits	2022	2023	Variation en %	Ecart 2022/23
Redevances	- €	664 662 €		664 662 €
CVEC	129 957 €	183 853 €	41%	53 895 €
Droits d'auteur	2 013 €	7 486 €	272%	5 473 €
Produits gestion annul exercices antér	491 666 €	682 826 €	39%	191 160 €
Produits divers	1 517 726 €	2 476 155 €	63%	958 429 €
Produits financiers	631 €	169 €	-73%	- 462 €
Total	2 141 993 €	4 015 149 €	87%	1 873 157 €

Les divers produits de gestion sont en nette augmentation (+1,9 M€). Cette variation s'explique, d'une part, par un recensement, plus exhaustif que par le passé, des produits à rattacher découlant de la gestion des doctorants de PSL (481 K€) ainsi que des CDSN accueillis par l'ENS-PSL mais sur financements des autres ENS (548 K€). D'autre part, de l'imputation de ces produits à recevoir parmi les produits divers alors qu'ils auraient dû figurer respectivement au poste des produits découlant des « mises à disposition de personnel » et à celui des « autres prestations de service ». Le changement de référentiel comptable a aussi conduit à imputer en redevances les participations aux charges au titre de la mise à disposition de locaux (pour PSL et l'Ecole d'Économie de Paris) ainsi que les redevances de Blue Laverie jusqu'alors parmi les droits d'inscription (supra) : ceci explique la variation du poste redevance.

Une fois ces variations apparentes neutralisées, la variation relevée n'est plus que de +179 K€ dans des proportions habituelles a fortiori sur des lignes comptables aussi générales que les produits de gestion.

➤ Reprises et quotes-parts de subvention :

Produits	2022	2023	Variation en %	Ecart 2022/23
Reprises sur amortissements	4 340 008 €	5 369 870 €	24%	1 029 862 €
Reprises sur provisions	- €	14 136 €		14 136 €
Total	4 340 008 €	5 384 006 €	24%	1 043 998 €

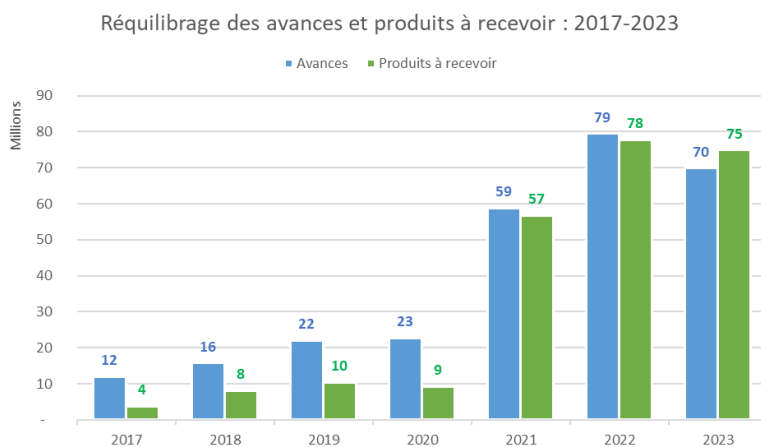
Compte tenu des travaux de fiabilisation de l'actif, les quotes-parts connaissent une nette augmentation (+1 M€), dans la mesure où désormais ces opérations s'appliquent à une série de nouveaux financements et non plus, comme jusqu'alors, aux seuls terrains et bâtiments mis à disposition.

A la marge une reprise au titre de la provision couvrant l'allocation de retour à l'emploi (ARE) a été constatée en 2023 pour 14K.

➤ Avances :

Les avances reçues ne constituent pas des produits : elles ont bien un impact sur le solde budgétaire mais sont sans effet sur le résultat comptable. Pour autant, elles figurent au bilan et leur suivi constitue un enjeu aussi bien budgétaire que comptable. Ceci a conduit en 2021 à une modification des modalités de comptabilisation des produits à recevoir évalués au titre des contrats de recherche en cessant de les rapprocher des avances déjà reçues.

Désormais ce n'est qu'une fois le produit définitivement acquis que l'avance doit être soldée. Ceci a conduit à modifier ces dernières années en 2021 la présentation du bilan en réimputant en avances une part significative des encaissements reçus. Ces travaux de fiabilisation se sont poursuivis en 2023, en lien avec les commissaires aux comptes de l'établissement, afin de correctement évaluer à la fois le niveau des produits de l'ENS (en comptabilisant des produits à recevoir à hauteur des charges sur contrats de recherche). Ainsi, le montant des avances cumulées, tel que constaté à la clôture 2023, est de 70 M€ alors que les produits à recevoir cumulés (au titre des contrats de recherche mais pas seulement) représentent un montant de près de 75 M€. Ce niveau reste extrêmement élevé, mais il fait l'objet d'un premier niveau de fiabilisation menée en 2023 par les services de l'Ecole (SPR et SFC) avec l'appui des commissaires aux comptes, qui a conduit à comptabiliser en 2023 :



- ✓ d'une part, une correction de 11,3 M€ à l'issue d'une revue systématique des contrats échus au 31 décembre 2022, présentant une position comptable (produit à recevoir, produit constaté d'avance ou avance) supérieure à 80 K€ ;
- ✓ d'autre part une réduction en masse des avances pour 2,4 M€ pour ce qui concerne les contrats de recherche les plus anciens n'ayant connu aucun mouvement financier ni en 2022 ni en 2023.

Il est à souligner que, comme indiqué plus haut concernant les données budgétaires, la bascule vers SIFAC n'a pas permis d'assurer les impacts budgétaires attendus en recettes. Pour autant un volume important d'encaissements a pu être identifié comme rattaché à des contrats de recherche ou à des opérations de mécénat et ont été ainsi reclassés en avances pour un montant cumulé de 9,6 M€. Ils s'ajoutent ainsi aux 12,2 M€ de titres d'avances constatés budgétairement.

On soulignera aussi que le compte d'avances de l'École a été apuré d'un certain nombre de financements externes d'actifs dont le lien avec des biens immobiliers de l'Ecole a pu être assuré : cela représente un montant de près de 7 M€ au titre de divers contrats de recherche, auxquels s'ajoutent 10,5 M€ de financements reçus ces dernières années comme en 2023 au titre du CPER, soit un total de 17,5 M€ figurant désormais au passif de l'établissement.

Ces différents mouvements sur les avances aboutissent au final à une réduction de -9,5 M€ en 2023, à comparer aux corrections et ajustements comptabilisés en 2022 pour +20,7 M€ par rapport à la situation 2021.

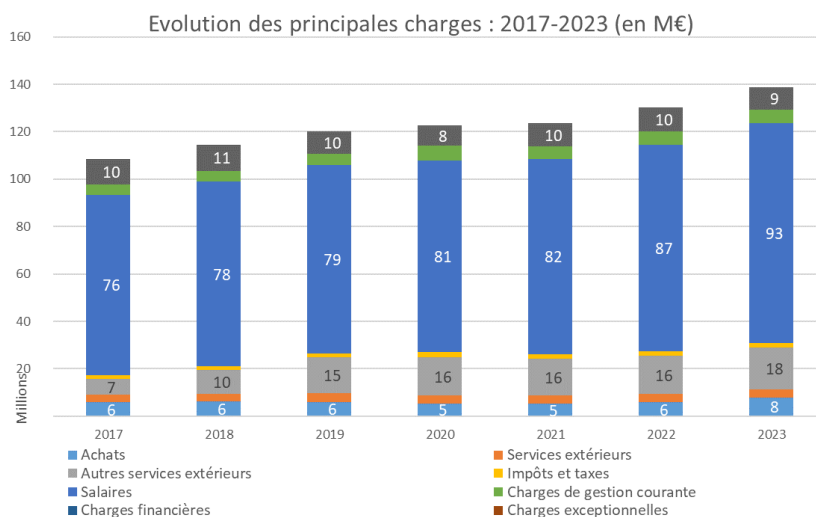
2.3. Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement ici recensées se distinguent des dépenses budgétaires de fonctionnement dans la mesure où, d'une part, le critère de rattachement à l'exercice n'est pas celui de l'engagement (comme pour les AE) ni du paiement (comme pour les CP) mais celui du service fait ; d'autre part, elles intègrent un certain nombre d'opérations d'ordre.

Ainsi des charges à payer (CAP) y figurent : il s'agit des dépenses, non effectivement payées mais dont la certification du service fait en 2023 permet de justifier le rattachement à la gestion 2023. En accord avec les commissaires aux comptes de

l'établissement, des charges, absentes du solde budgétaire précité, ont ainsi été recensées par l'établissement : outre la charge correspondant au congés non pris (pour 450 K€), une charge à payer au titre des conventions déjà signées pour les contrats doctoraux spécifiques normaliens (CDSN), mais en attente de facturation par les établissements partenaires, a été comptabilisée pour 4,3 M€ à hauteur des échéances qui auraient dû être payées en 2023, dont 3,1 M€ sur l'exercice 2023,.

En sus de ces charges, plusieurs provisions ont été comptabilisées : certaines provisions constatées en 2021 ou en 2022 au titre de litiges (pour 50 K€) ou au regard de charges à venir pour un projet immobilier du laboratoires IBENS (117 K€) ont été maintenues en 2023. Par ailleurs, et contrairement aux autres années, la provision pour dépréciation de comptes clients n'a pas été modifiée, montrant l'absence de toute dégradation dans le recouvrement des créances de l'Ecole malgré le changement de système d'information. Elles sont donc sans impact sur le résultat 2023. Outre la provision au titre du Compte Epargne Temps légèrement modifiée (+30 K€), une provision complémentaire de 216 K€ a été comptabilisée en 2023. Elle correspond au volume de 36 conventions « CDSN » adressées aux partenaires pour les cohortes de 2023 (au nombre 24) et celles antérieures (au nombre de 12) mais qui n'ont pas encore été signées par les partenaires alors que des paiements auraient dû intervenir en 2023 à hauteur : ces retards s'expliquent pour partie par les difficultés à arrêter avec le ministère un montant de financement revalorisé pour la cohorte 2023 dans la SCSP annuelle.



Ces différents éléments ajoutés aux charges réelles de l'exercice conduisent à constater une augmentation importante de près de +8,5 M€. Cela, selon des mouvements variables en fonction des natures de dépenses.

Charges	2022	2023	Variation en %	Ecart 2022/23
Achats	5 873 610	7 799 772	33%	1 926 162
Services extérieurs	3 457 543	3 461 414	0%	3 871
Autres services extérieurs	16 240 293	17 595 673	8%	1 355 380
Impôts et taxes	1 925 117	1 929 019	0%	3 902
Salaires	86 882 035	92 930 406	7%	6 048 371
Charges de gestion	5 670 752	5 519 330	-3%	(151 422)
Charges financières	118 650	893	-99%	(117 757)
Dotations aux provisions et amortissements	10 030 981	9 445 394	-6%	(585 588)
Total	130 198 981	138 681 900	7%	8 482 919

➤ Achats :

Charges	2022	2023	Variation en %	Ecart 2022/23
Electricite	1 169 530 €	2 538 888 €	117%	1 369 358 €
Carburants et lubrif	8 510 €	5 377 €	-37%	- 3 133 €
Gaz	276 005 €	457 802 €	66%	181 797 €
Chauffage sur reseau	698 907 €	773 608 €	11%	74 701 €
Eau	190 867 €	202 627 €	6%	11 760 €
Diverses denrées et fournitures	697 436 €	696 766 €	0%	- 670 €
Fournitures, materiel	1 441 175 €	1 429 224 €	-1%	- 11 951 €
Fournitures d'entret	1 096 947 €	1 362 944 €	24%	265 997 €
Autres fournitures	294 235 €	332 537 €	13%	38 302 €
Total	5 873 610 €	7 799 772 €	33%	1 926 162 €

Les achats constituent un poste en forte augmentation (+1,9 M€) mais de façon très variable selon le type d'achat : l'essentiel de la croissance s'explique en effet par les dépenses de fluides et tout particulièrement celles d'électricité (+1,4 M€) et plus à la marge, celles de gaz (+182 K€) ainsi que les fournitures d'entretien (+266 K€). Les autres dépenses sont stables voire en légère diminution, y compris celles liées aux denrées alimentaires.

➤ Services extérieurs et autres services extérieurs :

Charges	2022	2023	Variation en %	Ecart 2022/23
Assurances	175 377 €	207 016 €	18%	31 638 €
Contrats de nettoyage	694 047 €	856 614 €	23%	162 567 €
Divers concours	402 552 €	403 120 €	0%	567 €
Diverses prestations de sécurité et logistique	1 417 108 €	1 062 125 €	-25%	- 354 983 €
Documentation abonnement et ouvrages	1 098 394 €	943 632 €	-14%	- 154 762 €
Entretien réparation et maintenance	1 444 145 €	1 688 669 €	17%	244 523 €
Formation continue du personnel	365 147 €	322 866 €	-12%	- 42 281 €
Frais de colloques	284 254 €	99 255 €	-65%	- 184 999 €
Frais de réception	401 827 €	461 273 €	15%	59 446 €
Frais postaux et de télécommunications	247 354 €	127 592 €	-48%	- 119 763 €
Etudes et recherches	477 954 €	448 413 €	-6%	- 29 541 €
Locations	81 523 €	157 732 €	93%	76 209 €
Personnel détaché et CDSN	9 145 646 €	10 241 985 €	12%	1 096 339 €
Personnel interimaire	198 569 €	212 206 €	7%	13 638 €
Publications et catalogues	1 394 895,32	1 256 467,25	-10%	- 138 428 €
Transports et missions	1 819 554,41	1 384 795,59	-24%	- 434 759 €
Divers	49 489 €	1 183 329 €	2291%	1 133 840 €
Total	19 697 836 €	21 057 087 €	7%	1 359 251 €

On relève une variation globale de +1,4 M€ des charges mais selon des mouvements très variables, restant difficiles à évaluer compte tenu des changements de référentiel comptable lors de la bascule à SIFAC. On relèvera cependant la croissance des charges afférentes aux CDSN pour +0,5 M€.

Par ailleurs, nous constatons une augmentation de +0,6 M€ au titre des mises à disposition de personnel. Concernant les autres charges, il est difficile de conclure des variations significatives au regard des modifications d'imputation entre les deux exercices comptables : on relèvera simplement que l'ensemble des autres charges de services extérieurs fait apparaître une variation de 263 K€.

➤ Salaires :

Charges	2022	2023	Variation en %	Ecart 2022/23
Rémunérations principales	47 430 599 €	50 430 069 €	6%	2 999 470 €
Rémunérations accessoires	1 133 453 €	1 497 087 €	32%	363 634 €
Primes et indemnités	4 227 713 €	5 837 267 €	38%	1 609 554 €
Cotisations totalisées	32 876 311 €	34 761 259 €	6%	1 884 948 €
Prestations, œuvres sociales médecine trav et autres	1 010 989 €	439 021 €	-57%	- 571 969 €
SFT	162 905 €	166 987 €	3%	4 082 €
Congés payés	171 635 €	- 70 817 €	-141%	- 242 452 €
Abattement et reversement	- 131 570 €	- 130 467 €	-1%	1 103 €
Salaires	86 882 035 €	92 930 406 €	7%	6 048 371 €

Les charges de personnel, déjà en augmentation au cours des précédents exercices sont en forte augmentation en 2023 de +6 M€ (*cf. supra § 1.2.1 et infra focus n°1 en annexe*). On mettra ici en exergue notamment l'impact de la revalorisation du point d'indice et des mesures bas salaires sur les rémunérations principales (+3 M€), ainsi que l'évolution des rémunérations accessoires et indemnitaires (+1,9 M€), expliquée majoritairement par la prime de pouvoir d'achat (877 K€) et la part importante d'indemnité de jury de concours 2022 versées en 2023 (874 K€). S'agissant des cotisations, elles sont bien entendu impactées par cette assiette en hausse (+1,9 M€). La forte réduction -571 K€ s'explique principalement par la réimputation en fonctionnement des versements à Pôle emploi au titre de l'allocation de retour à l'emploi. Concernant les congés payés, il est précisé que cette dépense fait l'objet d'une estimation annuelle lors des travaux avec les Commissaires aux comptes : pour 2023, la charge à payer se révèle inférieur à celle constatée en 2022, ce qui explique son montant négatif à -71 K€.

➤ Impôts et taxes :

Charges	2022	2023	Variation en %	Ecart 2022/23
Impôts divers	1 690 530 €	1 678 062 €	-1%	- 12 468 €
Versement transport et FNAL	234 586 €	250 957 €	7%	16 370 €
Impôts et taxes	1 925 117 €	1 929 019 €	0%	3 902 €

Les impôts et taxes connaissent une grande stabilité.

➤ Les charges de gestion et charges financières

Charges	2022	2023	Variation en %	Ecart 2022/23
Bourses et aides aux étudiants	2 991 820 €	2 787 289 €	-7%	- 204 530 €
Subventions diverses	2 019 177 €	2 186 518 €	8%	167 340 €
Autres charges diverses notamment sur titres ex antérieurs	200 382 €	72 484 €	-64%	- 127 898 €
Redevances brevets droits d'auteur	388 136 €	464 071 €	20%	75 935 €
divers	71 237 €	8 968 €	-87%	- 62 269 €
charges financières	118 650 €	893 €	-99%	- 117 757 €
Charges de gestion et financières	5 789 402 €	5 520 223 €	-5%	- 269 179 €

Les charges de gestion sont en légère réduction de -269 K€.

Les difficultés liées à l'imputation des subventions (en particulier les versements dans le cadre des contrats de recherche), bourses et aides versées aux étudiants ne permettent pas de garantir la réalité d'une variation des volumes concernées : une fois ces différentes lignes contractées, ces charges restent d'ailleurs assez stables (-37 K€). Les autres variations à la baisse, résultant en 2022 de situations particulières avant la bascule à SIFAC, notamment les annulations de titres sur exercices antérieurs et les charges financières, se révèlent peu significatives.

➤ Les dotations aux amortissements et provisions :

Charges	2022	2023	Variation en %	Ecart 2022/23
Dotations aux amortissements	8 748 037 €	9 199 668 €	5%	451 630 €
Dotations aux provisions	1 276 507 €	245 726 €	-419%	- 1 030 781 €
Dotation aux dépréciations	6 437 €	- €	-	- 6 437 €
Dotations (DAP)	10 030 981 €	9 445 394 €	-6%	- 585 588 €

Les dotations aux amortissements et provisions connaissent une contraction (-586K€) qui l'éloigne un peu plus de la trajectoire des dernières années.

En effet les dotations aux amortissements sont certes en augmentation mais de façon assez mesurée (452 K€), puisque dans des proportions proches de celles constatées par le passé. Ceci, alors que le périmètre des immobilisations a connu une révision importante dans le cadre du chantier de fiabilisation de l'actif mené en 2023. L'enjeu de ce type de charges concerne surtout leur écart, encore en cours de stabilisation, avec les produits afférents aux quotes-parts reprises au résultat au titre des financements externes.

Les dotations aux provisions sont limitées, principalement mais dans une moindre proportion que par le passé, au risque afférent aux CDSN. Ceci explique la nette réduction de ces dotations (-1 M€) entre 2022 et 2023. A la marge s'y ajoute une provision complémentaire de 30 K€ au titre de la couverture du CET.

La provision pour dépréciation des comptes clients est désormais stabilisée depuis plusieurs exercices, même si elle ne fait pas encore l'objet d'une reprise au fur et à mesure des recouvrements ou des apurements restant à mener.

2.4. Immobilisations de l'établissement et financement de l'actif

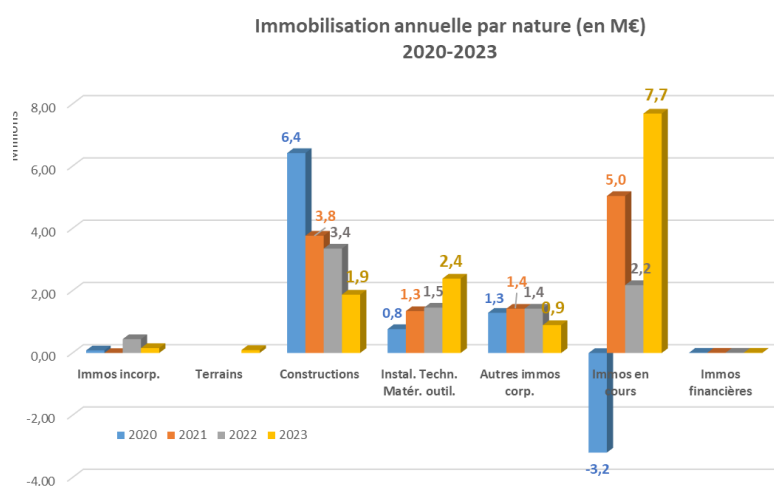
On sait que la réserve des commissaires aux comptes sur les comptes de l'établissement concerne la fiabilité de l'actif de l'établissement tant dans sa réalité physique que dans son évaluation. Un focus dédié (n°7) à ce chantier permet de présenter à la fois l'état des lieux de ce chantier à la clôture 2022, les travaux menés en 2023 et les impacts de ces opérations à la clôture 2023. Des perspectives de travaux complémentaires sont aussi à prévoir en 2024.

✓ Situation des immobilisations en 2023

À la clôture 2023, l'actif brut de l'établissement est comptabilisé à hauteur de 486 M€, soit en apparence une variation limitée à 4,4 M€. Mais en réalité elle est la résultante :

- d'une part d'une correction importante de la valeur brute de l'actif pour -8,7 M€, en particulier s'agissant des autres immobilisations corporelles (-4,5 M€) faisant suite aux travaux d'inventaire réalisés en 2023 ;
- d'autre part, d'un niveau important d'investissement réalisé en 2023, principalement dans le cadre d'immobilisations en cours (7,7 M€) et, dans une moindre mesure, d'immobilisations corporelles (5,3 M€).

Le niveau des dépenses d'immobilisations pour 2023 (13,1 M€) est très important, *a fortiori* comparé à celui constaté au cours des dernières années (8,7 M€ en 2022 et 11,4 M€ en 2021), au vu du graphique ci-contre. Ce niveau d'investissement reste cependant moindre que celui prévu au BR2/2023 (-9,3 M€).



- Les immobilisations incorporelles (notamment logiciels et licences) ont varié en 2023 (+159K€), ainsi portées, après correction consécutive à l'inventaire (-165 K€), à une valeur brute de 658 K€ : cette augmentation est moindre que celle constatée en 2022 mais elle correspond à l'acquisition de la solution Virtualia concernant le SIRH (136 K€) ;
- Les terrains représentent un actif de 161 K€, principalement au titre de leur mise à disposition par l'État. A la marge, les travaux et agencements afférents à l'aménagement de la Cour Pasteur (94 K€) ont été effectués en 2023.
- Les constructions ont connu en 2023, outre une correction importante de -2,7 M€ suite à l'inventaire, une croissance significative (+1,9 M€). Plusieurs mises en services d'opérations d'investissement ont été constatées sur l'exercice 2023 : 542 K€ (requalification paysager de la cour Pasteur), 228 K€ (rénovation d'espaces sanitaires), 206 K€ (réaménagement du DSA), 184 K€ (rénovation et maintenance de l'hébergement), 183 K€ (mise en accessibilité ERP), 138 K€ (rénovation PC sécurité), 126 K€ (aménagement et requalification paysagère d'une parcelle, dans le cadre du projet SYLVIA d'installation d'une agroforêt). La plupart de ces opérations sont imputées sur des lignes budgétaires ressortant du

SPIMO, financées par l'établissement, en dehors des projets portés par le CPER et les contrats de recherche (ex : ERC Hiscore).

- La valeur brute des installations techniques et matériels connaît une variation mesurée (+1,1 M€), en raison d'une correction suite à inventaire de (-1,3 M€). En effet des investissements mis en service en 2023 sont à souligner : il s'agit en particulier d'équipements scientifiques financés à 92% par des tiers, notamment 739 K€ au titre des équipements afférents à la NMR (nuclear magnetic resonance) du département de chimie, 362 K€ du liquéfacteur au département de physique, 333 K€ dans le cadre du financement ERC Dancingfool du laboratoire de physique ou encore 253 K€ au titre de l'ERC Hiscore, à nouveau ressortant du département de chimie. Ces immobilisations se déploient sur près de 30 conventions, auxquels s'ajoutent celles portées directement par les départements (95 K€ au département de physique, 42 K€ à Géosciences, 21 K€ au département de biologie, etc.).
- Les autres immobilisations corporelles connaissent en 2023 la variation la plus hétérogène puisque leur valeur brute à la clôture 2023 est en réduction de 3,6 M€, suite à la correction de -4,5 M€ consécutive à l'inventaire réalisé en 2023. Cependant un montant de 896 K€ de nouveaux équipements a été mis en service en 2023 : 665 K€ sont des équipements des services d'appui de l'Ecole (369 K€ du CRI, 202 K€ du SLT ou SPIMO, 90 K€ de la Restauration), 62 K€ sont des investissements sur fonds propres de l'établissement effectués par les départements et unités de recherche, mais 164 K€ ont été effectués sur des financements externes.
- Les immobilisations corporelles en cours représentent un montant cumulé à la clôture de 21,1 M€ : les travaux de fiabilisation de cette partie de l'actif seront à mener en 2024 à défaut d'avoir pu l'être en 2023. Pour autant elles représentent pour la seule année 2023 un montant cumulé de 7,7 M€. Plusieurs opérations, en particulier dans le cadre du CPER, sont concernées et sont en cours de mise en service, notamment la rénovation du département de chimie (4,6 M€) ou du département de physique (1,2 M€) ainsi que le local serveur (2,3 M€). En outre, des avances supplémentaires à l'EPAURIF, s'ajoutant à celles déjà comptabilisées déjà à la clôture 2022 pour un total de 7,4 M€ représentent en 2023 un montant de 7,3 M€. En 2023, 351 K€ d'immobilisations ont aussi été constatés, qu'ils soient liés à des contrats de recherche (ERC Hiscore pour 79 K€) ou pour différentes opérations immobilières (raccordement Jourdan RCU pour 59 K€, rénovation hébergement pour 50 K€ ou PC sécurité pour 50 K€).
- Les immobilisations financières se limitent en 2023, comme les années précédentes, à la dotation annuelle de 10 K€ versée à la Fondation partenariale Philippe Meyer, représentant un montant désormais cumulé de 83 K€.

✓ Situation des financements externes de l'actif en 2023

La réserve des commissaires aux comptes en 2022 concernait le suivi de l'actif et le correct rattachement des financements d'actifs aux immobilisations concernées. Dans ces conditions, la bascule à SIFAC intégrait ce point de vigilance et impliquait d'intégrer dans SIFAC l'actif ainsi fiabilisé mais en s'efforçant d'identifier leur financement. Ces travaux ont été menés même s'ils doivent être encore complétés, fiabilisés et améliorés. 428 biens bénéficiant d'un financement externe ont ainsi été identifiés en 2023. Plus encore, les financements externes de biens non encore mis en service ont été basculés au passif de l'établissement.

Ainsi près de 17,5 M€ de financements, reçus au cours des années passées et jusqu'alors inscrits en avance lors de leur encaissement ont été identifiés comme des financements dédiés à de l'actif et ont été dès lors basculés au passif de l'École : 10,5 M€ étaient issus du CPER et 7 M€ correspondent à de financements externes sur contrats de recherche. Sur les 114 financements basculés, les plus importants des financements sont détaillés ci-contre. Il faut ajouter à cela 5,3 M€ de financements reçus en 2023 au titre du CPER et d'autres financements de l'État, aboutissant à un total de 22 M€ comptabilisés en 2023 en financements externes de l'actif (18,5 M€ par l'État et 3,5 M€ hors État). Ce niveau de financement externe, très important et même jamais atteint au cours des dernières années, s'explique par l'inscription au passif, en 2023, de plusieurs années d'encaissements dédiés à de l'actif. Il était prévu au BR2/2023 seulement pour un montant de 10 M€.

FEA en K€	Libellé de l'opération
990	ERC HISCORE
832	LABEX ICFP
616	EQUIPEX
374	ERC Starting Grant
317	ERC Topody
283	Fondation CFM
282	LABEX Memolife
238	DIM Respire
204	ERC MIST
202	ANR AAP 2020 SYNCAMIL
200	ERC Fluoswitch
200	Fondation Bettencourt Schueller
184	LABEX IEC
158	Sesame Sequenceur
5 080	Total

Une partie significative (6,2 M€) de ces financements a été par la suite rattachée à des biens immobiliers mis en service selon 2 modalités :

- ✓ 2,7 M€ au titre des financements de l'État, dont 1,2 M€ ont permis de financer des travaux préalables dédiés au CPER et 1,4 M€ pour des équipements financés par l'ANR, notamment pour la RMN (Equipex) ;
- ✓ 3,5 M€ au titre des financements autres que l'État, en particulier pour l'Union Européenne (2,2 M€) et d'autres organismes (1,4 M€).

Ce « rattachement » aux biens immobiliers mis en service a permis de décompter une quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs, représentant en 2023 un montant total de 5,4 M€. On rappellera que, depuis plusieurs années, en accord avec les commissaires aux comptes de l'établissement, seule la quote-part concernant les bâtiment mis à disposition de l'ENS était comptabilisée pour un montant de 4,3 M€. Faute d'un état de l'actif fiabilisé, les quotes-parts des autres biens immobiliers n'étaient pas jusqu'alors décomptées. Les travaux menés en 2023 sur l'état de l'actif ont permis d'y remédier et ainsi de comptabiliser une quote-part complémentaire de plus d'1 M€.

Pour autant ce chantier de fiabilisation des biens figurant à l'actif et à leurs financements devra se poursuivre en 2024 pour vérifier la cohérence entre les données, en particulier lorsque les biens commencent à être amortis alors que les financements n'ont pas encore été perçus. Ceci pourrait contribuer à la constatation d'un écart entre les amortissements décomptés et les quotes-parts reprises, ayant un impact sur le résultat comptable.

Conclusion

L'exercice 2023 se caractérise à la fois par un dynamisme avec un niveau élevé d'activités que ses comptes reflètent, tant sur la comptabilité budgétaire que patrimoniale que par une situation financière formellement déficitaire.

Du point de vue des agrégats financiers sous-tendant la comptabilité patrimoniale, le résultat de 2023 ressort à -3 414 149 €, après un résultat déficitaire 2022 de -3 074 958 €. Les conditions de retour à l'équilibre, votées par le conseil d'administration du 9 mars 2023 (inventaire et revue des contrats de recherche) ont été réalisées en 2023. Elles ont eu un impact significatif et positif sur la représentation comptable de l'établissement. L'École entend poursuivre cette démarche d'amélioration continue sur 2024 (fiabilité des financements externes de l'actif, amélioration du suivi des opérations fléchées et des contrats de recherche).

Le déficit de 2023 de -3,4 M€ reste conjoncturel : -2,2 M€ lié aux mesures salariales gouvernementales non compensées, -0,6 M€ du surcoût lié aux fluides (en dépit d'une aide ministérielle conséquente), -0,7 M€ sur les contrats de recherche (contrats anciens et absence de valorisation de la masse salariale des permanents dans les contrats), auquel il faut ajouter une sous-estimation du produit lié au chantier de fiabilisation des financements externes de l'actif. Ce résultat déficitaire ne remet donc pas en cause les équilibres financiers de l'établissement qui, au contraire, restent globalement sains.

La lecture des marges budgétaires de l'École devra se faire au regard des choix stratégiques qui seront réalisés en 2024 dans le cadre des plans d'actions notamment sur les thématiques immobilières et numériques.

L'École s'inscrit dans une trajectoire budgétaire soutenable lui permettant de réaliser au meilleur niveau ses missions de formation et de recherche et de répondre également à de nouveaux enjeux.

Focus 1 : évolution de la masse salariale entre 2022 et 2023

Analyse comparative des dépenses de masse salariale et des ETPT entre 2022 et 2023

1. L'évolution des effectifs en 2023

Le plafond d'emploi exécuté en 2023 s'élève à 1 743 ETPT (équivalent temps plein travaillé) contre 1 705 ETPT en 2022. Il s'inscrit dans une autorisation budgétaire de 1 846 ETPT dont 1 388 ETPT sur plafond État au budget rectificatif n°2 de 2023 (1 820 ETPT dont 1 386 ETPT sur plafond État en 2022).

Sur l'ensemble du périmètre de la subvention pour charges de service public (SCSP) et des ressources propres de l'École, on note une progression de 38 ETPT en exécution entre 2022 et 2023 (+5 ETPT entre 2021 et 2022).

Cette progression s'explique principalement par une augmentation significative du nombre d'élèves normaliens rémunérés sur l'année 2023 par rapport à 2022 (+18 ETPT) ainsi que l'accroissement du nombre de contrats doctoraux gérés par l'ENS-PSL (+13,4 ETPT).

Nous notons une augmentation significative de la consommation du plafond des emplois de contractuels BIATSS et enseignants chercheurs (+11,9 ETPT) qui permet de pourvoir certains emplois vacants et qui vient compenser la baisse observée sur les emplois de titulaires (-5,4 ETPT).

Ce bilan montre le dynamisme de l'École en matière d'enseignement et de recherche malgré un faible nombre de candidatures sur les certains postes BIATSS ouverts au concours. L'ENS-PSL n'échappe pas aux difficultés de recrutement par concours et à la tendance actuelle du manque d'attractivité pour la fonction publique notamment sur les fonctions support et soutien. Dans ce contexte particulier, notre politique salariale s'est adaptée pour maintenir l'attractivité des rémunérations dans un marché du travail tendu. La diversification des modalités de recrutement et les ressources consacrées à la refonte des régimes indemnitaires engagée dès 2021 commencent à donner des résultats notamment pour la fidélisation des talents.

2. Les dépenses de masse salariale

L'année 2023 s'inscrit dans la continuité de 2022 avec une progression de l'inflation et une hausse généralisée des rémunérations faisant l'objet d'une compensation partielle de l'État. A ce contexte général, s'ajoutent les effets des repyramidages issus de la LPR ainsi que ceux liés à l'accroissement des besoins en compétences et qualifications.

La masse salariale de l'École progresse de 7,5 M€ entre 2022 et 2023 contre 3,9 M€ entre 2021 et 2022. L'évolution de la rémunération des normaliens impacte la masse salariale à hauteur de 2,7 M€. Celle-ci représente 36% de la totalité de la dépense supplémentaire sur 2023 (22% en 2022). La part de masse salariale consacrée aux normaliens s'explique par la progression des ETPT annuels, les évolutions successives du SMIC (mesures "bas salaire") et l'augmentation du point d'indice de juillet 2023.

A noter que le paiement de la prime pouvoir d'achat (+877 K€) en 2023 et l'apurement sur 2023 des heures de jury de concours de 2022 (+874 K€) ont fait progresser les dépenses de masse salariale de 1,7 M€.

Par ailleurs, hors périmètre des normaliens, l'augmentation du SMIC, l'augmentation du nombre de contrats doctoraux et leur revalorisation, le repyramidage des emplois et l'ensemble des mesures salariales décidées par l'État représentent 3,3 M€ de dépenses de personnel globalisées. En outre, les dépenses de masse salariale incluent la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire des enseignants et des chercheurs (RIPEC) ainsi que la revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS (RIFSEEP) associée aux mesures de réexamen et de convergence.

Les dépenses de masse salariale continuent donc de progresser plus vite que la dotation de l'État. L'École doit mobiliser plus de ressources propres pour maintenir le niveau d'emploi et financer certaines mesures salariales décidées par l'État.

Enfin, la masse salariale en lien avec l'activité de la recherche se stabilise après la reprise observée en 2022. En 2023, elle augmente de 41 K€ par rapport à 2022 (0,4%).

3. Analyse de la variation de la masse salariale 2022 - 2023 par la méthode des écarts successifs¹⁰

Variation de la masse salariale et des ETPT entre 2022 et 2023

		2022		2023		Ecart	
PERIMETRES	POPULATIONS	Masse salariale	ETPT	Masse salariale	ETPT	Masse salariale	ETPT
DEPENSES GLOBALISEES (Subventions ETAT + Ressources propres globalisées)	Enseignants Permanents (Titulaires + CDI)	16 387 192	145,3	16 771 729	142,10	384 537	-3,2
	BIATSS Permanents (Titulaires + CDI)	17 889 046	297,8	18 983 030	295,66	1 093 983	-2,2
	Enseignants NON Permanents (CDD)	2 057 866	35,2	2 186 128	37,90	128 263	2,7
	BIATSS NON Permanents (CDD)	2 761 751	64,9	3 065 665	74,06	303 914	9,2
Total		39 095 854	543,2	41 006 552	549,7	1 910 697	6,5
CONTRAT DE RECHERCHE	Chercheurs non Permanents (CDD)	6 962 670	116,6	6 755 469	111,36	-207 201	-5,2
	BIATSS non Permanents (CDD)	2 281 728	53,7	2 529 544	59,14	247 816	5,4
Total		9 244 398	170,3	9 285 013	170,5	40 615	0,2
TOTAL MES		48 340 252	713,5	50 291 565	720,2	1 951 312	6,7
Hors MES	Elèves	29 120 612	738,1	31 813 738	756,1	2 693 127	18,0
	Contrats Doctoraux	8 405 739	253,2	9 581 613	266,5	1 175 874	13,4
	Périmètre spécifique	1 766 228		3 418 855		1 652 626	0,0
Total hors MES		39 292 579	991,3	44 814 206	1 022,6	5 521 627	31,3
TOTAL ENS		87 632 831	1 704,7	95 105 770	1 742,8	7 472 939	38,1

La variation de la masse salariale de l'ENS entre **2022** et **2023** est de **+ 7 473 K€**, pour **38,1 ETPT** supplémentaires.

Sur le périmètre hors MES (élèves, contrats doctoraux, périmètre spécifique), nous constatons une augmentation de **+5 522 K€** pour **+31,3 ETPT** expliquée par :

- ✓ **+2 693 K€** pour **+18 ETPT** sur les élèves en raison d'une augmentation de la rémunération principale des élèves de **1 115 K€** découlant des mesures "bas salaire" qui font passer l'indice des élèves de 352 à 361 entre 2022 et 2023 mais aussi d'un nombre important de retour de CST¹¹ faisant passer de 738,1 en 2022 à 756,1 ETPT en 2023, pour un coût de **373 K€**. Tous ces mécanismes aboutissent à une hausse des charges patronales de **1 205 K€**,

¹⁰ La méthode des écarts successifs vise à expliquer les principaux déterminants des variations relatives à la masse salariale. La majorité des éléments de rémunération composant la masse salariale varient en raison d'effets mécaniques, issus de la variation des effectifs (effet volume) et de la variation du coût des agents (effet prix). Toutefois, une partie de la variation de la masse salariale est indépendante (des plafonds d'emplois notamment) et varie de manière autonome : c'est le périmètre spécifique (heures de cours complémentaires, vacations, rémunérations des jurys et prestations sociales). Ce périmètre est donc exclu du périmètre d'analyse de la méthode des écarts successifs.

¹¹ Congés sans traitement

- ✓ **+1 176 K€** pour **+13,4 ETPT** sur les contrats doctoraux due à l'augmentation de la rémunération principale de **811 K€** qui est expliquée pour **486 K€ (60%)** par la hausse des rémunérations moyennes et pour **325 K€ (40%)** par la hausse des effectifs,
- ✓ **+1 653 K€** sur le périmètre spécifique provenant essentiellement de la mise en place de la prime pouvoir d'achat **(+877 K€)** en 2023. A cela on peut rajouter la hausse **(+874 K€)** des rémunérations des jurys de concours expliquée par un glissement des paiements des heures de 2022 sur l'exercice de 2023.

Sur le périmètre de la Méthode des Ecart Successifs (MES) qui enregistre une augmentation de **+1 951 K€** pour **6,7 ETPT**. Ce périmètre fait l'objet d'une étude approfondie présentée ci-dessous.

Tableau de synthèse de l'analyse de la Méthode des Ecart Successifs									
PERIMETRES	POPULATIONS	Rémunération Principale		Primes		Charges Patronales	TOTAL	Variation ETPT	N°
		Impact évolution effectif	Impact évolution rémunérations	Impact évolution effectif	Impact évolution primes				
DEPENSES GLOBALISEES (Subventions ETAT + Ressources propres globalisées)	Enseignants Permanents (Titulaires + CDI)	-175 774	393 235	-24 803	29 153	162 726	384 537	-3,2	1
	BIATSS Permanents (Titulaires + CDI)	-62 212	500 698	-14 965	452 277	218 186	1 093 983	-2,2	2
	Enseignants NON Permanents (CDD)	91 459	-90 885	1 018	63 442	63 228	128 263	2,7	3
	BIATSS NON Permanents (CDD)	275 079	-75 311	8 253	3 366	92 527	303 914	9,2	4
Total		128 552	727 737	-30 497	548 239	536 666	1 910 697	6,5	
CONTRAT DE RECHERCHE	Chercheurs non Permanents (CDD)	-220 775	42 588	-7 415	35 920	-57 519	-207 201	-5,2	5
	BIATSS non Permanents (CDD)	166 141	2 437	843	7 041	71 354	247 816	5,4	6
Total		-54 634	45 025	-6 572	42 962	13 834	40 615	0,2	
TOTAL		73 917	772 763	-37 069	591 200	550 501	1 951 312	6,7	

N°	Commentaires
1	L'augmentation de 385 K€ de la masse salariale des enseignants permanents est le résultat d'une hausse de la rémunération principale moyenne (+393 K€) due à l'ensemble des mesures de revalorisations mises en place cette année notamment la revalorisation du point d'indice de 1,5% effective en juillet 2023. Ces mesures ont abouti naturellement à une hausse des charges patronales (+163 K€), malgré la baisse observée de l'effectif (-3,2 ETPT dont +0,9 ETPT enseignant-chercheur) pour une économie de -176 K€. Concernant les primes, il apparaît une évolution stable entre 2022 et 2023 en raison de rappels de primes importants en 2022 pour 57 K€.
2	L'augmentation de 1 094 K€ de la masse salariale des BIATSS permanents est expliquée par un repyramidage (+8,7 ETPT de catégorie A, -3,6 catégorie B, -7,3 catégorie C) observé durant l'année 2023 accompagné de la revalorisation du point d'indice. Ces mesures sont à l'origine de la hausse de la rémunération principale moyenne de 501 K€ et ce, malgré la baisse des effectifs (-2,2 ETPT) représentant -62 K€. En outre, la hausse des primes moyenne de 452 K€ est due à la délibération du conseil d'administration n°2023-07 du 9 mars 2023 portant modification de la note de gestion relative au RIFSEEP. Enfin l'impact de ces mesures aboutissent à une hausse des charges patronales de 218 K€
3	L'augmentation de 128 K€ de la masse salariale des enseignants non permanents est principalement expliquée par une hausse de la prime moyenne (+63 K€) en 2023, provenant essentiellement de la prime responsabilité particulière (C2) du Ripec (+74 K€). Malgré la compensation de la hausse des effectifs (2,7 ETPT pour 91 K€) par une baisse de la rémunération principale moyenne de -90 K€, il apparaît un impact non négligeable sur les charges patronales de +63 K€.
4	L'augmentation de +304 K€ de la masse salariale des BIATSS non permanents est le résultat d'une hausse significative des effectifs (+9,2 ETPT) pour un coût de +275 K€ qui est partiellement compensée par une baisse des rémunérations moyennes versées en 2023 de -75 K€ (plus de catégorie B et moins de catégorie A). Cette hausse observée des effectifs aboutit mécaniquement à une augmentation des charges patronales de +93 K€
5	La baisse observée de la masse salariale des enseignants (-207 K€) découle principalement d'une baisse des effectifs (-5,2 ETPT) en 2023 pour un coût de -221 K€. Cette baisse est relativement compensée par une rémunération principale moyenne en hausse de +43 K€ provenant d'une augmentation de la rémunération des CDD chercheurs en 2023. La baisse des effectifs observée aboutit à une baisse des charges patronales qui s'établit à -58 K€
6	La variation de +248 K€ de la masse salariale des BIATSS provient essentiellement de l'augmentation de l'effectif (+5,4) pour un coût de + 166 K€ qui aboutit à une hausse des charges patronales de +71 K€ en 2023.

En définitive, l'augmentation de la masse salariale de **+2 M€** sur les dépenses globalisées provient essentiellement de la hausse de la rémunération des personnels permanents **(+1,5 M€)**. En effet, malgré la baisse des effectifs de cette population **(-5,3 ETPT)** pour une économie de **-0,2 M€**, l'augmentation du point d'indice, le repyramidage et le GVT ont fortement contribué à la hausse des rémunérations principales moyennes de **+0,9 M€** et des primes de **+0,5 M€ (IFSE)** provoquant ainsi la hausse des charges patronales de **+0,4 M€**

L'augmentation de la masse salariale des non permanents **(+0,4 M€)** découle essentiellement de la hausse des effectifs **(+11,8 ETPT)** représentant **+0,4 M€** avec un impact de **+0,2 M€** sur les charges patronales. A cela il convient de rajouter la baisse observée de la rémunération moyenne de **-0,2 M€** issue essentiellement du repyramidage négatif (augmentation de l'effectifs en catégorie B pour une diminution de la catégorie A) des BIATSS et de la baisse des chercheurs non permanents **(-1,8 ETPT)** qui représente **-76 K€**.

Sur les contrats de recherche, il apparaît une baisse **(-5,2 ETPT)** des chercheurs non permanents représentant **-0,2 M€** entièrement compensée par une hausse **(+5,4 ETPT)** des BIATSS non permanents pour un coût de **+0,2 M€**.

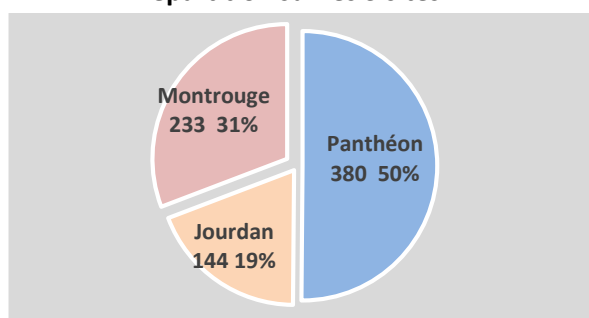
Focus 2 : recettes de l'hébergement étudiant en 2023

A- Le parc de logements étudiants en 2023

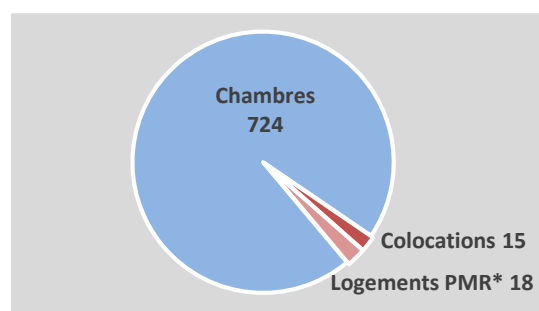
Au 31 décembre, l'ENS-PSL dispose d'un parc de 757 logements étudiants répartis sur 3 sites (761 en 2022). Un studio étudiant a été transféré en logement invité et 2 colocations référencées comme 4 logements distincts ont été regroupées en 2 logements. Enfin, à Jourdan, 2 chambres ont été utilisées pour agrandir les cuisines tandis qu'un local informatique a été aménagé en chambre ($761 - 1 - 2 - 2 + 1 = 757$).

Le parc étudiant est constitué pour l'essentiel de chambres individuelles (96%).

Répartition sur les 3 sites



Les types de logements



*PMR : personne à mobilité réduite

B- L'occupation des logements sur les 3 sites

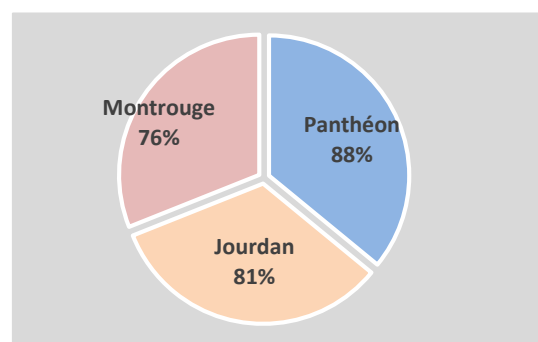
L'ENS-PSL a offert sur 11 mois (août exclu) **247 070 nuitées¹²** contre 250 050 en 2022 (fermeture en septembre 2022 à Montrouge des sept chambres du 7^{ème} étage de la tour A louées à l'Université Paris Cité).

Au total, **205 265** nuitées ont été occupées contre 208 012 en 2022.

Le taux d'occupation des logements étudiants est de 83%, équivalent à 2022.

Globalement, une dizaine de chambres n'ont pas été ouvertes à la location : 4 sont utilisées comme cuisine d'appoint en Rataud, 3 ont été utilisées comme « base chantier » pour les projets immobiliers menés par le SPIMO et 3 en local syndical.

Taux d'occupation par site (hors août)



¹² Hors logements indisponibles (travaux, ...)

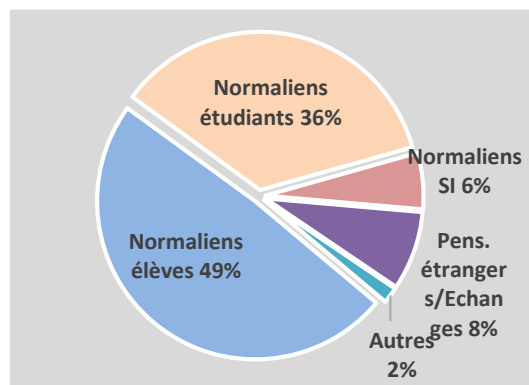
C- L'occupation des logements par statut

Les hébergements sont ouverts aux normaliens (élèves, étudiants, sélection internationale) et aux pensionnaires étrangers (Erasmus, échanges).

En décembre 2023, 659 normaliens (357 élèves, 260 étudiants et 42 Sélection internationale) étaient logés, soit 43% de la population normalienne.

Pour un total de 730 étudiants logés, les normaliens représentent 90 % des locataires, les pensionnaires étrangers 8 % et les mastériens ou doctorants 2%.

Répartition des hébergements occupés par statut (Décembre 2023)



D- Recettes et recouvrement des loyers (logements enseignants invités compris)

En 2023, les recettes s'établissent à 2 186 K€, soit une hausse de 84 K€ par rapport à 2022 (+4 %).

Sur les 11 premiers mois de l'année, le taux de recouvrement des factures est en légère hausse : 98% contre 97% en 2022.

Les montants restant à recouvrer sur 12 mois glissants baissent nettement : 36 K€ fin 2023 contre 56 K€ fin 2022. Cette diminution caractérise un retour à la normale après la hausse de 2022, consécutive au lancement du nouveau logiciel de gestion de l'hébergement.

Focus 3 : activité restauration en 2023

Propos liminaires

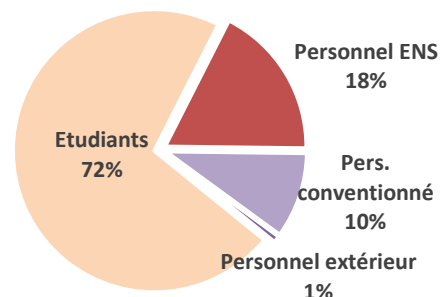
Pour le restaurant, 2023 a été une année exceptionnelle avec une activité soutenue et la meilleure fréquentation depuis 5 ans.

A noter : Les tarifs du restaurant sont restés inchangés depuis 2018.

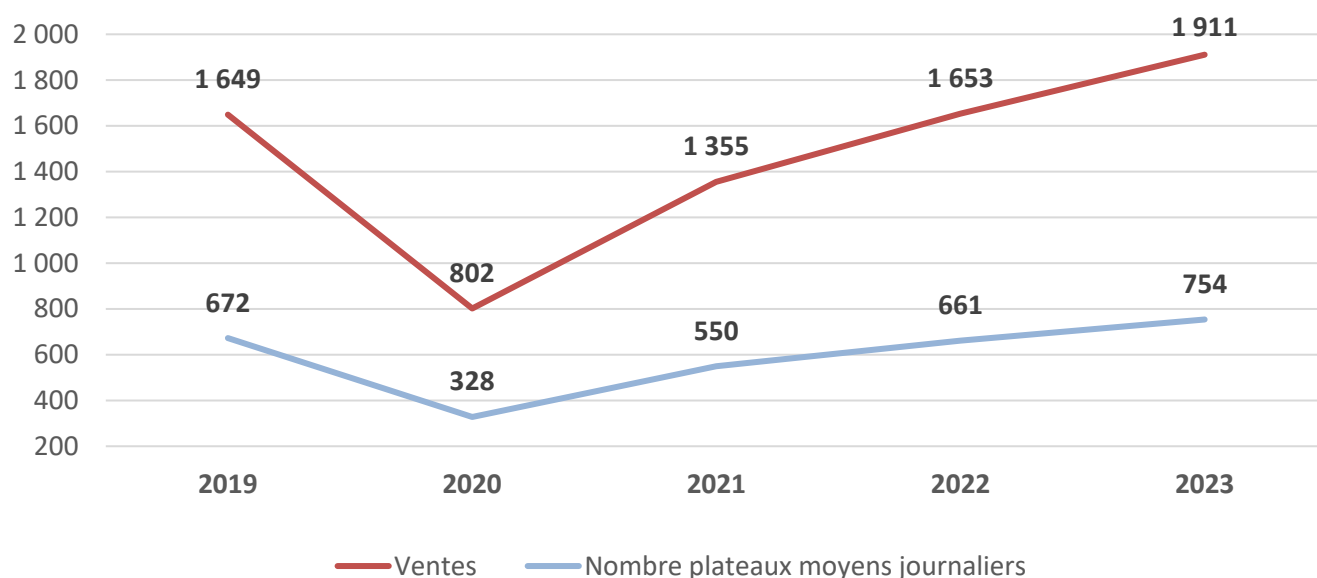
Les clients du restaurant

Les étudiants constituent 72% des clients du restaurant (75% en 2022)

Suivent les agents ENS pour 18%, les personnels des établissements conventionnés (CNRS, INSERM...) pour 10% et enfin les extérieurs pour 1%¹³.



Evolution 2019 à 2023



K€	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 2023-2022	% 2023-2022
Ventes	1 649	802	1 355	1 653	1 911	258	16%
Nombre de plateaux moyens journaliers	672	328	550	661	754	93	14%

Source Restoffice

La hausse des ventes en 2023 (1 911 K€, soit +258 K€ par rapport à 2022) s'explique essentiellement par une hausse de la fréquentation : +14% de ventes de plateaux par jour d'ouverture.

Il convient de relever la fréquentation exceptionnelle sur les mois d'octobre à décembre 2023, qui ont vu de nouveaux records de fréquentation : jusqu'à 913 plateaux par jour en moyenne sur le mois d'octobre.

¹³ Ces chiffres ne tiennent pas compte des paiements par carte bancaire à la cafétéria (client non identifiable)

Evolution des dépenses (crédits de paiements)

K€	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 2023-2022	% 2023-2022
Dépenses consolidées	1 259	1 273	1 344	1 500	1 673	173	12%
Dont personnel	614	675	690	676	838	162	24%
Dont fonctionnement	645	536	625	824	745	-79	-10%
Dont investissement	0	62	29	0	90	90	

Source Sifac

En 2023, les dépenses ont augmenté de 12% (+173 k€).

Cette hausse concerne principalement la masse salariale avec +162 k€. Elle est en partie la conséquence de l'embauche de deux agents dans le but de réduire les personnels d'intérim. Nous retrouvons cette baisse de l'intérim dans la chute des dépenses de fonctionnement (voir tableau suivant)

La comptabilisation des investissements réalisés fin 2022 (un grill, un four et deux sauteuses), apparaît en 2023 pour un montant de 90k€.

Evolution des dépenses de fonctionnement (crédits de paiements)

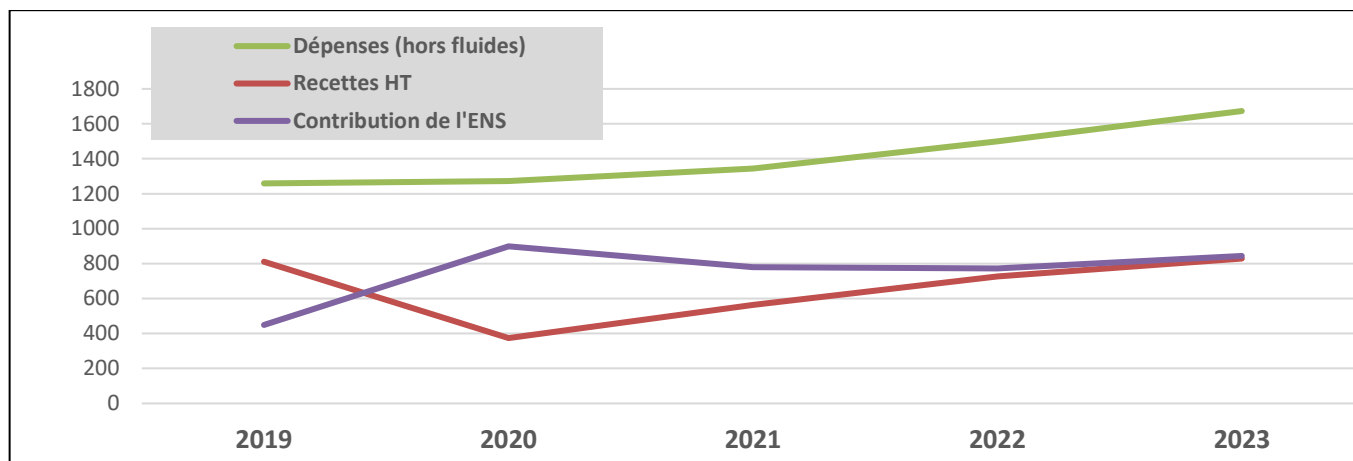
K€	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 2023-2022	% 2023-2022
Fonctionnement :	644	475	625	824	745	-79	-10%
Dont alimentaires	481	276	380	527	565	38	7%
Dont Intérim	106	101	81	173	109	-64	-37%
Dont non alimentaire	128	111	164	159	123	-36	-23%
Dont Prest. internes	-71	-13	0	-35	-52	-17	49%

source Sifac

Dans le détail des dépenses de fonctionnement, nous observons une hausse de 7% des achats de denrées alimentaires. Après la hausse de 39% en 2022, ce poste de dépense retrouve un certain équilibre. Cette évolution est liée à la hausse d'activité par rapport à 2021 et à l'inflation entre 2021 et 2022.

Comme vu précédemment l'intérim chute de 37% et les dépenses non alimentaires diminuent de 23%. Enfin, les prestations internes représentent 52 K€, soit une hausse de 49%.

Contribution de l'ENS



K€	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 2023-2022	% 2023-2022
Recettes HT	810	374	564	727	829	102	14%
Dépenses (hors fluides)	1 259	1 273	1 344	1 500	1 673	173	12%
Contribution de l'ENS	449	899	780	773	844	71	9%

La contribution de l'ENS au restaurant (total des dépenses - total des recettes) est de 844 K€ en 2023, soit une hausse de 71 k€ (soit +9% par rapport à 2022, mais +88% par rapport à 2019). Ce calcul ne prend toutefois pas en compte les dépenses de gaz, électricité et eau non identifiables pour le seul restaurant.

Si l'on rapporte la contribution 2023 au seul nombre de repas servis au self-service (hors cafétéria non subventionnée), soit 161 690 plateaux, la participation moyenne de l'École est de 5,2 € par repas contre 5,5 € en 2022.

Focus 4 : Bilan financier inscriptions rentrée 2023/24

Formation	Total inscriptions	Somme à payer - tarif scolarité	Somme à payer - tarif aménagements	Total recettes	Total exonérations à la charge de l'ENS
Master	675	243 € pour UE 3770 € hors UE	Césure : 159 € pour UE 2513 € hors UE	129 120 €	215 876 €
DENS	1 557	210 € - scolarité	Etalement : 105 € Interruption : 0 €	289 485 €	1 470 €
Préparation à l'agrégation	105	0 € normaliens 243 € hors normaliens		6 804 €	15 552 €
Doctorat	601	380 €	Césure : 253 €	218 120 €	9 880 €
HDR ¹⁴	17	380 €		6 460 €	
Total	2 955			649 989 €	242 778 €

Nous comptabilisons 2 955 inscriptions à l'ENS-PSL pour l'année universitaire 2023-2024. Les droits d'inscriptions s'établissent à 650 k€, dont 34% pour le doctorat, 45% pour le DENS et 20% pour les Masters. Les exonérations à la charge de l'ENS représentent 243 k€. Elles concernent majoritairement les Masters pour 216 k€. Ces exonérations constituent une absence de recettes pour l'établissement.

BILAN DES EXONERATIONS RENTRÉE 2023

		Master	DENS	préparation agrégation	doctorants	HDR	Total
	Inscriptions	675	1 557	105	601	17	2 955
	total exonérations	184	191	85	22	0	482
	% exonération	27%	12%	81%	4%	0%	16%
Exonérations	boursier CROUS	107	175	21	0		303
	boursier gouvernement français	7	6	0	1		14
	total exonérations ENS-PSL	70	10	64	21	0	165
	% exonération ENS-PSL	10%	1%	61%	3%	0%	6%
	commission d'exonération	6	7	0	6	0	19
	double inscription (dont cotutelle thèse)	3	3	0	15	0	21
	normaliens			64			64
	inscription extra-communautaires (243 € au lieu de 3 770€)	61					61

Sur les 2 955 étudiants inscrits en 2023-2024, 482 étudiants ont bénéficié d'une exonération soit 16% des étudiants, principalement les exonérations pour les boursiers (317 dont 303 boursiers CROUS).

Il y a eu 165 exonérations relevant du choix de l'établissement, soit 6% des effectifs. Ce taux d'exonération est inférieur au taux de 10% autorisé par les textes.

Par ailleurs, l'ENS-PSL a réalisé 38 inscriptions administratives pour le compte des 5 écoles d'art de PSL (dans le cadre du doctorat SACRe) pour un total de 13 680 €, ainsi que 37 inscriptions pour le compte du Collège de France pour un total de 13 680 €.

¹⁴ L'observation des inscriptions en HDR concerne l'année civile 2023.

Focus 5 : les projets immobiliers

Années	Autorisations d'engagement				Crédits de paiements			
	AE Ouverts	AE Conso totale	AE DISPO	AE EXECUTION	CP Ouverts	CP Conso totale	CP DISPO	CP EXECUTION
2020	2 989 399	2 409 117	580 282	81%	2 555 487	1 804 078	751 409	71%
2021	2 620 580	1 656 833	963 747	63%	2 242 535	1 399 466	843 069	62%
2022	4 232 040	3 406 454	825 587	80%	3 142 703	1 493 577	1 649 126	48%
2023	2 672 697	1 042 703	1 629 994	39%	3 611 641	2 000 724	1 610 917	55%
Ecart 2023-2022	-1 559 343	-2 363 751	804 408	-41%	468 938	507 147	-38 209	8%

Hors CPER

Les taux d'exécution budgétaire des projets immobiliers (hors CPER) de l'ENS-PSL sont en 2023, de 39 % en AE et de 55 % en CP. Si les AE sont fortement à la baisse par rapport à 2022, les CP sont eux nettement en hausse. Sur l'écart en AE constaté par rapport à l'année 2022, celui-ci est à relativiser au regard du caractère soutenu des engagements au cours de l'année 2022 par rapport aux années antérieures (plus du double de l'année 2021).

Cet écart en AE s'explique par des raisons conjoncturelles liées à des décalages dans le lancement et notification de marchés (environ 415 K€) pour des raisons techniques, la conclusion d'avenants en cours de chantier (environ 300 K€ non consommés) ainsi que des modifications de calendriers d'opérations rendues nécessaires à la suite des études de programmation ou de conception (environ 300 K€).

1. Les opérations immobilières (hors CPER)

Au niveau des AE, le taux d'exécution relativement bas correspond à une sous-consommation répartie sur plus de vingt-cinq opérations. Toutefois une dizaine d'opérations porte plus des deux tiers de l'écart.

303 K€ de sous exécution sont expliqués par le glissement lié à l'élaboration des avenants aux marchés prévus initialement en 2023 mais réalisés en 2024. Il s'agit des opérations ci-après :

- OP19-104 Réaménagement de la Cour Pasteur (209 K€),
- OP21-158 Rénovation du PC sécurité (94 K€).

Par ailleurs, trois opérations ont nécessité des études complémentaires avec pour conséquence un décalage sur 2024 (419 K€). Il s'agit ainsi des opérations ci-après :

- OP22-125 Raccordement Réseau de Chauffage urbain du campus de Jourdan (170 K€),
- OP19-063 Aménagement de la parcelle BK2 à Jourdan (76 K€),
- OP21-155 Rénovation des laboratoires des équipes LENA POPA et CHARRIER (173 K€).

Enfin trois opérations ont vu leur programme modifié (293 K€) suite à l'identification de contraintes opérationnelles fortes (besoin en relogements, soutenabilité financière). Il s'agit des opérations ci-après :

- OP21-040 Rénovation du pavillon pasteur (102 K€),
- OP22-129 Rénovations des services DGS (97 K€),
- OP20-112 Programme de rénovation des sanitaires au 45Ulm (3^{ème} phase – 94 K€).

S'agissant des CP, le taux de consommation de cette année s'explique par un décalage dans l'élaboration des décomptes généraux définitifs pour solder certaines opérations (370 K€ concernant notamment la restructuration du laboratoire STRICK et le réaménagement du DSA¹⁵).

A cela se sont ajoutées des difficultés liées au rythme de facturation pour certains chantiers, en particulier pour les opérations encore en travaux sur le dernier trimestre 2023, avec un reliquat de factures pour environ 400 K€ (opérations de réaménagement de la Cour Pasteur et de rénovation du PC sécurité) qui n'a pas pu être apuré avant la fin d'exercice.

A *contrario*, le volume élevé de CP versé en 2023 témoigne de la dynamique des travaux réalisés cette année, avec six opérations (hors CPER) qui ont été en phase travaux au cours de l'année (les cinq opérations précitées et la deuxième phase du programme de rénovation des sanitaires sur le site du 45 rue d'Ulm).

2. Les projets CPER Lhomond et 46 rue d'Ulm (en lien avec l'EPAURIF¹⁶)

Concernant le projet CPER Lhomond, il importe de préciser que ces opérations ont atteint des avancées significatives en 2023 : le démarrage de la première phase des travaux du Grand Hall en vue de l'installation du liquéfacteur d'hélium, puis la mise en service du Data Center en juin 2023 et enfin la réception des travaux portant sur la rénovation des départements de Physique et Chimie (dernière livraison en août 2023). S'agissant de la phase relative à la rénovation du Grand Hall (département Physique), le calendrier 2023 de l'opération est maintenu avec une livraison prévisionnelle fin 2026.

Du point de vue financier, nous avons perçu 22,5 M€ de recettes depuis 2016 pour ce projet immobilier (État, Région et Ville de Paris), et nous avons dépensé 19,3 M€. Nous avons donc 3,2 M€ en trésorerie « gagés » pour cette opération immobilière. Ce niveau est conforme au souhait de l'établissement de conserver 1 M€ de trésorerie d'avance afin de pouvoir répondre aux nécessités du chantier, sans impacter la trésorerie de l'établissement. Toutefois, compte tenu des prévisions budgétaires liées au coût du projet et du niveau de financement prévu, il est peu probable que cette avance de trésorerie puisse être conservée dans les années futures.

Sur le CPER 46 rue d'Ulm, les études préalables ont été engagées en 2023 pour un montant porté désormais à 300 K€, afin de disposer d'un schéma directeur global sur cette opération en 2024.

¹⁵ Département des Sciences de l'Antiquité

¹⁶ EPAURIF : Établissement Public d'Aménagement Universitaire de la Région Île-de-France.

Tableau 9 détaillé – exécution des projets immobiliers 2023

					Autorisation d'engagement			Crédits de paiement		
Catégorie SPSI	PFI	Sites	Opérations	Montant de l'opération	AE consommées au titre des années antérieures à 2023	AE BR2 2023	AE Consommées au 31/12/2023	CP consommées au titre des années antérieures à 2023	CP BR2 2023	CP Consommées au 31/12/2023
Grands projets	OP16-182	24 Lhomond	Trvx d'achèvement CPER 1	1 104 065	1 104 065	-	-	1 104 065	-	-
	OP18-143	24 Lhomond	Rénovation département de physique	1 230 000	1 230 000	-	-	1 230 000	-	-
	OP18-144	24 Lhomond	Local serveurs	3 153 750	2 954 800	198 950	1 115	2 915 653	238 097	17 803
	OP18-145	24 Lhomond	Rénovation département de chimie	4 600 000	4 600 000	-	-	4 600 000	-	-
	OP18-146	24 Lhomond	Rénovation du Grand Hall	28 870 000	1 560 000	275 229	23 485	1 560 000	254 128	-
	OP19-142	24 Lhomond	Travaux préalables au Grand Hall	320 000	258 635	24 000	23 562	223 517	24 000	20 032
	OP21-012	46 ULM	CPER 21-27 IBENS - diagnostics techniques préalables	55 000	39 179	15 821	5 166	22 225	32 775	20 345
	OP22-131	46 ULM	CPER IBENS Diagnostic et études	300 000	-	-	-	-	-	-
Total Grands projets				39 632 815	11 746 679	514 000	53 328	11 655 460	549 000	58 180
Réhabilitation	OP18-117	45 ULM	Implantation ascenseur escalier C	1 206 000	850 595	45 404	-	72 389	30 239	-
	OP19-104	45 ULM	Cour Pasteur - requalification Paysager	1 267 000	1 048 353	218 647	9 220	101 333	819 667	602 776
	OP21-040	45 ULM	Pavillon Pasteur	145 000	34 971	110 029	8 044	3 041	43 959	18 693
	OP21-041	29 ULM	29 Ulm - Salle de réunion R+3	487 000	449 054	37 946	-	392 913	75 374	15 453
	OP21-158	45 ULM	Rénovation PC Sécurité	399 000	159 563	239 438	147 172	8 625	370 375	187 956
	OP22-127	JOURDAN	POTOS - ouverture au public	225 000	-	225 000	202 489	-	190 000	190 533
	OP22-129	Tous sites	Rénovation des services	135 000	-	135 000	2 493	-	131 500	1 084
Total Réhabilitation				3 864 000	2 542 537	1 011 464	369 419	578 301	1 661 114	1 016 496
GER	OP18-123	45 ULM	Réaménagement Département des Sciences de la	386 000	317 492	68 508	11 735	41 590	344 410	205 794
	OP19-021	Tous sites	SME-Système de Management Energétique	200 000	144 290	50 000	21 421	58 486	82 091	40 165
	OP19-063	JOURDAN	Aménagement et requalification paysagère de la g	220 000	102 470	117 529	41 647	12 364	207 636	130 616
	OP20-111	45 ULM	45 Ulm - Rénovation de l'amphi Galois	200 000	-	55 000	5 411	-	55 000	-
	OP20-112	45 ULM	45 Ulm - Rénovation d'espaces sanitaires	600 000	236 461	100 000	6 037	6 484	270 000	233 408
	OP22-123	Tous sites	Modernisation des ascenseurs	360 000	-	50 000	2 012	-	30 000	-
	OP22-124	45 ULM	Rénovation du poste HT bâtiment bibliothèque	300 000	-	48 000	1 747	-	33 000	1 747
	OP22-126	Tous sites	Lhomond / Erasme - Remplacement Centrale incen	80 000	-	50 000	5 366	-	20 000	-
	OP22-130	46 ULM	Travaux de sécurité - facade 46 rue d'Ulm	350 000	-	-	-	-	-	-
	OP23-106	45 ULM	Amélioration locaux stockage en sous-sol	15 000	-	15 000	5 099	-	15 000	1 342
Total GER				2 711 000	800 714	554 037	100 476	118 925	1 057 137	613 070
Internat	OP22-128	Tous sites	Hébergement - programme de maintenance	300 000	-	300 000	235 433	-	278 638	234 141
Total Internat				300 000	-	300 000	235 433	-	278 638	234 141
Hors SPSI	OP19-060	46 ULM	2ème étage - Restructuration de 2 laboratoires (ég	328 000	276 147	51 853	10 640	145 602	182 398	10 640
	OP21-155	46 ULM	LENA POPA	350 000	62 541	187 459	93 145	350	99 650	51 720
	OP21-157	Tous sites	Sécurisation CRI	300 000	8 296	26 704	-	8 296	26 704	-
	OP22-125	JOURDAN	Campus Jourdan - Réduction empreinte carbone -	360 000	-	360 000	189 809	-	110 000	61 720
	OP23-050	24 Lhomond	Extension labo RMN (Projet F. FERRAGE)	20 000	-	20 000	1 655	-	20 000	1 286
	OP23-051	24 Lhomond	Chimie - Aménagement 1 salle rayons X	20 000	-	20 000	2 706	-	20 000	-
	OP23-054	Montrouge	Aménagement d'un laboratoire L2 (Dani AMOR) -	300 000	-	60 000	39 421	-	60 000	-
Total Hors SPSI				1 678 000	346 985	726 016	337 375	154 248	518 752	125 365
Total général				48 185 815	15 436 914	3 105 517	1 096 031	12 506 934	4 064 641	2 047 252

Focus 6 : les restes à payer

Les restes à payer (RAP) est un concept issu de la réforme dite de « Gestion budgétaire et comptable publique » mise en place en 2017. Ils sont constitués par la différence entre les autorisations d'engagements (AE) et les crédits de paiements (CP) et représentent une quasi dette de l'établissement vers un tiers. A la fin de chaque exercice, cette différence constitue un « flux » de restes à payer qui s'ajoute au « stock » de restes à payer des années précédentes. En outre, le montant des AE des exercices précédents peut être évalué à la baisse, suite à l'abandon d'un projet, par exemple. Le « stock » des RAP peut donc être inférieur à la somme des flux annuels des RAP.

La bascule de GFC vers SIFAC a été l'occasion d'analyser notre stock de reste à payer afin de le fiabiliser. Par exemple, un engagement juridique de 2017 n'ayant pas donné lieu à paiement fin 2022 a pu ne pas être repris dans le stock initial de reste à payer 2023 intégré dans SIFAC.

Sur un stock de reste à payer au 31 décembre 2022 de 37,7 M€ (tableau 12 – synthèse budgétaire et comptable), corrigé à 28,7 M€ fin 2022 pour prendre en compte les annulations d'engagements¹⁷, nous avons repris au 1^{er} janvier 2023 un stock de 26,4 M€.

Les évolutions sont les suivantes :

Typologie RAP	stock au 31/12/2022	stock au 01/01/2023	Ecart
CDSN	11 470 465	11 538 069	67 604
contrats de recherche	8 996 849	7 968 855	-1 027 995
Projets immobiliers (hors CPER)	2 748 015	2 474 255	-273 760
DGS	3 620 429	2 043 567	-1 576 862
MAD personnel	997 620	1 034 165	36 545
Sciences	754 243	739 899	-14 344
Dir	294 638	337 455	42 817
Lettres	142 802	118 066	-24 736
Mécénat		83 581	83 581
CPER (immobilier)	-348 208	64 499	412 706
TOTAL RAP	28 676 854	26 402 412	-2 274 442

L'exercice 2023 présente un flux de reste à payer de 8,7 M€. Le montant du stock des restes à payer au 31 décembre 2023 s'établit à 35,1 M€, réparti de la manière suivante :

Typologie RAP	stock au 01/01/2023	flux au 31/12/2023	stock au 31/12/2023
CDSN	11 538 069	3 499 502	15 037 571
contrats de recherche	7 968 855	1 768 977	9 737 832
DGS	2 043 567	2 305 554	4 349 121
MAD personnel	1 034 165	1 422 095	2 456 261
Projets immobiliers hors CPER	2 474 255	-958 022	1 516 234
Sciences	739 899	363 715	1 103 615
Dir	337 455	123 544	460 999
Lettres	118 066	181 564	299 629
Mécénat	83 581	7 320	90 901
CPER (immobilier)	64 499	-4 851	59 647
TOTAL RAP	26 402 412	8 709 398	35 111 810

Les CDSN et les contrats de recherche constituent les principaux restes à payer de l'établissement (plus de 70%).

¹⁷ Cf. rapport de gestion du compte financier 2022 – focus 6 : les restes à payer (p. 42), et annexe des comptes annuels du compte financier 2022 – 6.2 Engagement hors bilan (p19)

Enfin, et comme précisé dans le rapport de présentation, il convient de préciser un problème technique dans SIFAC, qui sous-évalue le flux des RAP 2023 de 2 466 873 €, principalement sur les contrats de recherche, en raison de modifications intervenues sur le stock des RAP 2023 au 1^{er} janvier 2023 qui ont entraîné, à tort, un impact sur les AE de l'établissement (de -2,5 M€).

Une intervention de l'intégrateur de SIFAC a été demandée pour résoudre ce problème technique.

Focus 7 : Inventaire physique et fiabilisation des biens immobilisés

I - SITUATION AVANT 2023

I - 1 Contexte

L'Ecole normale supérieure a entrepris en 2022 une démarche d'inventaire physique et de fiabilisation de l'évaluation comptable de ses biens immobilisés afin de satisfaire à ses obligations réglementaires et ainsi permettre de lever progressivement la réserve des commissaires sur les comptes de l'établissement.

Dans le cadre d'un marché, un prestataire spécialisé, Pythéas, a effectué l'inventaire en deux étapes de novembre 2022 à avril 2023. Dans un premier temps, il a réalisé l'inventaire physique des biens situés sur les sites de la Montagne Sainte Geneviève, de Montrouge et de Jourdan. Puis il a procédé au rapprochement physico-comptable des immobilisations acquises par l'ENS-PSL, afin de garantir la fiabilité des données figurant au bilan.

I - 2 Périmètre de la mission du prestataire

Ainsi les biens recensés par le prestataire sont principalement les suivants : matériel scientifique, d'enseignement, informatique et technique ; mobilier ; audiovisuel ; restauration ; transport...

Certaines catégories de biens ont en revanche été exclues du champ d'intervention du prestataire. Il s'agit des bâtiments et des terrains, qui ont fait l'objet d'un suivi spécifique, des travaux afférents aux bâtiments ainsi que les collections. Par ailleurs, les biens inférieurs au seuil d'immobilisation voté en Conseil d'administration, soit 2 000 €, sont exclus du périmètre de l'inventaire.

À la clôture de l'exercice 2022, l'actif enregistré dans Neptune¹⁸ était estimé à 7 865 lignes comptables pour une valeur d'acquisition de 478,9 M€ dont 378 M€ concernant les bâtiments et les terrains.

Parmi ces lignes, 2 491 biens pour une valeur d'acquisition de 31,8 M€ étaient inclus dans le périmètre de contrôle.

II - SITUATION APRES INVENTAIRE

II - 1 Résultats des opérations d'inventaire menées par le prestataire sur son périmètre

Suite à l'inventaire réalisé, le prestataire a identifié plus de la moitié des biens relevant de son périmètre, soit 1 390 biens pour un montant de 17 M€.

En ce qui concerne les autres biens non intégrés dans l'actif :

- ✓ les unités de recherche, les départements et les services ont confirmé la sortie de 317 biens pour un montant de 1,4 M€ ;
- ✓ s'agissant des 784 biens acquis avant 2017 pour une valeur d'acquisition de 13,4 M€ et qui dès lors n'ont pu être vérifiés par le prestataire en raison de leur ancienneté, il a été décidé d'intégrer les seules lignes supérieures à 10 K€ soit 144 lignes représentant une valeur d'acquisition de 10,7 M€.

¹⁸ Logiciel de gestion des immobilisations utilisé par l'établissement jusqu'au 31 décembre 2022

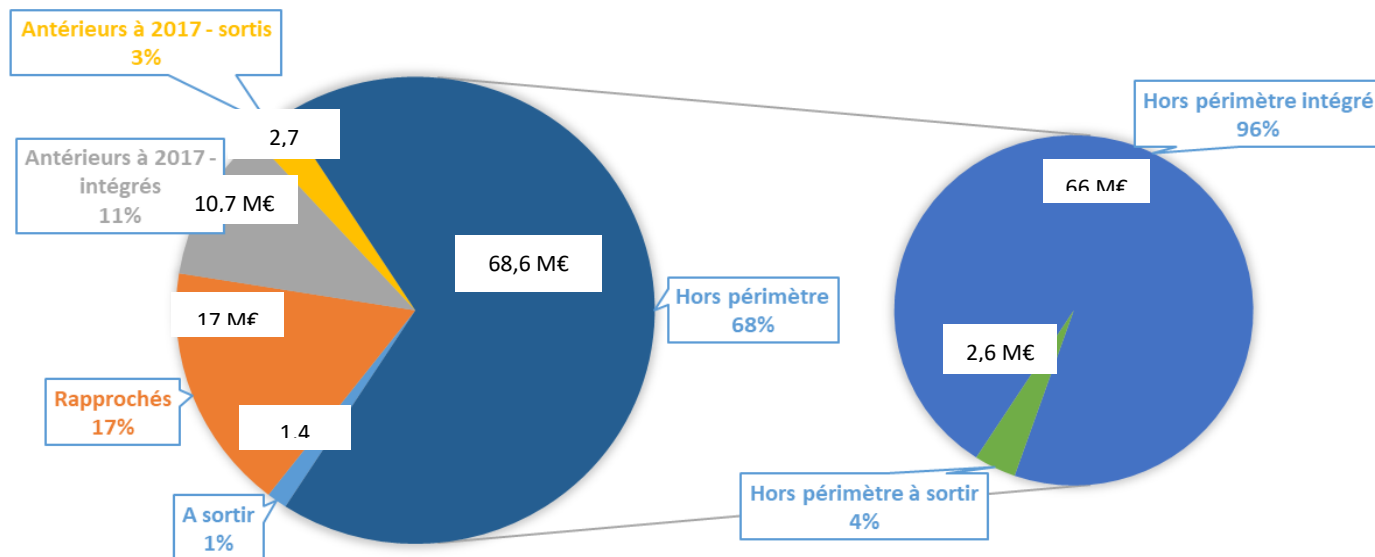
II - 2 Résultats des opérations d'intégration dans SIFAC menées par l'établissement sur les biens hors périmètre Pythéas

Concernant les 5 374 lignes hors périmètre du champ d'intervention du prestataire et totalisant une valeur d'acquisition de 447 M€, l'établissement a fixé des critères d'intégration par compte. Les critères ci-dessous ont été soumis aux commissaires aux comptes de l'établissement.

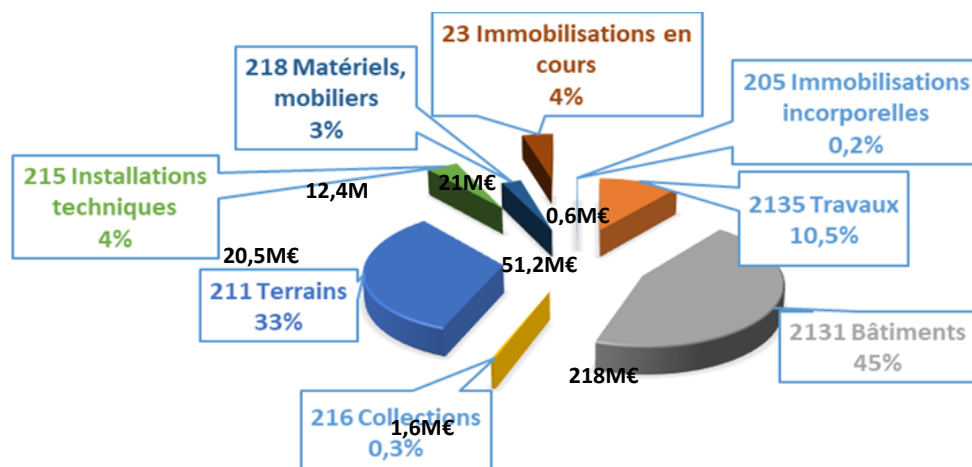
Compte	Critères d'intégration ou de sortie dans SIFAC des biens immobilisés hors périmètre Pythéas		
211 Terrains 213 Bâtiments et travaux	- Les bâtiments et les terrains, préalablement fiabilisés par l'Ecole, ont été intégrés en totalité dans SIFAC pour une valeur d'acquisition de 378,4 M€. - Les 2105 lignes concernant les travaux liés aux bâtiments ont été intégralement reprises pour une valeur d'acquisition de 51,5 M€		
205 Immobilisations incorporelles 215 Installations techniques et outillages 218 Matériels, mobiliers	Inf. à 2 000 €	avec financement externe	Les 123 biens pour une valeur d'acquisition de 0,5 M€ ont été totalement intégrés
	inf. à 2 000 €	sans financement externe	Les 1 859 biens pour une valeur d'acquisition de 2,6 M€ ont été sortis
	sup. à 2 000 €		Les 225 lignes pour une valeur d'acquisition de 2,1 M€ ont été totalement reprises
216 Collections	Les 869 lignes pour une valeur d'acquisition de 1,5 M€ ont été intégralement reprises		
213 Immobilisations en cours	Les 178 lignes pour une valeur d'acquisition de 10,4 M€ ont été totalement reprises		

II – 3 Résultats obtenus après inventaire sur l'actif immobilisé (hors bâtiments et terrains) :

Aux termes des différents périmètres détaillés précédemment, la situation après inventaire tant des intégrations que des sorties d'immobilisations est présentée de façon schématique ci-dessous.



II - 4 Actif immobilisé au 1er janvier 2023 dans SIFAC après inventaire



L'ensemble de l'actif immobilisé intégré dans SIFAC par l'Ecole compte, au 1^{er} janvier 2023, 5 032 biens pour une valeur d'acquisition de 486 M€ (dont 378,4 M€ de bâtiments et de terrains). Ces biens ont généré un amortissement cumulé recalculé au 31 décembre 2023 de 110 M€.

III - LES FINANCEMENTS EXTERNES D'ACTIFS

Conformément aux normes comptables, les financements rattachés à des actifs clairement identifiés doivent figurer au passif de l'établissement. Si l'actif est amortissable, le financement est repris au résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Cette reprise de quote-part va ainsi réduire l'impact de l'amortissement sur le résultat comptable.

Le chantier sur les financements externes d'actifs mené en 2023 par le Service Financier et Comptable a permis de rattacher un grand nombre de ces contrats aux biens qu'ils ont financés. Pour l'exercice 2023, les reprises au résultat des quotes-parts représentent un montant de 5,3 M€ (dont 4,3 M€ pour les seuls bâtiments mis à disposition).

IV - PERSPECTIVES 2024

IV - 1 Chantier de fiabilisation de l'actif restant à mener en 2024

- ✓ Les immobilisations en cours (comptes 23) : la situation de ces biens sera examinée et fiabilisée en 2024 ;
- ✓ Les collections (compte 216) : ces lignes devront faire l'objet d'un inventaire détaillé par les services concernés au cours des prochaines années ;
- ✓ Les travaux (Comptes 213) : ces lignes seront analysées en lien avec le SPIMO afin de fiabiliser l'actif et d'identifier les axes d'amélioration du processus interne le cas échéant. L'analyse se portera plus particulièrement sur les travaux encore inscrits à l'actif mais qui auraient fait l'objet par la suite de nouveaux aménagements obligeant à l'exclusion de la valorisation de l'actif.

Par ailleurs, conformément aux recommandations des commissaires aux comptes, il sera nécessaire d'une part, de systématiser la mise en place d'une piste d'audit entre un financement et le bien qu'il a financé ; d'autre part, de discriminer, au plus tôt, les subventions d'investissement de celles de fonctionnement sur les contrats de recherche et convention de mécénat.

IV - 2 Pérennisation de l'inventaire

Les actions suivantes seront enclenchées prochainement avec le prestataire afin de capitaliser et de pérenniser le dispositif de contrôle interne :

- ✓ un audit des procédures de l'établissement afin de proposer d'éventuelles modifications et mises à jour des procédures de gestion des immobilisations ;
- ✓ l'actualisation du manuel de procédure en fonction des résultats de l'audit ;
- ✓ la formation des référents « inventaire physique » sur le cycle de vie d'un bien (acquisition, mise à disposition, mise au rebut etc.), les actions et points de vigilance.

Tableau 9 détaillé – exécution des projets immobiliers 2023

					Autorisation d'engagement			Crédits de paiement		
Catégorie SPSI	PFI	Sites	Opérations	Montant de l'opération	AE consommées au titre des années antérieures à 2023	AE BR2 2023	AE Consommées au 31/12/2023	CP consommées au titre des années antérieures à 2023	CP BR2 2023	CP Consommées au 31/12/2023
Grands projets	OP16-182	24 Lhomond	Trvx d'achèvement CPER 1	1 104 065	1 104 065	-	-	1 104 065	-	-
	OP18-143	24 Lhomond	Rénovation département de physique	1 230 000	1 230 000	-	-	1 230 000	-	-
	OP18-144	24 Lhomond	Local serveurs	3 153 750	2 954 800	198 950	1 115	2 915 653	238 097	17 803
	OP18-145	24 Lhomond	Rénovation département de chimie	4 600 000	4 600 000	-	-	4 600 000	-	-
	OP18-146	24 Lhomond	Rénovation du Grand Hall	28 870 000	1 560 000	275 229	23 485	1 560 000	254 128	-
	OP19-142	24 Lhomond	Travaux préalables au Grand Hall	320 000	258 635	24 000	23 562	223 517	24 000	20 032
	OP21-012	46 ULM	CPER 21-27 IBENS - diagnostics techniques préalables	55 000	39 179	15 821	5 166	22 225	32 775	20 345
	OP22-131	46 ULM	CPER IBENS Diagnostic et études	300 000	-	-	-	-	-	-
Total Grands projets				39 632 815	11 746 679	514 000	53 328	11 655 460	549 000	58 180
Réhabilitation	OP18-117	45 ULM	Implantation ascenseur escalier C	1 206 000	850 595	45 404	-	72 389	30 239	-
	OP19-104	45 ULM	Cour Pasteur - requalification Paysager	1 267 000	1 048 353	218 647	9 220	101 333	819 667	602 776
	OP21-040	45 ULM	Pavillon Pasteur	145 000	34 971	110 029	8 044	3 041	43 959	18 693
	OP21-041	29 ULM	29 Ulm - Salle de réunion R+3	487 000	449 054	37 946	-	392 913	75 374	15 453
	OP21-158	45 ULM	Rénovation PC Sécurité	399 000	159 563	239 438	147 172	8 625	370 375	187 956
	OP22-127	JOURDAN	POTOS - ouverture au public	225 000	-	225 000	202 489	-	190 000	190 533
	OP22-129	Tous sites	Rénovation des services	135 000	-	135 000	2 493	-	131 500	1 084
Total Réhabilitation				3 864 000	2 542 537	1 011 464	369 419	578 301	1 661 114	1 016 496
GER	OP18-123	45 ULM	Réaménagement Département des Sciences de la	386 000	317 492	68 508	11 735	41 590	344 410	205 794
	OP19-021	Tous sites	SME-Système de Management Énergétique	200 000	144 290	50 000	21 421	58 486	82 091	40 165
	OP19-063	JOURDAN	Aménagement et requalification paysagère de la g	220 000	102 470	117 529	41 647	12 364	207 636	130 616
	OP20-111	45 ULM	45 Ulm - Rénovation de l'amphi Galois	200 000	-	55 000	5 411	-	55 000	-
	OP20-112	45 ULM	45 Ulm - Rénovation d'espaces sanitaires	600 000	236 461	100 000	6 037	6 484	270 000	233 408
	OP22-123	Tous sites	Modernisation des ascenseurs	360 000	-	50 000	2 012	-	30 000	-
	OP22-124	45 ULM	Rénovation du poste HT bâtiment bibliothèque	300 000	-	48 000	1 747	-	33 000	1 747
	OP22-126	Tous sites	Lhomond / Erasme - Remplacement Centrale incen	80 000	-	50 000	5 366	-	20 000	-
	OP22-130	46 ULM	Travaux de sécurité - facade 46 rue d'Ulm	350 000	-	-	-	-	-	-
	OP23-106	45 ULM	Amélioration locaux stockage en sous-sol	15 000	-	15 000	5 099	-	15 000	1 342
Total GER				2 711 000	800 714	554 037	100 476	118 925	1 057 137	613 070
Internat	OP22-128	Tous sites	Hébergement - programme de maintenance	300 000	-	300 000	235 433	-	278 638	234 141
Total Internat				300 000	-	300 000	235 433	-	278 638	234 141
Hors SPSI	OP19-060	46 ULM	2ème étage - Restructuration de 2 laboratoires (ég	328 000	276 147	51 853	10 640	145 602	182 398	10 640
	OP21-155	46 ULM	LENA POPA	350 000	62 541	187 459	93 145	350	99 650	51 720
	OP21-157	Tous sites	Sécurisation CRI	300 000	8 296	26 704	-	8 296	26 704	-
	OP22-125	JOURDAN	Campus Jourdan - Réduction empreinte carbone -	360 000	-	360 000	189 809	-	110 000	61 720
	OP23-050	24 Lhomond	Extension labo RMN (Projet F. FERRAGE)	20 000	-	20 000	1 655	-	20 000	1 286
	OP23-051	24 Lhomond	Chimie - Aménagement 1 salle rayons X	20 000	-	20 000	2 706	-	20 000	-
	OP23-054	Montrouge	Aménagement d'un laboratoire L2 (Dani AMOR) -	300 000	-	60 000	39 421	-	60 000	-
Total Hors SPSI				1 678 000	346 985	726 016	337 375	154 248	518 752	125 365
Total général				48 185 815	15 436 914	3 105 517	1 096 031	12 506 934	4 064 641	2 047 252

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
- PSL

2023

A n n e x e a u
c o m p t e f i n a n c i e r

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS 2023

Sommaire

Bilan Actif	Page 3
Bilan Passif	Page 4
Compte de résultat – Produits	Page 5
Compte de résultat – Charges	Page 6
I) Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation	Page 7
II) Principes comptables et méthodes d'évaluation (options, dérogations, exceptions).....	Page 7
III) Notes relatives aux postes de bilan - Actif.....	Page 8
IV) Notes relatives aux postes de bilan - Passif.....	Page 13
V) Notes relatives aux postes du compte de résultat.....	Page 17
V) Autres informations.....	Page 19

Les comptes concernent l'Ecole Normale Supérieure -PSL

BILAN - Partie ACTIF

ACTIF	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANT NET	TOTAUX EX.ANTERIEUR
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	657 550	429 091	228 459	283 576
Immobilisations corporelles	485 388 429	109 681 884	375 706 545	381 868 172
Terrains	160 526 907		160 526 907	160 433 365
Constructions	269 214 720	89 315 380	179 899 340	204 672 069
Installations techniques, matériels, et outillages	20 517 840	10 884 339	9 633 500	-3 076 629
Collections	1 589 347		1 589 347	1 589 347
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	12 441 865	9 482 164	2 959 701	4 843 116
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	5 658 230		5 658 230	5 307 384
Avances et acomptes sur commandes	15 439 520		15 439 520	8 099 520
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	82 556		82 556	72 556
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	486 128 535	110 110 974	376 017 561	382 224 304
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	170 413	0	170 413	153 843
Créances	82 960 924	958 896	82 002 028	80 653 555
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la commission européenne	1 689 338		1 689 338	1 968 375
Créances clients et comptes rattachés	1 658 417	958 896	699 521	568 063
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 826 906		1 826 906	4 857
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)			0	0
Créances sur les autres débiteurs	77 786 262		77 786 262	78 112 259
Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des emprunts)	139 877		139 877	200 538
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	83 271 213	958 896	82 312 317	81 007 936
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	46 052 266		46 052 266	48 898 740
Autres				
TOTAL TRESORERIE	46 052 266	0	46 052 266	48 898 740
Comptes de régularisation	0		0	0
Ecart de conversion Actif				115
TOTAL GENERAL	615 452 014	111 069 871	504 382 144	512 131 095

BILAN - Partie PASSIF		
PASSIF	MONTANT	TOTAUX EX.ANTERIEUR
FONDS PROPRES		
Financements reçus	354 902 982	338 236 401
Financement de l'actif par l'Etat	347 749 353	334 069 080
Financement de l'actif par des tiers	7 153 629	4 167 321
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	61 537 351	64 612 309
Report à nouveau	1 355 790	17 417 198
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 414 149	-3 074 958
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	414 381 973	417 190 950
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	50 000	50 000
Provisions pour charges	2 926 124	2 694 534
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 976 124	2 744 534
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts	700	700
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	700	700
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 540 590	2 274 938
Dettes fiscales et sociales	5 655 178	2 444 606
Avances et acomptes reçus	69 857 813	79 403 924
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	123 588	114 683
Autres dettes non financières	2 139 286	2 084 264
Produits constatés d'avance	2 706 833	5 803 506
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	87 023 288	92 125 922
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	59	67 913
TOTAL TRESORERIE	59	67 913
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		1 076
TOTAL GENERAL	504 382 144	512 131 095

Compte de résultat - Partie PRODUITS

PRODUITS	2023	2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	116 555 889	111 613 999
Subventions pour charges de service public	96 325 071	92 144 087
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	20 046 966	18 779 471
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques		
Dons et legs		508 771
Produits de la fiscalité affectée	183 853	181 670
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	13 327 687	11 167 916
Ventes de biens ou prestations de services	9 495 143	9 155 915
Produits de cessions d'éléments d'actif		
Autres produits de gestion	3 831 128	2 011 404
Production stockée et immobilisée	1 415	597
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Autres produits	5 384 006	4 341 478
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	14 136	
Reprises du financement rattaché à un actif	5 369 870	4 341 478
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	135 267 582	127 123 392
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et des prêts		
Produits nets sur cessions des immobilisations financières		
Intérêts sur créances non immobilisées		
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Gains de change	169	631
Autres produits financier		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	169	631
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	3 414 149	3 074 958
TOTAL PRODUITS	138 681 900	130 198 981

Compte de résultat - Partie CHARGES

CHARGES	2023	2022
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	97 645	551 083
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	28 759 214	25 020 363
Charges de personnel	92 930 406	86 882 035
Salaires, traitements et rémunérations diverses	57 730 126	52 994 735
Charges sociales	34 761 259	32 876 311
Intéressement et participation	0	0
Autres charges de personnel	439 021	1 010 989
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	7 448 349	7 595 869
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	9 445 394	10 030 981
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	138 681 007	130 080 331
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages	0	0
Transfert aux entreprises	0	0
Transfert aux collectivités territoriales	0	0
Transfert aux autres collectivités	0	0
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	0	0
Dotations aux provisions et dépréciations	0	0
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	0	0
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	0	0
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	138 681 007,06	130 080 331
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêt	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Pertes de change	893	8 453
Autres charges financières	0	110 197
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES	893	118 650
Impôt sur les sociétés	0	0
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	0	0
TOTAL CHARGES	138 681 899,79	130 198 981

Annexe avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, au bilan dont le total net est de 504 382 144 € et le déficit de fonctionnement de -3 414 149,31 €.

L'exercice d'une durée de douze mois est clos au 31 décembre 2023.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par l'agent comptable et le Directeur de l'Ecole normale supérieure.

I - Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation.

1.1.- Faits caractéristiques de l'année 2023

La gestion comptable et financière de l'année 2023 a continué à être assurée par Stéphane Poulain, agent comptable de l'établissement nommé en juin 2020.

L'exercice 2023 a été caractérisé par la mise en place du progiciel de gestion intégrée SIFAC, proposé par l'AMUE. Ce changement de système d'information financier a conduit à l'adaptation de l'ensemble des processus de gestion, y compris le suivi de l'actif. En parallèle, une prestation d'inventaire a été réalisée au cours de l'année 2023 : elle a permis de fiabiliser la réalité d'une partie significative des équipements et achats immobilisés de l'établissement. Les biens qui n'ont pu être réconciliés avec la comptabilité de l'établissement ont donné lieu à des sorties. Ces travaux de fiabilisation ont été complétés par le recensement des financements externes reçus au titre du Contrat Plan État Région (CPER) comme des autres partenaires notamment sur contrats de recherche ou mécénat.

Une prestation complémentaire du commissaire aux comptes de l'établissement a permis de s'assurer de la qualité de la reprise des données. Les référentiels comptables ayant été modifiés, la comparabilité des exercices peut s'avérer plus difficile.

Compte tenu de l'enjeu comptable qu'ils représentent, les contrats de recherche, les plus anciens et les plus significatifs de l'établissement, ont fait l'objet d'une revue, qui a conduit à apurer une grande partie d'entre eux et à comptabiliser les corrections afférentes.

1.2.- Comparabilité des comptes

1.2.1 - Changements de méthodes comptables

Néant.

1 2.2 - Corrections d'erreurs 2023

Les corrections d'erreurs comptabilisées n'ont pas d'impact budgétaire.

En application de l'instruction BOFIP-GCP du 14-0004 du 25/02/2014 relative à la comptabilisation des changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs, une série de correction ont été comptabilisées pour un montant contracté de 16,1 M€ en report à nouveau.

Il s'agit de :

- ✓ la correction découlant de la fiabilisation des immobilisations et de la valeur des amortissements cumulés pour 10,1 M€ ;
- ✓ la correction du produit des contrats de recherche et financements externes clôturés pour 5,1 M€ ;
- ✓ la correction de la charge des CDSN, signés mais qui auraient dû être payés avant 2023 pour 1,1 M€ ;
- ✓ la correction relative aux charges constatées d'avance antérieures à 2023 pour 114 K€ ;
- ✓ la charge à payer au titre de la prime d'invention qui aurait du être payée avant 2023 pour 109 K€ ;
- ✓ le produit à recevoir au titre des CDSN à verser par les autres ENS antérieurement à 2023 pour 375 K€.

Les ajustements enregistrés en report à nouveau sont les suivants :

Crédit du report à nouveau		Contrepartie en débit
Corrections Valeur brute et Amortissements cumulés des immobilisations	2*	10 122 364 €
Corrections diverses sur contrats de recherche	4687/487	5 117 105 €
Corrections sur CDSN	4286/4386	1 191 844 €
Extourne des Charges constatées d'avance de 2021	486	114 866 €
	<i>sous total</i>	<i>16 546 180 €</i>
Débit du report à nouveau		Contrepartie en crédit
Charge à payer prime d'invention	4286	109 301 €
Produits à recevoir CDSN autres ENS	4687	375 471 €
	<i>sous total</i>	<i>484 772 €</i>
Total des corrections		16 061 408 €

Cette correction, comptabilisée à hauteur de 16,1 M€, a conduit à ramener le report à nouveau, constatée au 1^{er} janvier 2023 de 17,4 M€ à 1,4 M€.

1 2.3 – Changement d'estimation 2023

Néant

II - Principes comptables et méthodes d'évaluation (options, dérogations, exceptions).

L'ENS est soumise aux nouveaux articles R719-51 à R719-112 du Code de l'éducation relatifs au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies.

Ces articles résultent de la transposition du décret n°2008-618 abrogé en 2013 et auquel était soumise l'ENS depuis 2010. Ils intègrent les dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 valant nouveau règlement relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

L'ENS applique également les nouvelles instructions de la Direction générale des Finances publiques et en particulier :

- ✓ BOFIP-GCP-13-0004 du 31/1/2013 relatif à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux,
- ✓ BOFIP-GCP-13-0022 du 5/12/2013 relatif à la comptabilisation des subventions reçues,
- ✓ BOFIP-GCP-13-0024 du 9/12/2013 relatif à l'évaluation et la comptabilisation des passifs sociaux,
- ✓ Circulaire DGFIP du 3 juillet 2019 relative aux droits d'inscription universitaires.

III - Notes relatives aux postes de bilan - ACTIF

3.1 - Actif immobilisé.

3.1.1 Immobilisations incorporelles.

Les investissements d'une valeur unitaire inférieure à 2 000 € HT sont comptabilisés en charges d'exploitation. Les logiciels acquis sont évalués à leur coût d'acquisition, y compris les frais liés à leur mise en service.

3.1.2 Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées :

- ✓ à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux (y compris les accessoires)
- ✓ à leur coût de production pour les biens produits par l'établissement

- ✓ le patrimoine immobilier bâti et non bâti remis en affectation est comptabilisé à sa valeur vénale évaluée par les services de France Domaine.

3.1.3 Immobilisations financières.

Les immobilisations sont composées principalement de prêts accordés, de dépôts et cautionnements versés. Elles se composent, outre à la marge le solde des cautions reçues par la direction des bibliothèques, de la dotation de l'ENS à la Fondation partenariale ENS – Philippe MEYER, créée en 2011 et renouvelée en 2016 et dont se poursuit le programme d'action pour la période 2022-2024 à hauteur de 10.000 €/an voté en Conseil d'administration le 15 décembre 2021.

3.1.4 Tableau de variations des immobilisations.

3.1.4. Tableau des immobilisations							
Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Correction suite à inventaire	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
			Par virement de poste à poste	Acquisitions/ Mises à	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations incorporelles	663 372	-165 016		159 194		0	657 550
Frais d'établissement							
Frais de recherche et développement							
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	663 372	-165 016		159 194		0	657 550
Droit au bail							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles	467 558 173	-8 522 743		5 255 249	0		464 290 679
Terrains	160 433 365			93 542			160 526 907
Constructions	270 063 455	-2 723 684		1 874 949			269 214 720
Installations techniques, matériels, et outillage	19 407 632	-1 280 383		2 390 590			20 517 840
Collections	1 589 347						1 589 347
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)							
Autres immobilisations corporelles	16 064 374	-4 518 677		896 168			12 441 865
Immobilisations mises en concession							
Immobilisations corporelles en cours	13 406 904			7 690 846			21 097 750
Immobilisations grevées de droits							
Immobilisations corporelles (Biens vivants)							
Participations et créances rattachées à des participations							
Titres de participation							
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)							
Autres formes de participation							
Créances rattachées à des participations							
Créances rattachées à des sociétés en participation							
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés							
Autres immobilisations financières	72 556			10 000			82 556
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)							
Titres immobilisés (droit de créance)							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Prêts							
Dépôts et cautionnements versés	72 556			10 000			82 556
Autres créances immobilisées							
TOTAUX	481 701 006	-8 687 759	0	13 115 289	0	0	486 128 535

Les mouvements sur les comptes d'immobilisation sont constitués des services faits, qui font entrer le bien à l'actif, et des virements de compte à compte qui enregistrent les mises en service lorsqu'il s'agit de travaux.

L'inventaire des immobilisations incorporelles a conduit à sortir de l'actif 25 immobilisations représentant un montant cumulé de 165 K€, concernant principalement le Centre des Ressources informatiques (-61 K€) mais aussi certains départements (-45 K€ de DSA) voire services (-27 K€ du SPIMO). Par ailleurs des acquisitions ont été faites

pour 159 K€, principalement au titre de la commande du nouveau SIRH (Virtualia). Il est précisé qu'à la marge, 12 K€ de ces investissements mis en service bénéficient d'un financement externe.

Les terrains dont dispose l'Ecole sont valorisés à hauteur de 160,4 M€, auxquels s'ajoutent à la marge en 2023 les travaux afférents à la Cour Pasteur pour un montant de 94 K€.

Les constructions représentaient à la clôture 2022 un total de 270 M€, dont 217 M€, inchangés, de bâtiments mis à disposition de l'ENS. Les travaux d'inventaire, menés en 2023, ont toutefois conduit à réduire de -2,7M€ cette évaluation qui devra encore se poursuivre et être affinée en 2024. Les constructions autres que les bâtiments représentent désormais près de 50,3 M€, dont 91% ressortent des services d'appui de la DGS, les autres étant constitués de travaux portés par les départements de l'Ecole. Plusieurs mises en services d'opérations d'investissement ont été constatées sur l'exercice 2023 pour un montant cumulé de 1,9 M€ : 542 K€ (requalification paysager de la cour Pasteur), 228 K€ (rénovation d'espaces sanitaires), 206 K€ (réaménagement du DSA), 184 K€ (rénovation et maintenance de l'hébergement), 183 K€ (mise en accessibilité ERP), 138 K€ (rénovation PC sécurité), 126 K€ (aménagement et requalification paysagère d'une parcelle, dans le cadre du projet SYLVIA d'installation d'une agroforêt) etc.

Les installations techniques, matériels et outillage représentaient à la clôture 2022 une valeur brute de 19,4 M€, réduit de 1,3 M€ suite aux travaux d'inventaire. Un volume de près de 2,2 M€ d'immobilisations a été mis en service en 2023, il s'agit principalement d'équipements scientifiques financés à 92% par des tiers. On citera les principaux d'entre eux : 739 K€ au titre des équipements afférents à la NMR (nuclear magnetic resonance) du département de chimie, 362 K€ du liquéfacteur au département de physique, 333 K€ dans le cadre du financement ERC Dancingfool du laboratoire de physique ou encore 253 K€ au titre de l'ERC Hiscore, à nouveau ressortant du département de chimie.

Les collections étaient exclues du périmètre de la prestation d'inventaire et devront faire l'objet d'une réévaluation spécifique : elles sont maintenues de l'évaluation initiale à hauteur d'1,6 M€.

Les autres immobilisations corporelles représentaient un montant de 16,1 M€ à la clôture 2022. A l'issue de l'inventaire mené en 2023, un volume important d'immobilisations de 4,5 M€ est sorti : il s'agit principalement de matériels informatiques ou audiovisuels divers de valeur variable, mais parfois aussi pour certains équipements de restauration, de climatisation et équipements scientifiques représentant pour près de 2.200 lignes représentant un coût moyen de 2.100 €. En 2023, un montant de 896 K€ de nouveaux équipements a été mis en service : 665 K€ sont des équipements des services d'appui de l'Ecole (369 K€ du CRI, 202 K€ du SLT ou SPIMO, 90 K€ de la Restauration), 62 K€ sont des investissements sur fonds propres de l'établissement effectués par les départements et unités de recherche, mais 164 K€ ont été effectués sur des financements externes.

Concernant les immobilisations en cours, plusieurs opérations, en particulier dans le cadre du CPER, sont en cours de mise en service, notamment la rénovation du département de chimie (4,6 M€) ou du département de physique (1,2 M€) ainsi que le local serveur (2,3 M€). Ainsi si les avances représentaient déjà à la clôture 2022 un total de 7,4 M€ au titre des versements faits à l'EPAURIF, s'y ajoute un montant de 7,3 M€ versés en 2023. En 2023, 351 K€ d'immobilisations ont aussi été constatés, qu'ils soient liés à des financements externes (ERC Hiscore pour 79 K€) ou pour différents opérations immobilières (raccordement Jourdan RCU pour 59 K€, rénovation hébergement pour 50 K€ ou PC sécurité pour 50 K€). Des travaux de fiabilisation des immobilisations en cours devront encore se poursuivre en 2024.

Les immobilisations financières se limitent en 2023 à la dotation annuelle précitée de 10 K€ versée à la Fondation partenariale Philippe Meyer, représentant désormais un montant cumulé de 83 K€.

3.1.5 Amortissements.

3.1.5.1. Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements.

Les immobilisations sont amorties linéairement au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service.

- | | |
|---|-------|
| ✓ Logiciels : | 2 ans |
| ✓ Brevets autres concessions et droits similaires | 2 ans |

✓ Bâtiments :	50 ans
✓ Installations générales, agencement,	
✓ Aménagements des constructions	20 ans
✓ Matériel scientifique	5 ans
✓ Matériel d'enseignement	5 ans
✓ Outillage :	5 ans
✓ Collections littéraires, scientifiques, artistiques	non amorties
✓ Matériel de transport :	5 ans
✓ Matériel de bureau et mobilier :	5 ans
✓ Matériel informatique :	3 ans
✓ Matériel divers :	5 ans

3.1.5.2 Tableau de variation des amortissements.

Les amortissements 2023 ont été déterminés à l'issue de la prestation d'inventaire des biens puis après intégration de cet actif réévalué dans le nouveau système d'information financier (SIFAC). Ceci a conduit à ajuster de façon significative (+1,4 M€) le niveau des amortissements cumulés, ainsi portés à 110 M€ au 1^{er} janvier 2023. Le montant total de la dotation aux amortissements a été valorisé pour 2023 à hauteur de 9,2 M€, soit une progression de +452 K€ par rapport à celle décomptée en 2022, en dépit d'une réduction de -3,3 M€ de l'actif de l'établissement. Les travaux de fiabilisation de l'actif, notamment concernant la durée des amortissements, devront se poursuivre en 2024.

3.1.5.2. Tableau des amortissements					
Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Correction suite à inventaire	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	379 796,15	-146 666,69	195 961,19		429 090,65
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	379 796,15	-146 666,69	195 961,19		429 090,65
Droit au bail					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	99 096 905,30	1 581 272,03	9 003 706,40		109 681 883,73
Terrains					
Constructions	65 391 385,98	17 368 522,72	6 555 471,66		89 315 380,36
Installations techniques, matériels, et outillage	22 484 261,31	-12 937 993,67	1 338 071,48		10 884 339,12
Collections					
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)					
Autres immobilisations corporelles	11 221 258,01	-2 849 257,02	1 110 163,26		9 482 164,25
Immobilisations mises en concession					
Immobilisations corporelles en cours					
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations corporelles (Biens vivants)					
Participations et créances rattachées à des participations					
Titres de participation					
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)					
Autres formes de participation					
Créances rattachées à des participations					
Créances rattachées à des sociétés en participation					
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés					
Autres immobilisations financières					
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)					
Titres immobilisés (droit de créance)					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Prêts					
Dépôts et cautionnements versés					
Autres créances immobilisées					
TOTAUX	99 476 701,45	1 434 605,34	9 199 667,59		110 110 974,38

3.2. Stocks.

Au moyen du logiciel, installé en 2022, de suivi des stocks du service Restauration, les stocks de denrées alimentaires sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Ce stock est valorisé à la fin 2023 à hauteur de 33 K€ soit un quasi doublement de cette évaluation : ceci s'explique, non seulement par une amélioration des modalités d'inventaire, mais surtout par un stockage plus important en fin d'année dans l'attente de la finalisation du nouveau marché de denrées.

Les stocks de livres et ouvrages, tels que tenus par les Editions Rue d'Ulm, sont valorisés à leur prix d'acquisition sans donner lieu à dépréciation. Ce stock des éditions reste très stable, conduisant à une valeur finale arrêtée à 137 K€.

3 Tableau des variations de stocks				
Nature des stocks et des en-cours	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations des stocks en augmentation (entrées)	Variations des stocks en diminution (sorties)	Solde à la clôture de l'exercice
Animaux et végétaux				
Matières premières et fournitures	18 072	15 154		33 226
Autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Stocks de produits	135 771	1 415		137 186
Stocks de marchandises				
Stocks en voie d'acheminement, mis en dépôt ou donnés en consignation				
Total des stocks	153 843,33	16 569,19	0,00	170 412,52

3.3. Créances d'exploitation et diverses.

3.3.1 Créances clients et comptes rattachés.

3.3. Tableau des créances

Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	82 556	10 000	72 556
- Créances rattachées à des participations			
- Prêts			
- Autres créances immobilisées	82 556	10 000	72 556
Créances de l'actif circulant	83 100 801	81 614 045	1 486 756
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	1 689 338	415 796	1 273 542
- Créances clients et comptes rattachés	1 658 417	1 445 203	213 214
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0	0	0
- Avances et acomptes versés sur commandes	1 826 906	1 826 906	0
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0	0	0
- Créances sur les autres débiteurs	77 786 262	77 786 262	0
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	139 877	139 877	0
TOTAUX	83 183 357	81 624 045	1 559 312

Les créances de l'établissement représentent un montant cumulé de 83,2 M€ soit une augmentation de près de 1,3 M€ par rapport à 2022, principalement liés à l'estimation des produits à recevoir de l'établissement.

Les créances de l'actif immobilisé correspondent aux dépôts et cautionnement versés, notamment pour la constitution de la fondation partenariale ENS – MEYER. Le versement de la dotation en 2023 conduit à une augmentation de 10 K€.

Les créances de l'actif circulant sont :

- ✓ les créances sur les entités publiques, à hauteur de près de 1,7 M€ sont en légère diminution (-279 K€) ;
- ✓ les comptes clients et rattachés : 1,6 M€ dont 213 K€ sont supérieures à 1 an. On soulignera que ces dernières créances font l'objet d'une provision pour dépréciation des comptes clients (cf. supra § 3-3).
- ✓ Les avances et acomptes versées pour 1,8 M€ correspondent à des dépenses à divers fournisseurs qui n'ont pu encore être régularisées au cours de l'année 2023
- ✓ les créances sur les autres débiteurs et les produits à recevoir : ce type de créances est relativement marginale, à l'exception des deux comptes suivants :
 - les dépenses avant ordonnancement pour un montant cumulé de 1,4 M€ : y figurent notamment des dépenses au prestataire de voyage payé au moyen d'une carte logée et d'autres dépenses qui n'ont pu être régularisées à la clôture 2023 ;
 - les produits à recevoir représentent surtout un volume très important de 74,9 M€, cependant en nette diminution de 2,8 M€ en particulier à l'issue des travaux de fiabilisation des contrats de recherche et des corrections induites pour les plus anciens d'entre eux.
 - à ceci, s'ajoutent :
 - le produit de frais de gestion pour des encaissements qui n'ont pu être dénoués pour 685 K€ ;
 - le produit des versements des autres ENS au titre des CDSN accueillis par l'ENS pour 548 K€ ou celui des contrats doctoraux de PSL pour 481 K€ ;
 - le produit du remboursement de divers engagement décennaux pour 320 K€ ;
 - le produit attendu du remboursement des charges (200 K€) par l'université Paris Cité pour les locaux mis à disposition à Montrouge ;

- d'autres produits à recevoir au titre de certains trop perçus, de taxe d'apprentissage, de recettes du restaurant, de droits de scolarité etc.
- ✓ les charges constatées d'avance : ce poste correspond à des dépenses effectuées en 2023 mais se rapportant aux années ultérieures. Il s'agit en particulier d'abonnements ou de contrats de maintenance, notamment informatique, pour un montant total de 140 K€ (-61 K€).

IV - Notes relatives aux postes de bilan – PASSIF.

4.1 - Financements de l'actif

Les fonds propres sont constitués des dotations et affectations de l'État ainsi que des réserves.

Les actifs reçus en dotation font l'objet d'un amortissement équivalent à la reprise au compte de résultat du financement de ces actifs, sur des comptes spécifiques et non plus en déduction des comptes enregistrant le financement initial.

Les montants indiqués dans les colonnes « cumul au début de l'exercice » et « cumul à la fin de l'exercice » correspondent aux financements reçus, déduction faite des reprises au compte de résultat des financements.

4.1. Tableau des financements de l'actif

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT	394 947 088	18 515 564					413 462 652
Financements non rattachés à un actif		15 788 408					15 788 408
Financements rattachés à un actif	394 947 088	2 727 156					397 674 244
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	376 929 000						376 929 000
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété							0
- Financement des autres actifs :							0
État	18 018 088	1 244 793					19 262 881
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA		1 482 363					1 482 363
Autres							0
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	22 644 112	3 520 886					26 164 998
Financements non rattachés à un actif	676 000	-307 647					368 353
- Régions	376 000	-7 647					368 353
- Départements		0					0
- Communes et groupements de communes		0					0
- Autres collectivités et établissement publics		0					0
- Union Européenne		0					0
- Autres organismes	300 000	-300 000					0
- Autres							0
Financements rattachés à un actif	21 968 112	3 828 533					25 796 645
- Régions	3 876 686	7 647					3 884 333
- Départements		44 265					44 265
- Communes et groupements de communes	465 240						465 240
- Autres collectivités et établissement publics	12 877 326	159 589					13 036 914
- Union Européenne	1 273 381	2 174 090					3 447 470
- Autres organismes	2 041 255	1 442 943					3 484 199
- Autres	1 434 224						1 434 224
TOTAUX	417 591 200	22 036 450					439 627 650

Simultanément aux travaux de fiabilisation de l'actif (supra), un large recensement des financements externes destiné à des immobilisations a été effectué en 2023, selon 3 axes de progrès :

- identifier l'ensemble des financements Contrat Plan État Région (CPER) reçus au cours des années et les considérer comme acquis donnant lieu à inscription en financement externe de l'actif (FEA) ;
- basculer une série de financements externes de contrats de recherche en FEA en les rattachant à des biens immobilisés précisément déterminés ;
- assurer dans le système d'information une traçabilité des immobilisations bénéficiant d'un financement externe.

Cependant ces avancées significatives se heurtent encore à la clôture à certaines limites qui devront être surmontées au cours des prochains exercices comptables, en particulier le suivi :

- des immobilisations non encore mises en service mais bénéficiant de financements externes à recevoir ou en avance
- des immobilisations mises en service pour lequel des financements sont encore attendus
- des financements d'investissement mais, provisoirement ou non, étant non rattachés à des immobilisations.

A la clôture 2022, ces financements représentaient un montant cumulé de 417,6 M€, dont 377 M€ correspond à la valorisation des bâtiments et terrains mis à disposition de l'établissement. Les travaux relatifs à l'inventaire, en complément de ceux menés sur les contrats de recherche (finançant le cas échéant de l'investissement) ont conduit à constater un volume important de financements reçus à hauteur de 22 M€. Il est souligné qu'une partie importante de ces financements figuraient déjà en avance et a été identifiée seulement en 2023 comme concernant des biens immobiliers.

L'essentiel de ceux-ci concerne des financements non rattachés à un actif, soit dans l'attente du rattachement à un bien non encore mis en service, soit définitivement non rattaché à un bien. Ainsi sur les 15,8 M€ de ces financements non rattachés constatés en 2023, la quasi-totalité sont des financements CPER (ou autres de l'État) figurant jusqu'alors en avance.

2,7 M€ correspondent à des financements État rattachés à un actif : il s'agit, d'une part, des travaux préalables aux opérations sur financement CPER (1,2 M€), d'autre part des équipements sur financement ANR (1,5 M€ pour plus de 40 projets). En 2023, 3,8 M€ de financements supplémentaires autres que l'État, représentant une cinquantaine de projets, sont rattachés à des biens immobilisés, la plupart auprès de l'Union européenne (2,2 M€), et d'autres organismes (1,5 M€), et d'autres entités.

Ceci aboutit à un niveau de financement externe de 439,6 M€ dont 377 M€ au titre des mises à disposition de l'État et 25,8 M€ de financements autres que l'État rattachés à un bien.

Au final ces rattachements ont conduit à décompter en 2023 une quote-part de 5,4 M€ quand celle constatée n'était que 4,3 M€ car se limitant aux seuls immeubles et terrains mis à disposition par l'État.

4.2. Provisions pour risques et charges / Dépréciations.

4.2.1. Tableau des Provisions					
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour charges					
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement	454 752		14 136		440 616
Autres provisions pour charges CET	340 260	29 870			370 130
Autres provisions pour charges suite à suspension travaux laboratoires IBENS	117 357				117 357
Autres provisions pour conventions CDSN à signer	1 782 166	215 856			1 998 022
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges	50 000	0			50 000
Total des provisions	2 744 535	245 726	14 136		2 976 124

4.2.1. Provisions pour litiges.

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges précises quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon exacte dès lors que :

- ✓ l'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- ✓ il est probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- ✓ l'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Le recensement des litiges en cours par Pôle des Affaires Juridiques de l'École avait conduit en 2021 à identifier un risque juridique qui a été provisionné de façon prudentielle à hauteur de 50 K€, concernant une demande indemnitaire suite à licenciement. Dans cette affaire, la décision du 2 novembre 2023 du tribunal administratif de Paris a été favorable à l'établissement mais le requérant en a fait appel devant la Cour administrative d'appel de Paris : cela conduit donc à maintenir, toujours de façon prudentielle, la provision afférente. Aucun autre risque n'ayant été identifié, la provision pour litiges reste donc inchangée pour 2023.

4.2.2. Provisions pour charges.

La provision pour allocation de perte d'emploi (ARE) a été marginalement augmentée (+14 K€) : elle correspond au risque de paiement d'allocations de retour à l'emploi. Elle est établie sur la base de la moyenne des dépenses effectuées auprès de pôle Emploi et enregistrées au titre des 5 derniers exercices.

La provision au titre du Compte Epargne Temps (CET) est quasi stable (+30 K€), arrêtée à hauteur de 370 K€ correspondant à la valorisation de 2.934 jours cumulés au 31/12/2023.

La provision au titre des conventions de financements des CDSN (contrats doctoraux spécifiques normaliens), déjà constatée à la fin 2022 pour 1,8 M€, a été complétée en 2023 d’une dotation complémentaire de 216 K€, aboutissant à un montant total de près de 2 M€ : elle correspond au montant à reverser pour 2023 par l’Ecole à ses différents partenaires pour les cohortes 2022 et 2023 et dont les conventions, proposées à ces derniers, n’ont pas encore été signées au plus tard à la clôture 2023. Cette provision, relativement limitée, reflète de fait le retard de conventionnement, généré par le caractère tardif des réponses de la DGESIP sur le niveau de financement des CDSN pour 2023, qui n’a pu être qu’en partie rattrapé.

La provision pour charges, inscrite en 2021 à hauteur de 117 K€ au titre du marché de réaménagement de deux laboratoires de l’IBENS, est maintenue pour 2023 en raison de l’ajournement de ces travaux.

4.2.3. Dépréciations.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées sur le critère de l’ancienneté de la créance. La dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants est évaluée chaque année sur cette base : les créances des comptes 4111, 416, 4417 et 463 d’au moins deux ans, émises au nom des débiteurs privés comme de débiteurs publics sont désormais systématiquement couvertes par la provision.

Compte tenu des recouvrements constatés en 2023 sur les créances antérieures et des nouvelles créances de 2023 restant dues à la clôture, la provision pour dépréciation de comptes clients est maintenue à hauteur de 959 K€. En dépit de la bascule à SIFAC, le niveau de recouvrement de l’établissement et son suivi ont pu être maintenus, justifiant la stabilité de la provision.

4.2.3. Tableau des dépréciations				
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immobilisations				
Dépréciations des stocks et en-cours				
Dépréciations des comptes de tiers	958 896			958 896
Dépréciations des comptes financiers				
Total des dépréciations	958 896			958 896

4.3 Dettes

Le tableau des dettes est le suivant :

4.3. Tableau des dettes				
Rubriques et postes	Montants	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus d'5 ans
Dettes financières	700			700
- Emprunts obligataires				
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers				
- Dettes financières et autres emprunts	700			700
Dettes non financières	87 023 288	14 825 034	42 285 335	29 912 919
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 540 590	1 661 927	4 878 663	
- Dettes fiscales et sociales	4 830 624	4 830 624		
- Avances et acomptes reçus	69 857 813	5 313 636	37 338 091	27 206 086
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	939 237	939 237		
- Autres dettes non financières	2 148 191	2 079 610	68 581	
- Produits constatés d'avance	2 706 833			2 706 833
TOTAUX	87 023 988	14 825 034	42 285 335	29 913 619

Les dettes, représentant un montant cumulé de 87 M€, sont en forte diminution (-5,1 M€) par rapport à celles constatés à la clôture 2022 pour les motifs indiqués ci-dessous.

4.3.1. Dettes financières.

Le solde des cautions reçues pour la direction des bibliothèques n'a pas évolué sur la période, restant à hauteur de 700 €.

4.3.2 Dettes d'exploitation - dettes non financières

✓ Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste correspond aux dettes vis-à-vis des fournisseurs :

- Des fournisseurs doivent être désintéressés pour 1 M€ à la clôture 2023 : ces situations s'expliquent par un volume important de factures non réglées mais dont le service fait ou la mise en paiement ont été réalisées en fin d'année ;
- Retenues de garantie sur marchés de travaux : 150 K€, qui restent assez stables (+3 K€) ;
- Services faits constatés mais factures non parvenues : 5,2 M€, soit une forte augmentation de +3,1 M€ par rapport à la clôture 2022. La mise en place de SIFAC a été l'occasion de généraliser la valorisation du service fait sans attendre la facturation : cela oblige à un suivi régulier des services faits restant en attente de facturation ou de mise en paiement.

✓ Dettes fiscales et sociales

Les éléments de calcul ont été produits selon les dispositions de l'instruction DGFIP du 27 novembre 2013 sur les modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes épargne-temps, des heures supplémentaires et des heures complémentaires. La valorisation du volume des jours figurant sur les comptes épargne-temps figure en provision (cf. § 4-2-1).

- Les dettes sociales correspondent aux éléments de passifs sociaux :
 - ✓ Les dettes provisionnées pour congés payés représentent un montant de 450 K€ en légère diminution de -72 K€ par rapport à celui de 2022 ;

- ✓ Les autres charges à payer au titre des dépenses de personnel pour un montant de 4 M€ (+2,1 M€) ont été comptabilisées principalement, au titre des CDSN pour les conventions signées mais qui n'ont pas été payées faute de factures reçues pour 4,3 M€ (+2,9 M€).
- Les dettes fiscales : d'un montant de 371 K€ en augmentation de +346 K€ par rapport à celui de 2022, elles correspondent au dénouement d'opérations afférentes à la TVA.

✓ **Avances et acomptes reçus**

Le montant de 69,9 M€ correspond au solde des avances reçues au titre des projets pluriannuels de recherche : elles sont donc dans l'attente de dénouement du contrat de recherche, ou du moins de la validation des justifications des dépenses permettant de constater un produit définitif. Les travaux menés par l'ENS en lien avec ses commissaires aux comptes ont conduit à constater des produits définitifs et à solder un volume important d'avances cumulées, ce qui explique la réduction de leur volume de -9,5 M€ à la fin 2023.

✓ **Autres dettes non financières**

Il s'agit principalement de recettes à régulariser en attente d'informations permettant leur comptabilisation en produits, ou à défaut en avance. Représentant un total d'1,7 M€, elles sont en baisse par rapport à 2022 de 245 K€ par rapport à la gestion 2021. Les encaissements du seul mois de décembre représentent un montant cumulé de 735 K€.

✓ **Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance ont été recensés à hauteur à hauteur de 2,7 M€ uniquement au titre des contrats de recherche. Ils sont en nette diminution (-3,1 M€), en particulier à l'issue de corrections actant la clôture de contrats pour un montant cumulé de 2,8 M€.

V - Notes relatives aux postes du compte de résultat.

5.1 Produits

Produits	2023	2022	Variation en %	Ecart 2023/22
Droits de scolarité	679 166	1 081 269	-37%	(402 103)
Chiffre d'affaires et variation de stocks autres que droits de scolarité	8 817 393	8 075 242	9%	742 151
Subventions	116 372 037	111 484 042	4%	4 887 995
Produits divers de gestion et produits financiers	4 015 149	2 141 993	87%	1 873 157
Reprises sur provisions et quotes-parts de subvention	5 384 006	4 341 478	24%	1 042 528
Total	135 267 750	127 124 023	6%	8 143 727

Les produits pour 2023 représentent un total de 135 M€ et sont en nette augmentation de +8,1 M€.

✓ **Droits de scolarité :**

Les droits de scolarité sont en légère diminution de -402 K€ mais celle-ci n'est en réalité qu'apparente. En effet, le changement de système d'information financier (SIFAC) a conduit à imputer avec davantage de rigueur certains produits c'est le cas des redevances perçues au titre des mises à disposition de locaux (à l'Ecole d'Économie de Paris, à PSL, au CEPREMAP...) figurant désormais parmi les produits de gestion. Les droits d'inscription, stricto sensu, sont ainsi en légère augmentation de +68 K€ notamment en raison de la variation des effectifs étudiants.

✓ **Chiffre d'affaires et quotes-parts de subvention :**

Le chiffre d'affaires en progression (+742 K€) s'explique par l'augmentation, notamment, des produits de la restauration (+863 K€), de l'hébergement (+363 K€) ou diverses locations (+468 K€) et dans une moindre mesure des prestations de recherche (+324 K€).

✓ **Subventions d'exploitation :**

Conformément à l'instruction BOFIP-GCP-13-0022 du 5 décembre 2013 relative à la modalité de comptabilisation des subventions reçues, l'ENS a comptabilisé les subventions dès lors que les conditions nécessaires à la constitution du droit de l'organisme public bénéficiaire étaient satisfaites.

Les subventions d'exploitation soumises à conditions suspensives sont prises en compte en résultat au fur et à mesure de la réalisation des objectifs et des dépenses engagées.

Les subventions sans conditions sont enregistrées au cours de l'exercice pendant lequel elles ont été reçues.

Les subventions sont en augmentation de +4,9 M€, ainsi portées à hauteur de 116,4 M€. Elle s'explique par une nette augmentation de la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'augmentation de la subvention pour charges de service public (+4,1 M€). Les autres subventions connaissent des évolutions variables selon les financeurs : -6,9 M€ pour l'ANR, +1,6 M€ pour la région, +6,3 M€ pour l'union européenne, -1 M€ pour divers financeurs).

✓ **Contrats de recherche :**

Le chiffre d'affaire sur les contrats de recherche est comptabilisé selon la méthode de l'avancement depuis le 01/01/2015.

La méthode à l'avancement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats. Dans la mesure où l'ENS n'a pas la possibilité d'estimer de façon fiable le résultat à terminaison, aucun profit n'est dégagé et le chiffre d'affaires est donc reconnu à hauteur des charges qui ont été enregistrées. Les produits rattachés à l'exercice 2023 au titre de ces contrats de recherche et mécénat sont ainsi estimés à hauteur de 16,5 M€, en tenant compte des produits constatés d'avance et produits à recevoir comptabilisés en 2022 comme en 2023.

✓ **Produits de gestion:**

Les produits de gestion connaissent une hausse importante, reflétant celle des divers autres produits (+1,9 M€). Celle-ci s'explique par le volume des frais de gestion comptabilisés sur contrats de recherche (706€) auquel s'ajoute un produit à recevoir de 685 K€. D'autres produits à recevoir ont été recensés au titre des contrats doctoraux de PSL gérés par l'ENS (480 K€), des CDSN des autres ENS (548 K€) ou encore des remboursements d'engagements décennaux de fin d'année (320 K€).

✓ **Reprises et quotes-parts de financements externes :**

Ces produits d'ordre sont en augmentation de +1 M€. Les quotes-parts imputées au résultat pour les biens mis à disposition par l'Etat reste inchangée à hauteur de 4,3 M€. En revanche celles dédiées aux financements externes d'actifs augmentent de +1 M€, suite aux travaux de fiabilisation de l'actif initiés en 2023. Une seule reprise est constatée en 2023 au titre des provisions : elle est marginale (14 K€) et concerne la couverture du risque afférent à l'allocation perte d'emploi.

5.2 Charges

Charges	2023	2022	Variation en %	Ecart
Achats	7 799 772	5 873 610	33%	1 926 162
Services extérieurs	3 461 414	3 457 543	0%	3 871
Autres services extérieurs	17 595 673	16 240 293	8%	1 355 380
Impôts et taxes	1 929 019	1 925 117	0%	3 902
Salaires	92 930 406	86 882 035	7%	6 048 371
Charges de gestion	5 519 330	5 670 752	-3%	(151 422)
Charges financières	893	118 650	-99%	(117 757)
Dotations aux provisions et amortissements	9 445 394	10 030 981	-6%	(585 588)
Total	138 681 900	130 198 981	7%	8 482 919

Les charges 2023 connaissent une forte hausse (+8,5 M€), plus importante encore que celle de 2022, mais variable selon la nature des dépenses concernées. Le changement de de système d'information financier (SIFAC) rend cependant plus délicate la comparabilité entre les exercices comptables :

✓ Charges de personnel :

Les charges de personnel connaissent une forte hausse (+6 M€), nettement plus importante que celle constatées ces dernières années. Celle-ci s'explique principalement par la croissance des rémunérations principales (+3 M€), dans une moindre mesure, des autres indemnités et rémunérations (+1,4 M€) et celle des pensions civiles (+1,1 M€), voire des autres cotisations (+523 K€). On relèvera en outre que les allocations retour à l'emploi à Pôle emploi sont désormais imputées en 2023 à l'occasion du passage à SIFAC en dépenses de fonctionnement et non plus en « autres charges de personnel », expliquant en grande partie la réduction de - 597 K€ de ce dernier poste.

✓ Services extérieurs et autres services extérieurs :

Les prestations de services extérieurs sont en nette hausse (+1,4 M€). Les dépenses de personnel mis à disposition sont en hausse de +1,1 M€, qui s'explique à la fois par la réimputation précitée des cotisations à Pôle Emploi au titre des allocations de retour à l'emploi (+448 K€) et les surcoûts liés aux CDSN (+1,7 M€). Ceci est compensé par la réduction des charges liées aux CDSN (-916 K€), qui a donné lieu par ailleurs à provision. Les dépenses de location sont en augmentation (+76 K€), les dépenses d'entretien et maintenance (+143 K€), les dépenses de documentation étant, elles, en réduction de 155 K€ en raison de difficultés de gestion du marché dédié.

✓ Charges de gestion, charges financières et achats :

Les charges de gestion sont en légère diminution de -151 K€, même si certaines dépenses sont en hausse au titre des bourses d'accueil et aides sociales aux étudiants (+175 K€) et les diverses subventions et reversements (+490 K€). Mais ici encore la comparaison est difficile entre les 2 exercices comptables.

Les achats sont, eux, en nette augmentation (+1,9 M€) en grande partie en raison des surcoûts liés à l'électricité (+1,4 M€) et dans une moindre mesure au gaz (+182 K€), même moindre (+620 K€), ainsi que diverses fournitures et denrées y compris pour la restauration (+197 K€).

Les charges financières sont en baisse (-118 K€) mais sont non significative en reflétant des difficultés de régularisation au 31/12/2023.

✓ Les dotations aux amortissements et provisions :

Les dotations sont en diminution (-586 K€), mais selon des variations différentes en fonction de la nature : les dotations aux amortissements augmentent (+452 K€) alors que les celles dédiées aux provisions sont en nette baisse (-1 M€) en raison du faible ajustement des provisions en 2023, notamment celle dédiée aux CDSN (216 K€ en 2023 vs 1.260 K€ en 2022), les autres provisions (ARE, CET) variant peu ou pas du tout (dépréciation de comptes clients).

5.3. Résultat

Le résultat pour 2023 est déficitaire à hauteur de **-3 414 149,31 €**, soit un niveau légèrement supérieur à celui de 2022 (+339 K€).

VI – Autres informations.

6.1 - Évènements postérieurs à la clôture

Néant

6.2 - Engagement hors bilan (source SIFAC)

6.3 - Effectifs Personnels (source – SRH)

	2023	2022	Variation en %
BIATSS non titulaires	176	162	9%
BIATSS titulaires	261	275	-5%
E-C non titulaires	419	431	-3%
E-C titulaires	142	147	-3%
Elèves	795	754	5%
Total général	1 793	1769	1%

6.4 - Effectifs Etudiants (source – COST)

	2023	2022	Variation en %
normaliens élèves inscrits au DENS	937	929	1%
normaliens élèves en scolarité non inscrits au DENS	11	13	-15%
normaliens étudiants inscrits au DENS	556	546	2%
normaliens étudiants en scolarité non inscrits au DENS	11	3	267%
normaliens de la sélection internationale inscrits au DENS	69	67	3%
normaliens de la sélection internationale en scolarité non inscrits au DENS	1	0	NS
mastériens inscrits à l'ENS (hors normaliens)	381	347	10%
auditeurs préparant l'agrégation inscrits à l'ENS (hors normaliens)	41	42	-2%
doctorants inscrits à l'ENS	601	625	-4%
doctorants SACRe et Collège de France*	75	69	9%
Total	2683	2641	2%

* inscription par l'ENS pour le compte des Ecoles d'art de PSL et du Collège de France

ENS - synthèse de la liasse budgétaire

	Intitulé du tableau	Soumission au CA
1	Tableau des emplois	Pour vote
2	Tableau des autorisations budgétaires	Pour vote.
3	Tableau des dépenses par destination et recettes par origine	Pour information
4	Tableau d'équilibre financier	Pour vote
5	Tableau des opération pour compte de tiers	Pour information
6	Tableau de situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	Pour vote
7	Tableau présentant le plan de trésorerie	Pour information
8	Tableau des opérations liées aux recettes fléchées	Pour information
9	Tableau des opérations pluriannuelles	Pour vote
10	Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation	Pour information
11	Tableau retraçant les moyens des unités mixtes de recherche	Pour information
12	Tableau de synthèse budgétaire et comptable	Pour information

Tableau 1 - Tableau des emplois (en ETPT)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A) Plafond Etat			(B) Plafond Ressources propres			(C) = (A) + (B) - Global		
Catégories d'emplois	Nature des emplois		CFI 2022	BR2 2023	CFI 2023	CFI 2022	BR2 2023	CFI 2023	CFI 2022	BR2 2023	CFI 2023
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	147	175	141	0	0	0	147	175	141
		CDI	0	0	2	1	0	0	1	0	2
	Non permanents	CDD	91	99	103	311	356	312	402	455	415
S/total EC			238	274	246	312	356	312	550	630	558
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			738	776	756				738	776	756
BIATSS	Permanents	Titulaires	273	337	266	0	0	0	273	337	266
		CDI	24	1	28	3	1	3	27	2	31
	Non permanents	CDD	36	0	31	81	101	100	117	101	131
S/total Biatoss			333	338	325	84	102	103	417	440	428
Totaux			1 309	1 388	1 327	396	458	415	1 705	1 846	1 742
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 387	1 388	1 388						

Tableau 2 - Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire

Dépenses											Recettes					
	Compte financier 2022		Budget rectificatif n°2 2023		Exécution au 31/12/2023		Ecart Exécution 2023 / BR2 2023		Ecart Exécution 2023 / Exécution 2022		Compte financier 2022	Budget rectificatif n°2 2023	Exécution au 31/12/2023	Ecart Exécution 2023 / BR2 2023	Ecart Exécution 2023 / Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP						
Personnel	87 642 110	87 638 140	96 742 253	96 742 253	95 180 690	95 175 190	-1 561 563	-1 567 063	7 538 580	7 537 049	106 045 337	111 556 449	108 825 672	-2 730 777	2 780 335	Recettes globalisées
dont contributions employeur au CAS Pension			25 153 000	25 153 000	23 425 906	23 425 906	-1 727 094	-1 727 094	23 425 906	23 425 906	92 121 587	96 603 748	96 325 071	-278 677	4 203 484	Subvention pour charges de service public
dont Contrats de recherche et autres subventions fléchées	12 588 316	12 588 316	14 646 462	14 646 462	13 191 880	13 185 430	-1 454 582	-1 461 032	603 564	597 114	22 500	103 700	100 000	-3 700	77 500	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	33 378 261	31 815 265	43 590 557	39 510 497	39 980 298	30 710 240	-3 610 259	-8 800 256	6 602 037	-1 105 025	129 957	150 000	183 853	33 853	53 895	Fiscalité affectée
dont Contrats de recherche et autres subventions fléchées	7 118 542	6 972 962	11 098 965	9 243 201	7 985 475	6 412 663	-3 113 490	-2 830 538	866 933	-560 299	5 636 330	6 377 346	2 241 111	-4 136 235	-3 395 219	Autres financements publics
Dont CDSN (MS03 autres ENS et X entrants et ENS ULM	7 690 864	8 267 999	10 167 930	10 167 930	10 641 600	7 142 098	473 670	-3 025 832	2 950 736	-1 125 901	8 134 963	8 321 655	9 975 637	1 653 982	1 840 674	Recettes propres
							0	0	0	0	27 236 974	27 317 842	18 454 083	-8 863 759	-8 782 891	Recettes fléchées *
Investissement	17 473 286	8 817 188	11 863 110	13 505 940	4 278 260	4 844 420	-7 584 850	-8 661 520	-13 195 026	-3 972 768	6 490 000	3 374 540	3 691 700	317 160	-2 798 300	Financements de l'Etat fléchés
dont Contrats de recherche et autres subventions fléchées	9 058 485	3 066 914	5 998 782	7 221 895	1 773 429	1 577 947	-4 225 353	-5 643 948	-7 285 056	-1 488 967	14 906 016	20 193 159	14 642 603	-5 550 557	-263 413	Autres financements publics fléchés
dont CPER Campus Montagne (opération investissement fléchée)	3 305 901	2 785 426	490 000	525 000	30 057	38 148	-459 943	-486 852	-3 275 844	-2 747 278	5 840 958	3 750 142	119 780	-3 630 362	-5 721 178	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	138 493 656	128 270 593	152 195 920	149 758 690	139 439 247	130 729 850	-12 756 673	-19 028 840	945 591	2 459 257	133 282 311	138 874 291	127 279 755	-11 594 536	-6 002 556	TOTAL DES RECETTES

B1		B2		B3		B4		B5		C1	C2	C3	C4	C5					
Solde budgétaire (excédent)		5 011 718				7 434 304				10 884 399		3 450 095		8 461 813		Solde budgétaire (déficit)			
D1 = C1-B1		D1 = C2-B2		D1 = C3-B3		D1 = C4-B4		D1 = C5-B5		D2=B1-C1		D2=B2-C2		D2=B3-C3		D2=B4-C4		D2=B5-C5	

* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 3 - Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Formation initiale et continue	44 189 324	44 189 324	11 699 510	7 651 455	31 973	0	55 920 808	51 840 779
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	1 626 452	1 626 452	41 481	33 420			1 667 933	1 659 872
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	37 835 913	37 835 913	613 055	502 313	31 973	0	38 480 942	38 338 226
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	4 726 959	4 726 959	11 044 974	7 115 722			15 771 933	11 842 681
D105 - Bibliothèques et documentation	3 804 903	3 804 903	1 351 253	1 219 399	-2 327	0	5 153 829	5 024 302
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	4 603 454	4 603 454	1 719 312	1 595 630	176 959	211 385	6 499 725	6 410 469
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	2 126 026	2 126 026	514 344	434 134	8 764	0	2 649 134	2 560 161
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	8 659 207	8 656 385	3 111 715	2 409 898	1 527 229	1 474 036	13 298 151	12 540 319
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	2 788 503	2 788 503	609 221	516 452	186 859	128 462	3 584 584	3 433 417
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	9 766 913	9 768 766	2 476 338	1 943 139	75 490	19 261	12 318 741	11 731 166
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	4 899 478	4 894 286	1 184 931	775 384	40 901	33 048	6 125 310	5 702 717
D113 - Diffusion des savoirs et musées	28	0	330 808	298 550	0	0	330 836	298 550
D114 - Immobilier	4 774 341	4 774 341	5 744 433	5 116 221	1 731 415	2 345 460	12 250 188	12 236 022
D115 - Pilotage et support	9 490 669	9 490 669	8 299 535	5 745 421	500 997	632 768	18 291 202	15 868 859
Étudiants	77 843	78 532	2 938 898	3 004 557	0	0	3 016 741	3 083 089
D201 - Aides directes aux étudiants	9 227	9 227	2 154 494	2 146 628	0	0	2 163 721	2 155 855
D202 - Aides indirectes	6 323	7 012	709 859	788 330	0	0	716 182	795 341
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	62 293	62 293	74 545	69 600	0	0	136 837	131 893
Total	95 180 690	95 175 190	39 980 298	30 710 240	4 278 260	4 844 420	139 439 248	130 729 850

SOLDE BUDGETAIRE (excédent)	
-----------------------------	--

Tableau 3 - Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Recettes globalisées					Recettes fléchées			
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges de service public	96 325 071								96 325 071
Droits d'inscription					607 529				607 529
Formation continue, diplômes propres et VAE					5 663				5 663
Taxe d'apprentissage					1 300				1 300
Contrats et prestations de recherche hors ANR					-		-	-	-
Valorisation					337 988			84 780	422 768
ANR investissements d'avenir							3 034 851	-	3 034 851
ANR hors investissements d'avenir				-			5 394 595		5 394 595
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région							1 413 461		1 413 461
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne							2 001 533	-	2 001 533
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		100 000		220 253	266 855	3 691 700	2 480 804	35 000	6 794 612
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs					-		-	-	-
Autres recettes			183 853	2 020 858	8 756 303		317 359	-	11 278 373
Total	96 325 071	100 000	183 853	2 241 111	9 975 638	3 691 700	14 642 603	119 780	127 279 756

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) **3 450 094**

TABLEAU 4 - Equilibre financier
POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS	Compte financier 2022	BR2 2023	Exécution au 31/12/2023	Ecart Exécution 2023 / BR2	Ecart Exécution 2023 / Exécution 2022	Compte financier 2022	BR2 2023	Exécution au 31/12/2023	Ecart Exécution 2023 / BR2	Ecart Exécution 2023 / Exécution 2022	FINANCEMENTS
Solde budgétaire (déficit)*		10 884 399	3 450 095	-7 434 304	3 450 095	5 011 718	0	0	0	-5 011 718	Solde budgétaire (excédent)*
Remboursements d'emprunts (capital) Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements	10 000	10 000	10 000	0	0			0	0	0	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers **	851 543	2 137 334	598 261	-1 539 073	-253 282	799 507	2 132 606	1 657 534	-475 072	858 027	Opérations au nom et pour le compte de tiers **
Autres décaissements sur comptes de tiers	4 881 283	9 679 871	11 446 194	1 766 323	6 564 911	3 156 773	3 405 871	11 068 397	7 662 526	7 911 623	Autres encaissements sur comptes de tiers
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (A)	5 742 827	22 711 604	15 504 550	-7 207 054	9 761 723	8 967 999	5 538 477	12 725 931	7 187 454	3 757 932	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (B)
ABONDEMENT de la trésorerie	3 225 172					0	17 173 127	2 778 619	-14 394 508	6 003 791	PRELEVEMENT de la trésorerie (= A-B)
dont Abondement de la trésorerie fléchée ***	1 815 693						4 318 716	2 760 105	-1 558 611	-4 575 798	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée	1 409 479						12 854 411	18 514	-12 835 897	-1 427 993	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée
TOTAL DES BESOINS	8 967 999	22 711 604	15 504 550	-7 207 054	9 761 723	8 967 999	22 711 604	15 504 550	-7 207 054	9 761 723	TOTAL DES FINANCEMENTS

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5 - Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements 2023	Décaissements 2023	Prévisions d'encaissements 2023	Encaissements 2023
		<i>Autres décaissements et encaissements sur comptes de tiers</i>	9 679 871	11 446 194	3 405 871	11 068 397
Autres décaissements et encaissements sur comptes de tiers	C/4456, 4457, 44583	TVA déductible, TVA collectée et Remboursement de TVA	2 239 871	1 827 279	2 239 871	1 966 179
	4718 + 4419 472*	recettes à régulariser, avances et dépenses à régulariser		2 278 915		9 102 218
	238 et 44583	OPECPER : LHOMOND et IBENS avance et récup. TVA	7 440 000	7 340 000	1 166 000	
		<i>Opérations au nom et pour le compte de tiers</i>	2 137 334	598 261	2 132 606	1 657 534
TOTAL			11 817 205	12 044 455	5 538 477	12 725 931

TABLEAU 6 - Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2022	Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2	Exécution au 31/12/2023	PRODUITS	Compte financier 2022	Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2	Exécution au 31/12/2023
Personnel	86 882 035	95 291 119	94 671 898	Subvention de l'Etat	92 144 087	96 659 762	96 433 471
<i>dont charges de pensions civiles</i>	22 291 622	25 153 000	23 425 906	Autres subventions	19 339 955	26 095 901	19 938 566
		0		Fiscalité affectée	129 957	150 000	183 853
Fonctionnement autre que les charges de personnel	33 285 965	40 961 630	34 564 608	Autres produits	11 168 547	11 896 449	13 327 855
Amortissements - provisions	10 030 981	8 700 000	9 445 394	Quotes-parts financements de l'actif	4 341 478	6 700 000	5 384 006
TOTAL DES CHARGES (1)	130 198 981	144 952 749	138 681 900	TOTAL DES PRODUITS (2)	127 124 023	141 502 112	135 267 750
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	0	0	Résultat prévisionnel : déficit (4) = (1) - (2)	3 074 958	3 450 637	3 414 149
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	130 198 981	144 952 749	138 681 900	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	130 198 981	144 952 749	138 681 900

Calcul de la capacité d'autofinancement	Compte financier 2022	Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2	Exécution au 31/12/2023
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-3 074 958	-3 450 637	-3 414 149
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 030 981	8 700 000	9 445 394
- reprises sur amortissements (des biens immobiliers), dépréciations et provisions	1 470	0	14 136
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		0	
- produits de cession d'éléments d'actifs		0	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	4 340 008	6 700 000	5 369 869
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	2 614 546	-1 450 637	647 239

TABLEAU 6 - Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2022	Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2	Exécution au 31/12/2023	RESSOURCES	Compte financier 2022	Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2	Exécution au 31/12/2023
Insuffisance d'autofinancement		1 450 637		Capacité d'autofinancement	2 614 546	0	647 239
Investissements	8 696 031	20 945 940	13 115 289	Financements de l'actif par l'État	6 470 000	2 800 000	22 036 450
				Financements de l'actif par des tiers autres que l'État		7 221 895	0
				Autres ressources	0	0	0
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières	0	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	8 696 031	22 396 577	13 115 289	TOTAL DES RESSOURCES (6)	9 084 546	10 021 895	22 683 689
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	388 515		9 568 400	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)		12 374 682	

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2022	Crédits ouverts 2023 BI+BR1+BR2	Correction Balance d'entrée	EXECUTION AU 31/12/2023
Niveau initial				
FONDS DE ROULEMENT	38 282 260	38 670 775	38 670 775	32 731 733
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-7 323 395	-10 160 052	-10 160 052	-16 099 094
TRESORERIE	45 605 655	48 830 827	48 830 827	48 830 827
Variation				
Variation du FONDS DE ROULEMENT	388 515	-12 374 682	-5 939 042	9 568 400
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-2 836 657	4 798 445	-5 939 042	12 347 020
Variation de la TRESORERIE	3 225 172	-17 173 127	0	-2 778 620
Niveau final				
FONDS DE ROULEMENT	38 670 775	26 296 093	32 731 733	42 300 133
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-10 160 052	-5 361 607	-16 099 094	-3 752 074
TRESORERIE	48 830 827	31 657 700	48 830 827	46 052 207

118 jours

128 jours

TABLEAU 7 - Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	48 830 827	40 092 587	31 800 527	20 947 278	55 833 298	45 950 812	36 996 503	30 273 869	21 286 798	42 591 736	32 056 966	28 247 906	
ENCAISSEMENTS													
<i>Recettes budgétaires globalisées</i>	0	0	4 504	46 477 455	125 700	2 036 197	3 201 315	0	33 939 142	304 641	3 090 640	19 646 078	108 825 672
Subvention pour charges de service public	0	0	0	46 235 844	0	0	1 093 048	0	32 884 523			16 111 656	96 325 071
Autres financements de l'État	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 000	100 000
Fiscalité affectée	0	0	0	0	0	83 033	0	0	0	100 820		0	183 853
Autres financements publics	0	0	0	0	0	0	1 289 246		106 406	-4 044	751 625	97 878	2 241 111
Recettes propres	0	0	4 504	241 611	125 700	1 953 164	819 021		948 213	207 865	2 339 014	3 336 544	9 975 637
<i>Recettes budgétaires fléchées</i>	0	0	0	0	0	33 200	21 581	0	0	1 264 807	5 754 460	11 380 035	18 454 083
Financements de l'État fléchés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 691 700	3 691 700
Autres financements publics fléchés	0	0	0	0	0	23 200	21 581	0	0	1 202 636	5 754 025	7 641 161	14 642 603
Recettes propres fléchées	0	0	0	0	0	10 000	0	0	0	62 171	435	47 174	119 780
<i>Opérations non budgétaires</i>	223 108	0	421 961	887 794	144 301	16 812	1 147 422	253 839	20 415	30 024	172 412	9 407 842	12 725 930
Emprunts : encaissements en capital													
Prêts : encaissement en capital													
Dépôts et cautionnements													
Opérations gérées en comptes de tiers :	223 108	0	421 961	887 794	144 301	16 812	1 147 422	253 839	20 415	30 024	172 412	9 407 842	12 725 930
- TVA encaissée	223 108	0	421 961	6 801	2 761	16 812	624 948	141 313	20 415	30 024	172 412	305 624	1 966 180
- récupération TVA sur op. CPER													0
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements				880 993	141 540		522 474	112 526					1 657 533
<i>Autres encaissements sur comptes de tiers</i>												9 102 218	9 102 218
A. TOTAL	223 108	0	426 465	47 365 249	270 001	2 086 209	4 370 318	253 839	33 959 557	1 599 472	9 017 512	40 433 954	140 005 685
DECAISSEMENTS													
<i>Dépenses liées à des recettes globalisées</i>	6 666 659	6 929 822	9 722 993	10 690 676	8 037 541	9 044 398	9 125 257	7 832 769	10 523 586	9 940 779	10 166 283	10 834 899	109 515 662
Personnel	6 666 659	6 414 560	6 569 014	6 341 831	6 465 171	6 526 461	6 637 507	6 918 445	6 787 454	7 442 259	7 883 208	7 337 190	81 989 759
Fonctionnement		421 635	2 806 276	4 342 631	1 370 057	2 177 890	2 316 137	906 360	2 965 267	2 192 101	1 983 743	2 815 480	24 297 577
Investissement		93 628	347 702	6 214	202 313	340 047	171 613	7 964	770 865	306 419	299 332	682 229	3 228 325
<i>Dépenses liées à des recettes fléchées</i>	1 054 689	1 309 032	1 435 911	1 587 204	1 793 872	1 822 415	1 818 964	1 340 301	1 867 448	1 959 244	2 366 433	2 858 675	21 214 188
Personnel	1 054 689	1 090 644	1 046 472	1 144 530	1 134 922	1 096 686	1 075 036	1 057 927	1 098 284	1 068 734	1 227 413	1 090 093	13 185 430
Fonctionnement		212 414	310 196	313 552	344 822	675 610	620 791	273 167	557 829	744 248	721 555	1 638 479	6 412 663
Investissement		5 975	79 243	129 121	314 128	50 120	123 137	9 207	211 335	146 262	417 465	130 103	1 616 095
<i>Opérations non budgétaires</i>	1 240 000	53 205	120 811	201 349	321 074	173 704	148 731	67 841	263 585	234 219	293 856	8 936 079	12 054 455
Emprunts : remboursements en capital													
Prêts : décaissements en capital													
Dépôts et cautionnements												10 000	10 000
Opérations gérées en comptes de tiers :	1 240 000	53 205	120 811	201 349	321 074	173 704	148 731	67 841	263 585	234 219	293 856	8 926 079	11 446 194
- TVA décaissée	0	53 205	120 811	126 741	302 760	158 125	135 657	67 841	243 523	134 219	282 737	201 660	1 827 279
- Avance sur CPER	1 240 000									100 000		6 000 000	7 340 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements				74 608	18 314	15 580	13 074		20 063		11 119	445 504	598 261
<i>Autres décaissements sur comptes de tiers</i>												2 278 915	2 278 915
B. TOTAL	8 961 348	8 292 059	11 279 715	12 479 229	10 152 487	11 040 518	11 092 952	9 240 911	12 654 619	12 134 242	12 826 572	22 629 653	142 784 305
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	-8 738 240	-8 292 059	-10 853 249	34 886 020	-9 882 486	-8 954 309	-6 722 634	-8 987 072	21 304 938	-10 534 770	-3 809 060	17 804 302	-2 778 620
SOLDE CUMULE (1) + (2)	40 092 587	31 800 527	20 947 278	55 833 298	45 950 812	36 996 503	30 273 869	21 286 798	42 591 736	32 056 966	28 247 906	46 052 207	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

TABLEAU 8 - Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Compte financier 2022	BR2 2023	Compte financier 2023	2024*	2025*	2026 et suivants*
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	24 289 520	26 105 213	26 105 213	23 345 108	24 591 362	19 822 915
Recettes fléchées (b)	27 236 974	27 317 842	18 454 083	7 763 308	5 098 133	8 061 323
Financements de l'État fléchés	6 490 000	3 374 540	3 691 700	3 000 000	0	0
Autres financements publics fléchés	14 906 016	20 193 159	14 642 603	4 763 308	5 098 133	6 565 343
Recettes propres fléchées	5 840 958	3 750 142	119 780	0	0	1 495 980
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	25 421 280	31 636 558	21 214 188	6 517 054	9 866 580	24 433 473
Personnel						
AE=CP	12 588 316	14 646 462	13 185 430	1 481 276	1 062 654	1 380 797
Fonctionnement						
AE	7 158 774	11 098 965	7 985 475	325 251	535 461	2 453 630
CP	6 980 625	9 243 201	6 412 663	459 405	567 392	2 715 526
Investissement						
AE	12 364 386	6 488 782	1 803 486	3 580 307	7 255 699	17 884 772
CP	5 852 339	7 746 895	1 616 095	4 576 374	8 236 534	20 337 150
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	1 815 693	-4 318 716	-2 760 105	1 246 254	-4 768 447	-16 372 150
Autofinancement des opérations fléchées (d)	0	0	0	0	0	7 832 815
Dépenses financées par des recettes fléchées (e) = (c) - (d)	25 421 280	31 636 558	21 214 188	6 517 054	9 866 580	16 600 658
Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (f) = (a)+(b)-(e)	26 105 213	21 786 497	23 345 108	24 591 362	19 822 915	11 283 580

*Données issues du tableau des opérations détaillées pluriannuelles et programmation (tableau 10)

TABLEAU 9 - Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opération	Montant de l'opération	Autorisation d'engagement			Crédits de paiement			Restes	
		AE consommées au titre des années antérieures à 2023	AE ouverts en 2023 (consolidé BR2)	AE consommées en 2023 (CFI 2023)	CP consommées au titre des années antérieures à 2022	CP ouverts en 2023 (consolidé BR2)	CP consommées en 2023 (CFI 2023)	Restes à engager en fin d'année 2024 (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2024 (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8) = (1) - (2) - (4)	(9) = (2) + (4) - (5) - (7)
PIA	16 280 725	9 485 903	2 419 258	2 284 662	5 127 768	2 309 158	2 230 929	4 510 160	4 411 868
Mécénat	2 605 000	1 546 491	174 368	449 401	1 479 020	168 368	443 506	609 108	73 366
UE	7 365 863	3 636 429	1 228 670	945 163	3 179 564	1 185 110	1 139 390	2 784 271	262 638
Autres	728 988	408 631	88 000	96 856	395 245	88 000	87 223	223 501	23 019
TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE SIGNIFICATIFS	26 980 576	15 077 454	3 910 296	3 776 082	10 181 597	3 750 636	3 901 048	8 127 040	4 770 891
Grands projets	39 632 815	11 746 679	514 000	53 328	11 655 460	549 000	58 180	27 832 807	86 368
GER	2 711 000	800 714	554 037	100 476	118 925	1 057 137	613 070	1 809 810	169 195
Réhabilitation	3 864 000	2 542 537	1 011 464	369 419	578 301	1 661 114	1 016 496	952 045	1 317 158
Internat	300 000	0	300 000	235 433	0	278 638	234 141	64 567	1 292
Hors SPSI	1 678 000	346 985	726 016	337 375	154 248	518 752	125 365	993 640	404 746
TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES	48 185 815	15 436 914	3 105 517	1 096 031	12 506 934	4 064 641	2 047 252	31 652 870	1 978 760
TOTAL	75 166 391	30 514 369	7 015 813	4 872 113	22 688 530	7 815 277	5 948 300	39 779 909	6 749 651

B - Recettes

Opération	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant financements extérieurs	Encaissements au titre des années antérieures à 2023	Encaissements au titre de l'année 2023	Restes à encaisser
	(1)	(10) = (1) - (11)	(11)	(12)	(13)	(14) = (11) - (12) - (13)
PIA	16 280 725	0	16 280 725	5 422 937	2 767 509	8 090 279
Mécénat	2 605 000	0	2 605 000	2 084 900	0	520 100
UE	7 365 863	0	7 365 863	3 642 082	447 105	3 276 676
Autres	728 988	0	728 988	693 279	0	35 709
TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE SIGNIFICATIFS	26 980 576	0	26 980 576	11 843 198	3 214 614	11 922 764
Grands projets	39 632 815	7 832 815	31 800 000	18 100 000	4 700 000	9 000 000
GER	2 711 000	2 591 000	120 000	84 000	0	36 000
Réhabilitation	3 864 000	3 864 000	0	0	0	0
Internat	300 000	300 000	0	0	0	0
Hors SPSI	1 678 000	1 378 000	300 000	0	100 000	200 000
TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES	48 185 815	15 965 815	32 220 000	18 184 000	4 800 000	9 236 000
TOTAL	75 166 391	15 965 815	59 200 576	30 027 198	8 014 614	21 158 764

TABLEAU 10 - Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opérations	Nature	Montant de l'opération	Autorisation d'engagement			Crédits de paiement			Programmation dépenses N+1 et suivants					
			AE consommées au titre des années antérieures à 2023	AE ouverts en 2023 (consolidé BR2)	AE consommées en 2023 (CFI 2023)	CP consommées au titre des années antérieures à 2023	CP ouverts en 2023 (consolidé BR2)	CP consommées en 2023 (CFI 2023)	AE prévues en 2024	CP prévues en 2024	AE prévues en 2025	CP prévues en 2025	AE prévues en 2026 et suivants	CP prévues en 2026 et suivants
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12) = (1) - (2) - (4) - (8) - (10)	(13) = (1) - (5) - (7) - (9) - (11)
Contrats de recherche	Personnel	11 764 621	5 501 639	2 276 686	2 338 255	5 501 639	2 276 686	2 338 255	1 481 276	1 481 276	1 062 654	1 062 654	1 380 797	1 380 797
	Fonctionnement	7 392 107	2 812 062	1 096 000	1 280 276	2 608 669	1 001 700	1 094 045	310 678	406 474	535 461	567 392	2 453 631	2 715 526
	Investissement	7 823 848	6 763 753	537 610	157 552	2 071 288	472 250	468 748	266 786	1 262 853	255 699	1 236 534	380 058	2 784 425
TOTAL CONTRATS DE RECHERCHE SIGNIFICATIFS		26 980 576	15 077 454	3 910 296	3 776 083	10 181 596	3 750 636	3 901 048	2 058 739	3 150 603	1 853 814	2 866 580	4 214 486	6 880 749
Opérations immobilières	Fonctionnement fléché	120 000	82 156	14 000	23 271	47 037	14 000	20 032	14 573	52 931	0	0	0	0
	Investissement fléché	39 512 815	11 664 524	500 000	30 057	11 608 422	535 000	38 148	3 313 521	3 313 521	7 000 000	7 000 000	17 504 713	17 552 724
	Total Fléché	39 632 815	11 746 679	514 000	53 328	11 655 460	549 000	58 180	3 328 094	3 366 452	7 000 000	7 000 000	17 504 713	17 552 724
	Fonctionnement globalisé	128 282	43 282	85 000	8 244	10 189	76 500	9 548	0	41 593	0	0	76 756	66 952
	Investissement globalisé	8 424 718	3 646 953	2 506 517	1 034 459	841 285	3 439 141	1 979 524	2 271 248	4 144 292	0	0	1 472 058	1 459 617
Total Globalisé		8 553 000	3 690 235	2 591 517	1 042 703	851 474	3 515 641	1 989 072	2 271 248	4 185 885	0	0	1 548 814	1 526 569
TOTAL OPERATIONS IMMOBILIERES		48 185 815	15 436 914	3 105 517	1 096 031	12 506 934	4 064 641	2 047 252	5 599 342	7 552 336	7 000 000	7 000 000	19 053 527	19 079 293
Ss total Personnel		11 764 621	5 501 639	2 276 686	2 338 255	5 501 639	2 276 686	2 338 255	1 481 276	1 481 276	1 062 654	1 062 654	1 380 797	1 380 797
Ss total Fonctionnement		7 640 389	2 937 500	1 195 000	1 311 791	2 665 896	1 092 200	1 123 625	325 251	500 998	535 461	567 392	2 530 386	2 782 478
Ss total Investissement		55 761 381	22 075 229	3 544 127	1 222 068	14 520 995	4 446 391	2 486 420	5 851 555	8 720 666	7 255 699	8 236 534	19 356 830	21 796 767
TOTAL		75 166 391	30 514 369	7 015 813	4 872 114	22 688 530	7 815 277	5 948 300	7 658 081	10 702 939	8 853 814	9 866 580	23 268 013	25 960 042

B - Prévissions de recettes

Opérations	Nature	Prévission	Prévission N		Programmation N+1 et suivants		
		financement extérieur des opérations	Encaissements au titre des années antérieures à 2023	Encaissements au titre de l'année 2023	Encaissements prévus en 2024	Encaissements prévus en 2025	Encaissements prévus en 2026 et suivants
		(14)	(15)	(16)	(17)	(18)	(19) = (14) - (15) - (16) - (17) - (18)
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	0	0	0			
	Autres financements publics	22 235 636	8 594 238	3 214 614	2 263 308	1 598 133	6 565 343
	Autres financements	4 744 940	3 248 960	0			1 495 980
Total contrat de recherche		26 980 576	11 843 198	3 214 614	2 263 308	1 598 133	8 061 323
Opérations immobilières	Financement de l'Etat	21 800 000	15 600 000	3 200 000	3 000 000	0	0
	Autres financements publics	10 000 000	2 500 000	1 500 000	2 500 000	3 500 000	0
	Autres financements	0					0
	Total Fléché	31 800 000	18 100 000	4 700 000	5 500 000	3 500 000	0
	Financement de l'Etat	0					0
	Autres financements publics	0					0
	Autres financements	420 000	84 000	100 000	36 000	200 000	0
	Total Globalisé	420 000	84 000	100 000	36 000	200 000	0
Total opérations immobilières		32 220 000	18 184 000	4 800 000	5 536 000	3 700 000	0
ss total financement de l'Etat		21 800 000	15 600 000	3 200 000	3 000 000	0	0
ss total autres financements publics		32 235 636	11 094 238	4 714 614	4 763 308	5 098 133	6 565 343
ss total autres financements		5 164 940	3 332 960	100 000	36 000	200 000	1 495 980
TOTAL		59 200 576	30 027 198	8 014 614	7 799 308	5 298 133	8 061 323

TABLEAU 12 - Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		CFI 2022	BR2 2023	CFI 2023
Niveaux initiaux	1 Niveau initial de restes à payer	27 492 413	28 676 855	28 676 855
	Correction RAP clôture 2023			-2 274 443
	2 Niveau initial du fonds de roulement	38 282 260	38 670 775	32 731 733
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-7 323 396	-10 160 053	-16 099 094
	4 Niveau initial de la trésorerie	45 605 655	48 830 827	48 830 827
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	24 289 520	26 105 213	26 105 213
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	21 316 136	22 725 614	22 725 614
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	138 493 656	152 195 920	139 439 247
	6 Résultat patrimonial	-3 074 958	-3 450 637	-3 414 149
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	2 614 546	-1 450 637	647 239
	8 Variation du fonds de roulement	388 515	-12 374 682	9 568 400
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	-10 000	-10 000	-10 000
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 0	0	0
	Variation des stocks	+ / -		
	Production immobilisée	+		
	Charges sur créances irrécouvrables	-		
	Produits divers de gestion courante	+		
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS -4 613 203	-1 480 283	13 028 496
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - -7 257	-1 480 283	13 028 496
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - -4 605 946		
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -		
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -		
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	5 011 718	-10 884 399	-3 450 095
	12.a Recettes budgétaires	133 282 311	138 874 291	127 279 755
	12.b Crédits de paiement ouverts	128 270 593	149 758 690	130 729 850
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	1 786 546	6 288 728	-671 476
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	3 225 172	-17 173 127	-2 778 619
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	1 815 693	-4 318 716	-2 760 105
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	1 409 479	-12 854 411	-18 514
Niveaux finaux	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	-2 836 657	4 798 445	12 347 020
	16 Variation des restes à payer	10 223 063	2 437 230	8 709 397
	17 Niveau final de restes à payer	28 676 855	31 114 085	35 111 809
	18 Niveau final du fonds de roulement	38 670 775	26 296 093	42 300 133
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-10 160 053	-5 361 608	-3 752 074
	20 Niveau final de la trésorerie	48 830 827	31 657 700	46 052 208
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	26 105 213	21 786 497	23 345 108
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	22 725 614	9 871 203	22 707 100
	Comptabilité budgétaire			
	Comptabilité générale			